



HAL
open science

La famille Dumas-Valz : des notables protestants de Nîmes

Sophie Wildbolz

► **To cite this version:**

Sophie Wildbolz. La famille Dumas-Valz : des notables protestants de Nîmes. Histoire. 2021. dumas-03512493

HAL Id: dumas-03512493

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03512493>

Submitted on 5 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License



Année universitaire 2020-21

La famille DUMAS-VALZ

Des notables protestants de Nîmes

Sophie WILDBOLZ - Promotion Les Fouines
DU Généalogie et Histoire des Familles
Présentiel 2021
Sous la direction de M. Stéphane COSSON

Je soussignée, Sophie WILDBOLZ, certifie que le contenu de ce mémoire est le résultat de mon travail personnel. Je certifie également que toutes les données, tous les raisonnements et toutes les conclusions empruntées à la littérature sont soit exactement copiés et placés entre guillemets dans le texte, soit spécialement indiqués et référencés dans une liste bibliographique en fin de volume. Je certifie enfin que ce document, en totalité ou pour partie, n'a pas servi antérieurement à d'autres évaluations, et n'a jamais été publié.

Ce sera toujours un point le plus important de conserver la ville qui en est comme le centre, et d'y aider et protéger les gros marchands. C'est ce qui a été fait, heureusement dans les derniers temps où le changement est arrivé pour la religion. Les principaux marchands et habitants étant de la RPR, aucun effet fâcheux ne s'est produit dans le commerce. Il y fleurit mieux que jamais, et si tous ces marchands sont encore mauvais catholiques, du moins ils n'y ont pas cessé d'être très bons négociants¹.

Nicolas Lamoignon de Basville

¹ Poton, D., 2003, Religion et société à Nîmes et dans les pays gardois vers 1700, in *Société d'Histoire moderne et contemporaine de Nîmes et du Gard. Nîmes et le Gard Fins de siècle, 1500-2000*, p. 75 et suivantes, Saint-Estève.

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	6
Les consignes	7
INTRODUCTION	8
I. LA VILLE DE NÎMES	10
1. Toponymie	10
2. Les Armoiries de Nîmes	10
3. Un peu d'histoire	11
4. Le mariage protestant après 1685	14
II. PRÉSENTATION DU COUPLE CENTRAL	17
1. Mariage de Rosalie VALZ et de Alphonse DUMAS	17
2. Naissance de Rosalie VALZ et de Alphonse DUMAS	18
III. ASCENDANCE VALZ	19
1. Un peu d'anthroponymie : VALZ	19
2. Jean VALZ I	20
3. Jean VALZ II	21
4. La « Terreur » à Nîmes et dans le Gard	24
5. Famille BAUX	28
6. Benjamin VALZ	31
7. Famille RAFIN	34
a. André Charles RAFIN	34
b. Marc Antoine RAFIN DU CROUZET	37
c. Les « Papiers RAFIN »	40
d. Famille BROS	42
IV. Ascendance DUMAS	45
1. Un peu d'anthroponymie	45
2. Jean Louis DUMAS	45
3. Louis DUMAS	46
4. Famille AMALRIC	47
5. Familles GASPARIIN-TOURNIER-SERRES	51
V. LES DESCENDANTS DE ALPHONSE DUMAS ET AUGUSTINE VALZ	55
1. Descendance TROUPEL -MEYNIER	55
2. Descendance DUMAS-GUIRAUD	58
3. Descendance DUMAS-PUGET	60
VI. LISTES ÉLECTORALES	61
VII. LES BIENS IMMOBILIERS	63
1. Les Biens RAFIN	63
2. Les Biens VALZ	65
3. Les Biens DUMAS	68
VIII. PASTEURS CÉLÈBRES	74
IX. LE CIMETIÈRE PROTESTANT	77

CONCLUSION	79
BIBLIOGRAPHIE	81
ANNEXES	83

Remerciements

Toute ma gratitude va à M. Stéphane Cosson pour son enseignement, sa bienveillance, sa patience et sa grande disponibilité. Il nous a appris à utiliser toutes les ressources des archives pour faire vivre ces familles. Il a éveillé en moi l'instinct du chasseur et la ténacité de la fouine.

A tous les enseignants du DU Généalogie et Histoire des Familles, pour un enseignement parfaitement adapté aux nécessités du métier, allant du déchiffrement des actes à leur retranscription, de la compréhension des cadres juridiques régissant la famille et les successions, à la vision globale du contexte historique dans lequel ont évolué ces familles.

A mes camarades de promotion, pour leur solidarité dans les moments d'angoisse et la joie partagée – quelle belle expérience de travail de groupe ! A Lomé, qui a su canaliser mes ardeurs, me structurer dans ma recherche, qui a soutenu ma mémoire quelquefois défaillante. Sa ténacité nous a permis d'obtenir des réponses auxquelles je ne croyais plus. A Maurice, pour sa générosité dans le partage, son calme impérial, son humour loufoque et nos beaux échanges. A Wilson pour sa fraîcheur, son enthousiasme, mais aussi sa rigueur toute juridique, nos heures de discussion ... et le carré blanc ! Et à Anaïs, Aymeline, Christophe, Guillaume, Jean-Claude, Jo, Linda, Maxence, je ne saurais vous nommer tous, vous m'avez tous enrichi au cours de ce semestre intense.

A Mme Georgina Dufoix, arrière-petite-fille de Marcelle Louise Dumas, Mme Michèle Karminsky-Pallier, et M. Jean Troupel, arrière-petit-fils d'Edmond Troupel, pour leur extrême gentillesse, leur générosité dans le partage et leur disponibilité. Les diverses conversations que nous avons eues, les histoires contées, et les merveilleux documents auxquels j'ai pu avoir accès, m'ont permis d'étoffer ma connaissance de cette famille passionnante. Je n'oublierai pas le moment passé dans le cimetière protestant en compagnie de Mme Georgina Dufoix à deviser sur divers membres de sa famille. Mme Michèle Pallier m'a ouvert sa maison et m'a permis de mieux comprendre Adèle Guiraud, et M. Troupel, au cours de nos nombreuses conversations téléphoniques, m'a permis de compléter la généalogie descendante et ma connaissance de la branche Troupel.

A Mme Corinne Potay du service des Archives municipales, pour son accompagnement bienveillant, sa grande connaissance de l'histoire de Nîmes et de ses familles sans compter l'extrême disponibilité dont elle a fait preuve. Jusqu'au jour précédant le 'bouclage', elle a répondu à toutes mes sollicitations, me transmettant des documents précieux pour l'avancement de ma recherche.

A Mme Anne-Marie Duport, historienne, pour sa générosité, sa précision et sa patience face à nos questions souvent réitérées.

Au personnel des Archives départementales du Gard, et à Mme Bugat, la directrice, pour leur patience et leur aide, de même que leur diligence dans l'envoi de documents.

A MM. Bruno Foulain et Bruno Sanchez du Cimetière protestant pour le temps passé dans la chaleur à repérer des tombes quelquefois cachées dans la végétation.

A mes chères amies, Christine Boisson pour son aide précieuse dans la relecture et mise en forme de ce mémoire, et Christine Dau pour ses encouragements incessants et son regard d'écrivain qui m'a donné le courage de me lancer dans la rédaction, mais aussi ! pour son œil nocturne acéré.

Et surtout, à mon compagnon, Hans Birkemeyer pour son soutien sans faille. Il m'a nourrie, encouragée et supportée avec une infinie patience pendant que je naviguais entre mes obligations professionnelles et associatives, ainsi que ce travail de recherche. Lors de la phase de rédaction, il était disponible pour toutes mes demandes, que ce soit la relecture, la retouche d'images, des conseils de toutes sortes. Sans lui, je n'aurais jamais pu mener à bien cette entreprise.

Les consignes

Il convient de choisir un couple central marié entre 1833 et 1842, le présenter, ainsi que les frères et sœurs. Il faut également remonter de trois générations au-dessus, avec les collatéraux, puis présenter les enfants et les petits-enfants du couple.

L'histoire de la commune du lieu de mariage du couple principal doit être traitée, en se cantonnant à la période des XVI^e au XXI^e siècles.

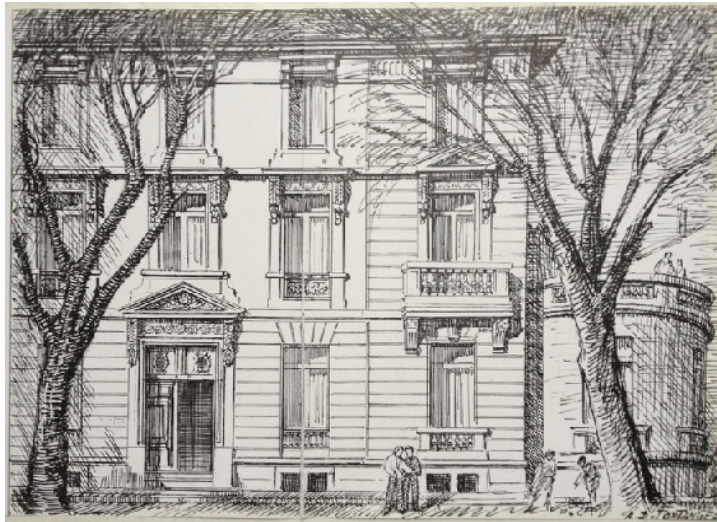
Ces consignes ont évolué. En effet, les conditions sanitaires imposées par le gouvernement, avec une restriction du nombre de personnes admises aux Archives, ont conduit à l'annulation du travail de mémoire collectif. Le mémoire individuel a donc fait l'objet d'une augmentation de sa portée, et la consigne était d'étendre ou d'approfondir certains points de notre enquête.

J'ai choisi d'étoffer la biographie de quelques membres de la famille, de rédiger un chapitre plus approfondi sur la « Terreur » à Nîmes et dans le Gard, ainsi que de mettre l'accent sur l'histoire de certains biens immobiliers.

INTRODUCTION

J'avais déjà effectué des recherches sur ma propre famille, tant du côté paternel que maternel, avec toutes les difficultés que comporte une telle entreprise lorsqu'on vit à Nîmes et que les familles concernées sont étrangères.

Face aux obstacles géographiques et la nécessité d'effectuer des recherches aux Archives proches de notre lieu de résidence, je me suis recentrée sur ma ville d'adoption, Nîmes, et parce que je ressentais le besoin d'un lien personnel pour conduire ma recherche, je me suis donné comme point de départ le couple qui, au début du siècle dernier, a fait construire le bel hôtel particulier dont j'occupe une partie.



— Dessin de A. D. Fontanges²

Il fut construit par Félix PALLIER pour son épouse Louise DUMAS au tout début du XXe siècle.



— Félix Pallier, Louise Dumas et leurs deux enfants³

² Coll. privée.

³ Coll. privée

La période ne correspondant aucunement avec la consigne, je suis remontée de deux générations, pour me retrouver exactement à la période requise. Il me fallut toutefois faire un choix : remonter du côté de Félix PALLIER, ou de celui de Louise DUMAS ? La famille de Madame me semblait plus nîmoise, ce qui faciliterait mes recherches en ces temps de COVID et de difficultés d'accès aux Archives. Je ne réalisais pas encore que cela ferait entrer dans le champ les villes d'Orange et d'Anduze.

Ainsi, l'objet de mon étude sera l'aïeul de Louise Dumas et son épouse : Louis François Alphonse DUMAS et Augustine Jeanne Rosalie VALZ.

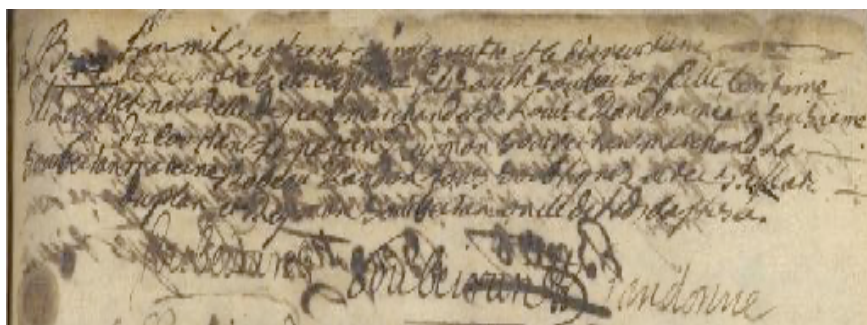
Décembre était une période de confinement, et c'est Internet, surtout le site Geneanet, qui furent mes alliés pour établir l'ossature de l'arbre généalogique d'une famille comportant des membres bien connus à Nîmes. Ainsi ai-je pu aisément repérer des dates de naissance, de mariage et de décès.

Le site BROZER, un site de généalogie participative, fut un allié précieux qui me permit de confirmer – et souvent de nuancer, voire infirmer –, les informations glanées sur Geneanet. En effet, j'ai pu mesurer à quel point les arbres généalogiques en ligne sont copiés et recopiés, reproduisant les imprécisions, erreurs ou lacunes à l'infini. De plus, les collatéraux sont souvent occultés.

BROZER est particulièrement riche en actes paroissiaux BMS numérisés, qui – atout non négligeable – bénéficient d'un certain classement (année par année, voire mois par mois), permettant de gagner du temps, car outre la piètre qualité de leurs images, les microfilms sont un supplice pour le chercheur, surtout lorsqu'il doit respecter un délai.

Il me fallut un peu plus de temps pour apprivoiser le site des Archives départementales du Gard, et lorsque nous avons fait plus ample connaissance, il s'est révélé bien utile.

De plus, durant la période de mes recherches, de nombreux registres BMS et NMD d'Anduze furent numérisés et mis en ligne, avec des images d'une qualité irréprochable. C'est ainsi que j'ai pu enfin déchiffrer un acte de baptême dont j'avais soumis une première numérisation à l'expertise de nombreux camarades de la promotion des Fouines, en vain.



— Capture d'écran certificat de baptême Elizabeth SOUBEIRAN ;

L'an mil sept cents vingt-quatre et le dix-neuvième de décembre a été baptisée Elizabeth Soubeiran fille légitime et naturelle de Jean marchand et de Louise Randon née le seizième du courant. Le parrain Reymon Soubeiran marchand, la marraine Isabeau Randon tous sousignés avec S[ieu]r Marc du Plan et Reymon Soubeiran, oncle de lad[ite] baptisée.⁴

⁴ AD 30 Anduze

Les visites – malheureusement trop rares – aux Archives départementales et municipales me permirent de compulsier les nombreux registres non accessibles par le site : registres paroissiaux, minutes notariales, transcriptions hypothécaires, matrices cadastrales, et le fonds révolutionnaire, la fameuse série L.

Pour finir, j'eus la chance de pouvoir rencontrer des descendants de cette famille qui m'ont transmis des documents et informations précieux sur leurs ancêtres et m'ont permis de « mettre un peu de chair sur les os ».

I. LA VILLE DE NÎMES⁵

1. Toponymie

Nîmes, provient de *Nemausus*, nom latin du dieu tutélaire de la source, berceau de cette ville, située dans les actuels Jardins de la Fontaine.

2. Les Armoiries de Nîmes

En 1517 fut découverte une monnaie antique, un *dupondius*, frappé dans la colonie romaine de *Nemausus* (actuelle Nîmes), portant à l'avert la double effigie d'Auguste et d'Agrippa, et au revers, un crocodile attaché à une palme, d'où pendent des bandelettes et une couronne.



Cette monnaie suscita un grand engouement en raison de l'histoire antique de la ville et de ses nombreux monuments romains. En juin 1535, après une requête des édiles nîmois dans ce sens, le roi concéda de nouvelles armoiries à la ville de Nîmes, par lettres patentes dites « de Coucy⁶ », en remplacement de celles précédentes, comportant un taureau d'or passant sur champ de gueules :



... avons octroïé et octroions, voulons et nous plaist de n[ost]re propre mouvement (...) que (soit) démis et rejeté le[dit] thoreau d'or par nous (...) autres foys à eulx concédé en leur ancien champ de gueules, soi(e)nt doresnavant, et à perpétuité, led[dit] coleuvre, à la palme enchainé, et le chapelet de lorier

en icelle pensile, (...) escript en l[ett]res antiques maiuscules lesd[its] deux mots COL. NEM., ladite palme entre lesd[its] deux mots et par dessus, estant ainsi qu'est contenu en la figure ci-empreinte, laquelle est purement pourtraicte et tirée du revers des antiques médailles lesd[its] coleuvre, palme et chapelet, de sinople, comme plus aprochant du naturel d'iceulx, la chaîne et lettres d'or, le tout [...] sur l'ancien champ de gueules... (Cf. Annexe n°1.)

⁵ Sauf indication plus précise, l'ensemble des sources concernant l'histoire de Nîmes figure dans le chapitre Bibliographie.

⁶ AD 30 E dépôt 36 4 Copies et traductions de divers titres.

L'acte original devait comporter une image des armoiries, non reproduite dans la copie figurant ici. Je me suis accordé une petite fantaisie, en insérant dans l'espace laissé vide, les armoiries de Nîmes figurant dans le volume 14, « cotté Languedoc » de l'Armorial général d'Hozier⁷.

Ces armes peuvent se blasonner ainsi :

De gueules au palmier terrassé de sinople, au fût duquel est attaché par une chaîne d'or en bande un crocodile passant contourné aussi de sinople, colleté d'or, surmonté des inscriptions COL à dextre et NEM à senestre du même, les branches du palmier soutenant au quartier dextre une couronne de lauriers liée d'or.

3. Un peu d'histoire⁸

Je ne retracerai pas les origines antiques de cette belle cité de Nîmes, ni n'évoquerai son histoire médiévale. Il me semble plus pertinent de partir des Temps modernes, du XVI^e siècle, déterminants pour l'économie de la ville et marquants en raison de l'apparition de la Réforme protestante. Nous verrons l'incidence qu'a eue l'Histoire sur la famille étudiée.

Économie d'abord, axée sur le textile. En effet, par lettres patentes de juillet 1498, Louis XII accordait à la ville la permission d'établir une manufacture de toutes sortes de draps de laine et d'étoffes de soie. Cette permission était motivée par l'extrême pauvreté dans laquelle se trouvait cette ville à l'aube du XVI^e siècle. Elle était dépeuplée à la suite de nombreuses épidémies de peste, et appauvrie par les guerres de Catalogne dont les ravages et charges avaient éprouvé tout le Bas-Languedoc.

La ville à la fin du Moyen Âge ne présentait que peu de ressemblance avec la splendide cité antique, qui couvrait jadis une superficie de 220 ha et était dotée d'un rempart de six kilomètres.

Au Moyen Âge, son emprise était réduite à 30 hectares, et elle était ceinte d'un rempart de deux kilomètres seulement. En raison des nombreuses crises, la population avait fortement diminué (3'000 habitants au XV^e siècle). Au plan de son emprise sur le territoire, elle est la parfaite illustration des conséquences du siècle dit de l'homme rare.

La gravure ci-après⁹, bien qu'imprécise, illustre le rétrécissement de la ville médiévale par rapport à l'enceinte antique, qui apparaît plus grande et ruinée.

⁷ d'Hozier, Ch.-R., 1701-1800, Armorial général, En ligne sur le site Gallica.
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k111467n/f402.item#>, consulté le 2 juin 2021.

⁸ Pour l'ensemble du chapitre, cf. Bibliographie, ouvrages sur Nîmes.

⁹ d'Albenas, P. 1560, Discours historial de l'antique et illustre cité, de Nismes, en la Gaule narbonoise. Lyon. Guillaume Roville.



Le XVI^e siècle, loin d'être beau à Nîmes, comporta lui aussi son lot de disettes culminant en famines entre 1529 et 1546, épidémies (épidémies de peste continues de 1501 à 1545) et guerres civiles, à savoir les guerres de religion.

La Réforme avait fait son apparition très tôt dans cette ville, pour des raisons difficilement explicables. La grave crise économique et les fléaux du XVI^e siècle, mais aussi l'incurie et la décadence des prélats locaux plus soucieux de leur confort loin de la ville que de fournir un soutien à une population en détresse sont des raisons souvent évoquées par les historiens.

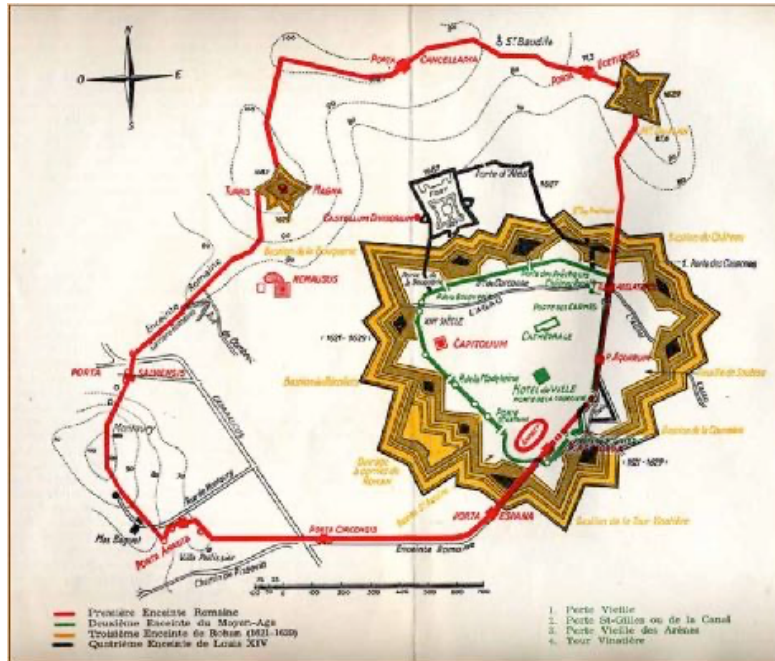
L'enseignement peut avoir été un autre vecteur : en effet, entre 1534 et 1539, les écoles nîmoises furent transformées, grâce à l'appui de Marguerite de Navarre, en « université et collège ès arts et grammaire ». Le premier recteur de cette nouvelle université, Claude Baduel, après avoir séjourné à Wittemberg et Strasbourg, s'était imprégné des méthodes pédagogiques humanistes et de la théologie réformée, tournée par essence vers la pédagogie¹⁰.

Le premier embryon d'église réformée s'était constitué vers 1537, et dix ans plus tard la jeune communauté protestante entretint des liens étroits avec Jean Calvin, à Genève. Le consistoire est établi le 23 mars 1561, et l'élite locale est gagnée par le calvinisme. Les prédications du pasteur Vivet réunissaient 8000 auditeurs et un cahier de doléances pour les États généraux révèle alors une adhésion assez générale à la cause de la Réforme.

Les guerres de Religion éclatent lorsque le pouvoir royal impose des magistrats municipaux catholiques : la réaction des protestants fut sanglante et efficace : la ville resta sous domination protestante jusqu'en 1632 et fut qualifiée de « Genève française ».

Les guerres de Religion marquèrent Nîmes par leurs violences : massacre de la Michelade le 30 septembre 1567, ruine de la Cathédrale, démolition partielle du Temple de Diane et destruction des faubourgs, sacrifiés pour la construction d'une enceinte bastionnée entre 1622 et 1628.

¹⁰ Guttinger, C., 2010, Le collège royal et l'académie protestante de Nîmes que XVI^e et XVII^e siècles. En ligne sur le site Huguenots en France, consulté le 12 mai 2021.



— Les quatre enceintes de Nîmes¹¹

La promulgation de l'Édit de Nantes en 1598 qui faisait de Nîmes une place de sûreté des protestants, inaugura, comme pour le reste du royaume, une période de calme au cours de laquelle le pouvoir royal s'efforça de réduire les avantages concédés.

La Révocation de l'Édit de Nantes, en 1685, supprima la liberté de conscience et de culte. Les protestants furent contraints à abjurer ou à s'exiler lorsqu'ils n'étaient pas jetés en prison ou envoyés aux galères. La guerre des camisards ensanglanta les Cévennes de 1702 à 1705.

La ville connut un renouveau d'activité durant l'Ancien Régime. Devenue une importante place financière et une grande cité manufacturière, elle compta en 1775 près de 20'000 ouvriers, artisans et fabricants. La période fut marquée par un essor de la construction. De beaux hôtels particuliers furent édifiés, et des faubourgs se développèrent hors des murs, qui furent progressivement abattus.

À la suite de travaux entrepris pour améliorer le débit des eaux de la Fontaine pour les teinturiers, la découverte de vestiges antiques conduisit à l'aménagement des splendides Jardins de la Fontaine, qui s'accompagna d'un projet d'urbanisme prévoyant la création de quartiers neufs de part et d'autre de la grande artère (cours Neuf, actuelle avenue Jean-Jaurès) tracée par Jacques-Philippe Mareschal dans le prolongement de l'axe des jardins.

Au XIXe siècle, la ville s'est développée. La population passe de moins de 40'000 habitants en 1800 à 80'000 en 1900, en profitant notamment de la création de liaisons ferroviaires auxquelles elle a été précocement associée, par l'inauguration dès 1839 d'une ligne Alès-Nîmes-Beaucaire construite à l'initiative de Paulin Talabot, directeur des houillères de La Grand-Combe, pour assurer le transport du charbon des Cévennes vers le Rhône. L'achèvement du PLM (1852), la jonction avec la ligne Sète-Bordeaux et la création de la ligne Paris-Nîmes via Clermont contribuèrent davantage encore à l'essor nîmois. Le rôle de Nîmes est à cet égard bien exprimé

¹¹ Les quatre enceintes de Nîmes, d'après Igolen 1935. En ligne sur le site nemausensis.com <http://nemausensis.com/Nimes/PlanNimes/Nimes4enceintes.jpg>, consulté le 4 février 2021.

par la création de l'avenue Feuchères qui relie la gare à la ville, et conduit aux boulevards autour desquels furent construits les principaux édifices importants du XIXe siècle.



— Avenue Feuchères, « l'Embarcadère »

Durant la première moitié du XXe siècle, la ville ne subit pas de transformations majeures, mais à partir de 1950, elle connut un essor démographique très rapide : 89'000 habitants en 1954, 122'000 en 1968, ce qui entraîna la création de nouveaux quartiers à l'Ouest et surtout à l'Est. Les années 50 ont été marquées par la création d'un aéroport, d'un important marché-gare et l'installation de la Compagnie nationale du Bas-Rhône Languedoc, dont la vocation est de permettre l'irrigation de la zone agricole des Costières au sud de Nîmes.

Aujourd'hui Nîmes, à la population de 150'000 habitants est une ville de commerçants, employés et fonctionnaires. Centre de tourisme et aussi ville de garnison, elle ambitionne de devenir un lieu attractif, au cadre et conditions de vie améliorés, pour accroître sa part dans le développement régional. De fait, la ville se présente sous un aspect lumineux et aéré, grâce à la restauration de son centre historique et de ses monuments antiques, à l'adjonction judicieuse de bâtiments contemporains, et à la revitalisation de son tissu urbain.

4. Le mariage protestant après 1685¹²

Pour une meilleure compréhension de l'histoire des familles DUMAS et VALZ, il convient d'apporter quelques précisions sur la problématique du mariage protestant.

En effet, lors de la promulgation de l'Édit de Nantes, première législation royale reconnaissant le mariage des protestants en 1598, la France comptait environ deux millions de protestants, soit environ 11 % de la population totale du royaume. Cette législation permettait de combler le vide juridique posé par le refus des protestants de passer devant le curé, dépositaire des actes d'état civil.

Il leur est dorénavant permis de s'unir dans un temple devant un pasteur, à condition de garder les lois de l'Église catholique, notamment pour les empêchements de consanguinité (assouplis au

¹² Poinard, R., *Brève Synthèse sur la problématique du mariage des protestants sous l'Ancien Régime*. En ligne sur le site http://huguenotsweb.free.fr/histoire/mariage_protestant1.htm, consulté le 12 mars 2021.

second degré pour les protestants) et aussi pour les règles de discipline : publication des bans, règles de majorité, témoins et registres.

Cette législation demeure en vigueur pendant 87 ans, jusqu'en 1685, date de la révocation de l'Édit de Nantes par l'Édit de Fontainebleau. Cet édit annule toutes les dispositions des édits antérieurs : il n'existe plus de protestantisme en France.

- Ceux qui ne se plient pas aux nouvelles dispositions seront poursuivis ou devront quitter le royaume.
- Ceux qui restent doivent se soumettre. Ce sont les 'Nouveaux Convertis' qui reprennent par obligation le chemin des églises catholiques pour être enregistrés dans les registres de catholicité leur donnant la reconnaissance d'une existence légale, en attendant des jours meilleurs.
- D'autres prennent le risque de recourir aux pasteurs clandestins et itinérants. Ce sont les « opiniâtres », qui vivent le « désert ». C'est durant cette période qu'il est si difficile de retrouver des registres.

Résumé de la situation juridique après 1685 :

- Le contrat de mariage devant notaire n'est authentifié et reconnu dans ses effets qu'après échange de consentement devant le curé légitime. Si l'union est bénie par un pasteur clandestin, les époux renoncent à tous les effets civils du mariage : ils sont considérés comme concubins, perdent tout droit patrimonial et les enfants sont illégitimes.
- L'enfant baptisé au désert perd tous ses droits d'héritage, et les parents ceux sur leurs enfants (ils peuvent les perdre).
- Au moment du décès, l'inhumation en terre d'Église et la réception des derniers sacrements conditionnent l'enregistrement officiel du moment du décès et ses effets juridiques, notamment concernant l'héritage. La déclaration royale d'avril 1686 confisque les biens et prive de sépulture tout réfractaire à l'extrême onction.

Malgré cette extrême rigueur, certains évêchés et intendants royaux préfèrent fermer les yeux (les évêques jansénistes, notamment, étaient plus ouverts).

Le baptême était moins problématique, car la théologie à l'égard de ce sacrement était identique pour les deux confessions.

À l'issue d'une vaste consultation lancée à la fin du XVIIe siècle auprès des intendants royaux au sujet de la situation des nouveaux convertis, l'archevêque de Reims, Charles Le Tellier, propose une idée radicalement nouvelle pour les « mal convertis » : la reconnaissance du mariage civil, conclu par contrat notarié, puis déclaré au juge royal, idée qui ne sera malheureusement pas retenue.

La déclaration du 13 décembre 1698 met un terme aux situations les plus litigieuses. En réalité, devant la multiplication exponentielle des unions illégitimes provoquant l'encombrement des tribunaux, seront poursuivis essentiellement les manifestations publiques et les ministres qui chercheront à rétablir l'exercice du culte. Ils sont condamnés à la peine de mort non pas comme hérétiques, mais fauteurs de troubles !

Après une longue période de durcissement et d'exactions, les années 1750 seront marquées par des appels à l'opinion publique, par le biais de mémoires rédigés par des juristes et des ecclésiastiques au nom des idées nouvelles de tolérance et de liberté de conscience. Ces mémoires mettent aussi en lumière des incohérences juridiques et leurs conséquences tragiques.

Il fallait ôter à l'Église le monopole de la réglementation du mariage. Il fallait que le roi établisse une forme légitime de mariage qui pourrait de façon rétroactive valider toutes les unions illégitimes.

À la mort de Louis XV, la majorité des élites étaient favorables à la révision de la législation, à l'exception du clergé.

L'Édit du 28 novembre 1787 dit « Édit de Tolérance », surnommé par les protestants « Édit de Bienfaisance », fut rédigé en partie par Rabaud Saint-Étienne, un nîmois (cf. infra Pasteurs célèbres).

À son sacre, Louis XVI ne prononce pas la formule rituelle dans laquelle il promet de faire exterminer tous les hérétiques de France. Le souverain est entouré de ministres d'ouverture favorables à la tolérance.

Pour le mariage : Le choix est laissé de faire enregistrer le contrat de mariage par le curé - agissant comme officier d'état civil dans les villages - ou par le juge royal du domicile. Le mariage sera consigné dans des registres prévus à cet effet.

Les règles sont celles du droit canonique : publication des bans, conditions d'âge et d'empêchement, etc.

Pour le baptême : Il est enregistré sur un registre tenu par un juge, et non plus par le curé.

Cet édit ouvre la porte à la sécularisation de l'État civil qui interviendra quelques années plus tard sous la Révolution.

Seuls points passés sous silence : le mariage mixte, interdit depuis 1680 et le rétablissement du culte protestant. Le mariage mixte pouvait être enregistré légalement, à condition de passer devant un juge. Cela faisait quelques années déjà que les 'assemblées' n'étaient plus pourchassées. De nombreuses communautés protestantes avaient de nouveau une existence de fait, sinon de droit. Quand la Révolution éclata, le protestantisme était en pleine Renaissance en France.

À Nîmes, la rigueur contre les protestants s'atténua à partir de la deuxième moitié du XVIII^e siècle¹³. Les tribunaux reconnurent leurs mariages, les interdictions professionnelles étaient moins strictes : certains (Guizot père) étaient avocats, d'autres conseillers au présidial. Le culte n'était plus clandestin et depuis 1780, les Protestants avaient leur cimetière, route d'Alès (cf. infra Cimetière protestant).

En grande majorité issus de la communauté protestante exclue des fonctions publiques, marchands et négociants s'alliaient souvent entre eux. Une fois fortune faite, beaucoup investissaient dans la terre, certains acquirent des biens nobles.¹⁴

¹³ Duport, A-M., *Terreur et Révolution Nîmes en l'an II*, 1987, Jean Touzot libraire-éditeur, Paris, p. 42 et suivante.

¹⁴ Duport, A-M., *Terreur et Révolution Nîmes en l'an II*, 1987, Jean Touzot libraire-éditeur, Paris.

II. PRÉSENTATION DU COUPLE CENTRAL

1. Mariage de Augustine VALZ et de Alphonse DUMAS

Louis François « Alphonse » DUMAS et « Augustine » Jeanne Rosalie VALZ se sont mariés le 2 octobre 1838 à Nîmes. Dorénavant, je les nommerai par leurs prénoms usuels – ci-dessus entre guillemets.

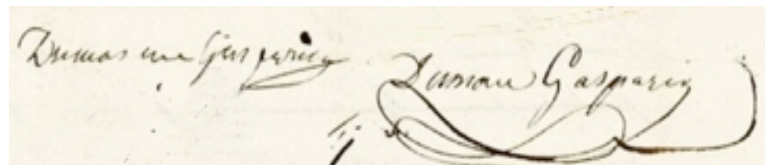
L'acte de mariage¹⁵ nous apprend que Alphonse DUMAS était « propriétaire », âgé de trente et un ans, qu'il était natif de Nîmes, domicilié avec ses père et mère, Jean César DUMAS et Anne Cécile Victoire de GASPARIIN.

Augustine VALZ est âgée de seize ans, native de Nîmes, domiciliée à Marseille (Bouches-du-Rhône), avec son père Jean-Élix Benjamin VALZ, qui est directeur de l'Observatoire dudit Marseille, et chevalier de la Légion d'Honneur. Sa mère, Anne-Caroline est décédée.

Selon cet acte, Alphonse DUMAS est né à Nîmes le 17 octobre 1810, et Augustine VALZ le 29 juin 1822. Nous lisons également la date de décès de la mère d'Augustine, Anne Caroline RAFIN, le 26 novembre 1829, lorsque Augustine VALZ avait 7 ans.

Les témoins de ce mariage sont tous apparentés : Antoine Auguste Jules TEISSIER, docteur en médecine âgé de 40 ans, est cousin germain d'Augustine, Paul de GASPARIIN, aspirant ingénieur au corps royal des Ponts et Chaussées, âgé de 26 ans, cousin germain d'Alphonse, Jean-Louis Georges-Emilien DUMAS, propriétaire âgé de 33 ans, cousin second d'Alphonse, et enfin Charles Isidore Gaston VALZ, négociant, âgé de 24 ans, cousin germain d'Augustine.

Les parents d'Alphonse DUMAS signent, avec un beau parallélisme :



— Dumas-Gasparin

Augustine est évidemment considérée comme mineure, et son père a dû consentir au mariage. La majorité matrimoniale avait été définie par le Code civil de 1804 à 21 ans pour les filles et 25 ans pour les garçons. En revanche, l'âge minimum pour le mariage était de 18 ans pour les garçons et 15 ans pour les filles. Aujourd'hui, en 2021, le mariage des mineurs de moins de 18 ans est interdit.

Nous sommes en pays de droit écrit, et je me serais attendue à voir mentionné l'existence d'un contrat, ce qui n'est pas le cas dans cet acte de mariage. Dans le Midi, l'habitude est si fortement ancrée que la mention n'est pas systématique. C'est la déclaration de mutation par décès d'Augustine¹⁶ qui me permet de découvrir l'existence de ce contrat, reçu chez Maître Conte, notaire, le 1er octobre 1838¹⁷.

Ce contrat nous apprend que les futurs époux déclarent vouloir se marier sous le régime dotal et exclure la communauté de biens. *M[ademoi]selle Valz apporte en mariage et se constitue*

¹⁵ BROZER téléarchives, M registre communal 1838, N°316, vue n°260.

¹⁶ AD Gard 19 Q 358 VALZ Augustine Mutation après décès N°2212.

¹⁷ 2 E 36 953.

personnellement en dot la somme de soixante-sept mille trois cent dix-sept francs vingt-et-un centimes, qui se compose de (...) son trousseau, (...) bijoux et dorures (...) qui resteront la propriété de la future épouse et des siens. Il est également fait mention du contrat de mariage passé entre son père, Benjamin VALZ, et sa mère Caroline RAFIN, reçu chez Maître Franc, notaire à Quissac, de même que d'un testament olographe :

(...) en date du vingt-sept mai mil huit cents vingt-deux enregistré et déposé dans les minutes de M[aitr]e Donzel, prédécesseur de dudit M[aitr]e Conte, le 9 décembre 1829. (...) M. Valz, père, a fait donation entre vifs, pure, simple et irrévocable et en avancement d'hoirie, à Mademoiselle Valz, sa fille, future épouse, qui accepte et le remercie, d'une maison située à Nîmes, rue des Chapelliers, telle qu'elle se poursuit et comporte, avec ses circonstances et dépendances, sans aucune exception ni réserve, et dont les futurs époux prendront possession le jour de la célébration civile du mariage, à la charge par eux de ne pouvoir rien réclamer de M. Valz, père, au-delà de ce que Mlle Valz s'est constitué en dot du chef et sur les reprises dotales de sa mère, sous peine de voir réduire la présente donation d'une valeur égale à une somme qu'il réévalueraient.

En même considération et pour témoigner la satisfaction qu'ils éprouvent de ce mariage M[onsieur] et Mad[ame] Dumas-Gasparin font donation entre vifs, (...) à M. Dumas, leur fils (...) savoir (...), d'un domaine appelé de St. Andiol, situé au terroir d'Orange, quartier des Prébois, consistant en bâtiments, terres et prairies contiguës, et M[onsieur] et Mad[ame] Dumas, conjointement, d'un autre domaine appelé la Tour, situé aux mêmes terroirs et quartiers, composé de bâtiments, terres et prairies contiguës, desquels le futur époux prendra possession et jouissance (...).

Les signatures de ces registres, souvent très lisibles, sont celles aussi de membres des familles jusque-là inconnus, donnant envie de poursuivre l'enquête.

2. Naissances de Augustine VALZ et de Alphonse DUMAS

Selon son acte de naissance¹⁸, Augustine VALZ est déclarée et présentée par son père, Jean Élix Benjamin VALZ, qualifié de propriétaire, âgé de 34 ans, le jour même de sa naissance, le 29 juin 1822. La mère d'Augustine, Anne Caroline RAFIN, âgée de 32 ans, a accouché dans son domicile *sur la section sept*. Je comprendrai plus tard qu'il s'agit du 18 rue des Lombards.

Alphonse DUMAS est né le 18 octobre¹⁹ 1806, déclaré et présenté le lendemain par son père, Jean César DUMAS (son âge et domicile sont omis), qualifié de négociant. Le père est *assisté de Adrien Etienne Gasparin, officier au vingt-quatrième régiment de dragon, actuellement en cette ville de Nîmes âgé de vingt-trois ans*, l'oncle maternel de l'enfant. Sa mère est Anne Cécile Victoire de GASPARIIN (l'âge est omis).

Remontée à la deuxième génération, celle des grands-parents de mon couple, je comprends le choix de leurs prénoms.

Louis François Alphonse DUMAS porte le nom de son grand-père paternel Louis DUMAS, celui de son arrière-grand père, toujours du côté paternel, François AMALRIC, et de son grand-oncle maternel Joseph Alexandre Hyacinthe Alphonse GASPARIIN.

¹⁸ AD Gard Nîmes, N registre 1822, N°756, Brozer téléarchives, vue n°280.

¹⁹ AD Gard Nîmes, N registre 1806, Brozer téléarchives, vue n°578.

Augustine Jeanne Rosalie porterait le nom – féminisé – de son oncle maternel Auguste Magdelaine Frédéric RAFIN, celui – féminisé également – de son grand-père paternel, Jean VALZ, et celui de sa grand-mère, Anne Rosalie BAUX.

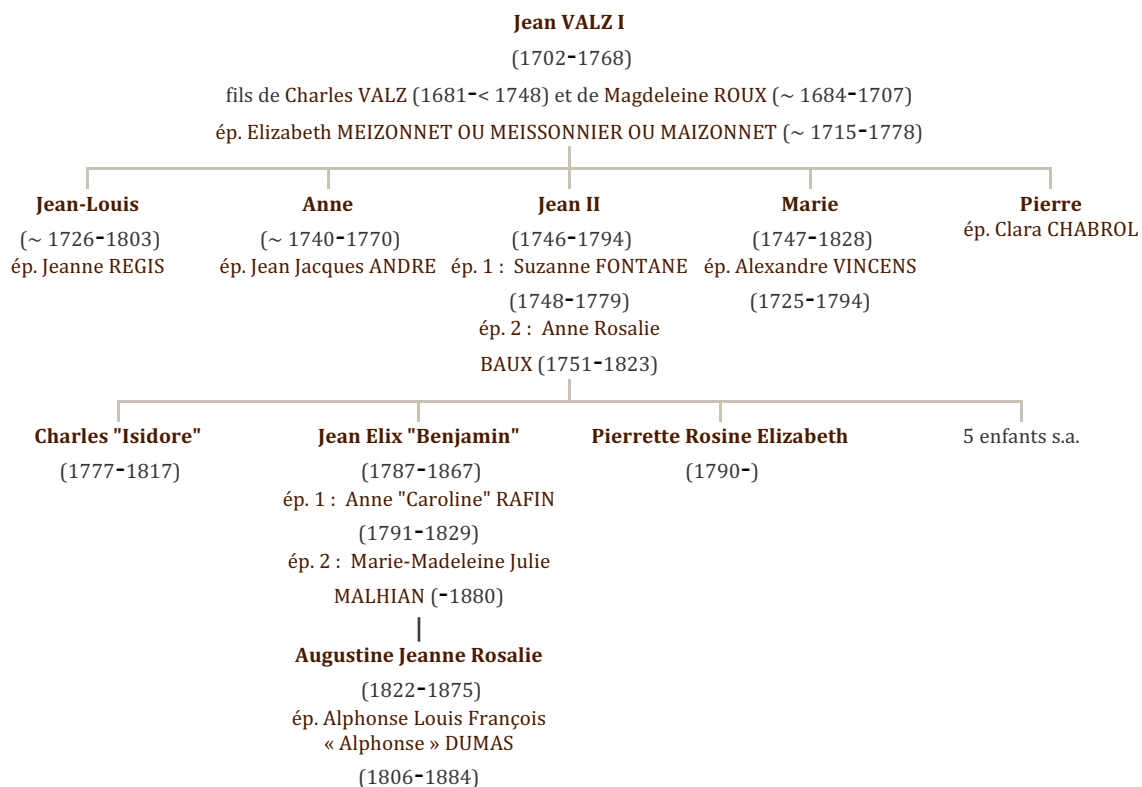
Je vais remonter la généalogie de ces deux familles, et, honneur aux dames, je commencerai par la famille ascendante de Augustine VALZ.

III. ASCENDANCE VALZ

1. Un peu d'anthroponymie : VALZ

Ce nom est appelé à une belle expansion en toponymie, liée à l'urbanisation des vallées à la rencontre de couloirs commerciaux, et de points stratégiques au franchissement de cours d'eau. Il est hérité du latin classique *vallis*²⁰. En occitan, *vallée* se traduit par *val*, souvent avec le *s* du nominatif singulier. Sous cette forme, ce toponyme a donné lieu aux noms de famille VAL, VALS, DEVAL. Ce nom, relativement peu fréquent, se rencontre surtout dans le département du Gard, et dans une moindre mesure dans les Bouches-du-Rhône et l'Hérault. Les communes où il se rencontre principalement sont : Gallargues-le-Montueux et Nîmes, mais aussi Lodève (34), Calvisson et dans une moindre mesure, Aimargues²¹.

J'ai pu constater qu'au XVIII^e siècle, ce patronyme était courant en Vaunage et en Petite Camargue – à l'ouest et au sud de Nîmes – et plus précisément Gallargues-le-Montueux, Vauvert et Saint-Laurent-d'Aigouze. J'imagine ces VALZ apparentés – la question mériterait une étude plus approfondie.



²⁰ Astor, J., 2002, *Dictionnaire des noms de famille et noms de lieux du Midi de la France*, Millau, Éditions du Beffroi-Decitre.

²¹ La généalogie des VALZ. En ligne sur le site FILAE. <https://www.filae.com/nom-de-famille/valz.html>

2. Jean VALZ I

L'arrière-grand-père d'Augustine VALZ, Jean VALZ, était né à Gallargues-le-Montueux le 1er mars 1702, baptisé catholique le 5 du même mois²², fils de Charles VALZ et de Madeleine ROUSSE, sa femme. Son parrain était Jean VALZ, oncle paternel et sa marraine Françoise ROUX. Les deux orthographes d'un nom homophone me laissent penser que la marraine était apparentée à la mère.

Jean VALZ était le deuxième d'une fratrie de quatre, tous nés à Gallargues-le-Montueux. Son frère et ses deux sœurs sont morts en bas âge.

Les communes situées à l'est de Nîmes étaient peuplées de catholiques, alors que celles à l'Ouest principalement dans la Vaunage, et au sud, regroupaient une forte majorité de protestants²³. Ces familles protestantes ont choisi – certainement pour pouvoir poursuivre leurs activités professionnelles – d'abjurer leur foi et d'embrasser la religion catholique. J'ai pu retrouver tous les actes les concernant dans les registres de catholicité. Leur mère, Madeleine ROUX était décédée avant le décès de la quatrième fille, Elizabeth²⁴ *filles de feu Madeleine ROUX*.

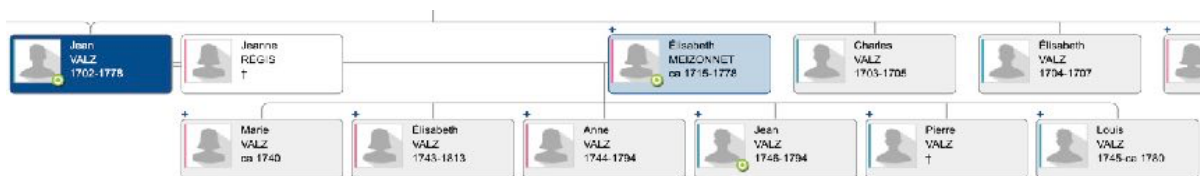
Selon les informations que j'ai vues, répétées entre autres sur le site Geneanet, Jean VALZ I était négociant, cultivateur, et bourgeois.

Il épousa Elizabeth MEIZONNET, née à Genève ? vers 1715, selon la demande d'inhumation²⁵ (elle avait 58 ans à son décès, le 10 février 1778), dont le père, né à Vauvert ? avait émigré à Genève. Je retrouve la trace²⁶ d'un Louis MEZONNET, né vers 1686, lieu non spécifié, installé à Genève, époux de Anne LIOTARD née à Montélimar en 1686. Selon les documents sur Geneanet, Louis MEIZONNET serait né à Vauvert, mais je ne l'ai pas retrouvé dans les registres paroissiaux consultés sur les AD en ligne.

Si la piste s'avère vraie, elle illustre le lien fort pour les protestants entre Genève et les régions huguenotes.

De cette union sont nés plusieurs enfants, dont je n'ai pu établir avec certitude que Jean VALZ II, né en 1746 à Nîmes.

Si je me réfère aux diverses généalogies publiées sur Geneanet, comme ci-dessous, il aurait été le quatrième d'une fratrie de sept :



²² AD 30 Gallargues-le-Montueux, Registres de catholicité 1683-1719, BROZER téléarchives, vue 178.

²³ Dupont, A-M., *Terreur et Révolution Nîmes en l'an II*, 1987, Jean Touzot libraire-éditeur, Paris, p. 41.

²⁴ AD 30 Gallargues-le-Montueux, Registres de catholicité 1683-1719, BROZER téléarchives, vue 225.

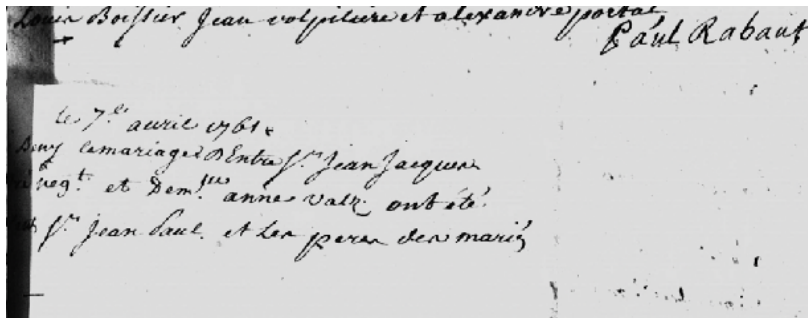
²⁵ AD 30 Nîmes E dépôt 36 730 vue 275.

²⁶ Société genevoise de généalogie, relevés.

J'ai tenté de retrouver Marie Elisabeth VALZ (1743-1813), mariée avec Antoine DONZEL (1725-1806), et n'ai trouvé aucun acte de naissance ou de mariage – il n'existe aucun moyen pour moi de prouver sa paternité à l'heure actuelle.

Le cas de Anne VALZ (ca 1740-/1794) mariée le 17 avril 1761 avec Jean-Jacques ANDRE m'intrigue, car le seul élément de preuve que j'ai pu trouver figure dans un registre du pasteur Paul RABAUT (cf. Pasteurs célèbres) : un acte de mariage particulièrement bref en date du 7 avril 1761²⁷, sans mention des noms des parents, non signé, mais semble-t-il, de la main de RABAUT, car l'écriture est identique à celle du reste du registre.

Ce document ne permet pas de prouver qu'elle était bien la sœur de Jean VALZ II.



Le 7e avril 1761
j'ai béni le mariage entre S[ieu]r
Jean-Jacques André
nég[ocian]t et dem[oise]lle
Anne Valz ont été
[présents ?] S[ieu]r Jean Paul et
les pères des mariés.

Mes recherches sur la partie des registres de Vauvert et Nîmes accessibles sur internet ou dans les registres « papier » ont été infructueuses – il conviendrait de poursuivre cette enquête aux AD sur les microfilms.

Jean VALZ I est décédé à Nîmes le 28 juin 1768, âgé de cinquante-cinq ans selon la déclaration faite par sa veuve sur la demande de permis d'inhumer²⁸ (cf. Annexes, n°2). Il avait en réalité soixante-six ans. Il est qualifié de marchand de laines. La demande de permis d'inhumer m'a permis de confirmer ce que je supposais : cette famille est protestante.

— **Marchand de laines** —

Une bonne partie des étoffes de laine fabriquées en Gévaudan, en Rouergue, dans les Cévennes, le haut et bas Languedoc, achetées en écrud, étaient teintes et apprêtées à Nîmes avant d'être expédiées pour la Bretagne, Lyon, Bordeaux et Marseille, d'où elles passaient à l'étranger²⁹.

3. Jean VALZ II

Jean VALZ I s'était établi à Nîmes avant 1746, car son fils Jean VALZ II y est né le 30 octobre 1746, baptisé protestant *Jean-Louis VALZ* (sic), le 18 novembre par Paul RABAUT³⁰ (cf. Pasteurs célèbres).

Il est intéressant de noter que si les membres de la famille VALZ installés à Gallargues-le-Montueux avaient abjuré, arrivés à Nîmes, ils ont choisi de vivre « le désert ». Est-ce le contact avec la famille AMALRIC qui les a confortés dans l'affirmation de leur foi ?

²⁷ AD 30 Nîmes, E dépôt 36 743.

²⁸ AD 30 Nîmes E dépôt 36 728 vue 207.

²⁹ Dupont, Anne-Marie, *Terreur et Révolution Nîmes en l'an II*, 1987, Jean Touzot libraire-éditeur, Paris, p. 14 et suivante.

³⁰ AD 30 Nîmes E dépôt 36 719, vue 59.

Les AD du Gard recèlent au sein de la collection des Archives déposées, série E (archives communales, ancienne série UU, Protestants), et dans la rubrique sacrements (!), pour les années 1788-1792 (E dépôt 36 710 -717), des registres particulièrement passionnants. Il s'agit en réalité de registres déclaratifs. En effet, après la promulgation de l'Édit dit « de Tolérance » en 1787, les Protestants sont venus, souvent en famille et accompagnés de juristes, auprès du Présidial pour déclarer, afin de les officialiser, leur(s) mariage(s), et leurs enfants survivants.

Cela me permet de faire un bond en avant, car la clandestinité du « désert » ne facilite pas les recherches, les registres protestants étant multiples, et souvent lacunaires.

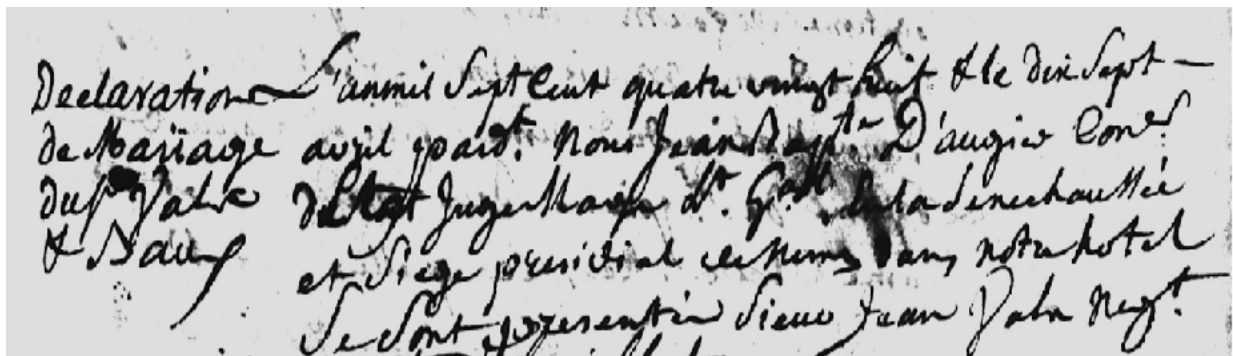
Ainsi ai-je pu découvrir dans deux actes distincts mais consécutifs dans le registre, que Jean VALZ II avait épousé en premières noces³¹ Suzanne FONTANE (1748-1779), née à Nîmes le 23 décembre 1748, baptisée protestante le 29 du même mois, fille de François FONTANE, marchand. et de D[emoiselle] Elizabeth AMALRIC.

Nous verrons par la suite que les familles VALZ et DUMAS furent étroitement liées aux AMALRIC, négociants fortunés de Nîmes.

Des trois enfants nés de cette union, seul Charles « Isidore » VALZ vécut jusqu'à l'âge adulte. Suzanne FONTANE décède à Nîmes le 18 septembre 1779.

Jean VALZ II épouse ensuite³² Anne Rosalie BAUX 1751-1823.

L'acte suivant du même registre me renseigne sur sa seconde union³³ :



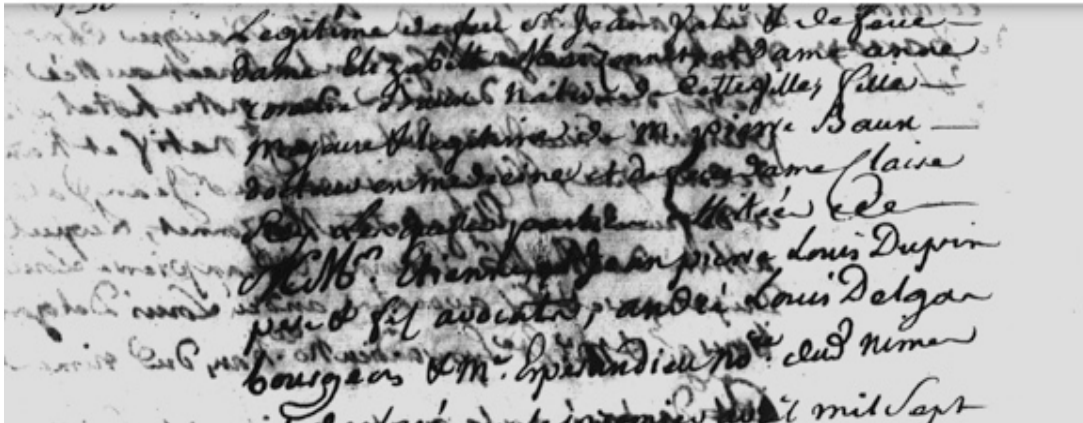
Declaration L'an mil sept cent quatre-vingt huit et le dix-sept
de mariage avril par. nous Jean Bapt[is]te d'Augier con[seill]er
d'Etat Juge mage L[ieutenan]t général de la Sénéchaussée
& Nîmes et siége Présidial de Nîmes dans notre hôtel
se sont présentés Sieur Jean Valz nég[ocian]t,

*L'an mil sept cent quatre-vingt-huit et le dix-sept
avril par[evan]t nous Jean Bapt[is]te d'Augier, con[seill]er
d'Etat, Juge mage, L[ieutenan]t général de la Sénéchaussée
et siége Présidial de Nîmes dans notre hôtel
s'est présenté Sieur Jean Valz, nég[ocian]t,*

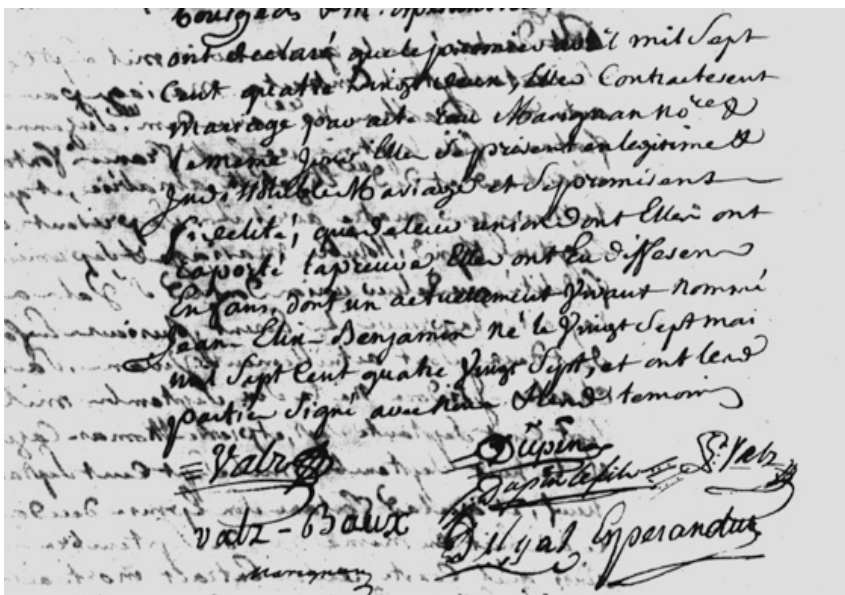
³¹ AD 30 Nîmes E dépôt 36 710, vue 70.

³² AD 30 Nîmes E dépôt 36 710, vues 70-71.

³³ AD 30 Nîmes, E dépôt.



natif et h[abit]ant de cette ville, fils majeur et
 légitime de feu S[ieu]r Jean Valz et de feu
 Dame Elizabeth Meizonnier, et Dame Anne
 Rosalie Baux, native de cette ville, fille
 majeure et légitime de M[onsieu]r Pierre Baux,
 docteur en médecine et de feu Dame Claire
 Rey, lesquelles parties assistées de
 M[essir]es Etienne et Jean-Pierre, Louis Duprin (?)
 père et fils avocats, André Louis Delgas
 bourgeois et M[aitr]e Espérandieu no[tai]re dud[it] Nîmes



ont déclaré que le premier
 avril mil sept
 cent quatre-vingt-deux elles
 contractèrent
 mariage par acte chez
 Marignan no[tai]re et
 le même jour, elles se prirent
 en légitime et
 indissoluble mariage et se
 promirent
 fidélité ; que de leur union
 dont elles ont
 rapporté la preuve elles ont eu
 différens
 enfans, dont un actuellement
 vivant nommé
 Jean-Elix Benjamin, né le
 vingt-sept mai
 mil sept cent quatre vingt
 sept, et ont lesd[ites]
 parties signé avec nous et
 lesd[its] témoins

Après cette déclaration, quatre autres enfans sont nés de cette union. Des neuf enfans de Jean VALZ II, seuls trois ont survécu, ce qui est confirmé par l'acte de mutation par décès de Jean VALZ³⁴ en date du 29 Messidor an II.

Cet acte mentionne :

- Charles Isidore, d'un premier lit,
- Jean Élix Benjamin, son frère consanguin,

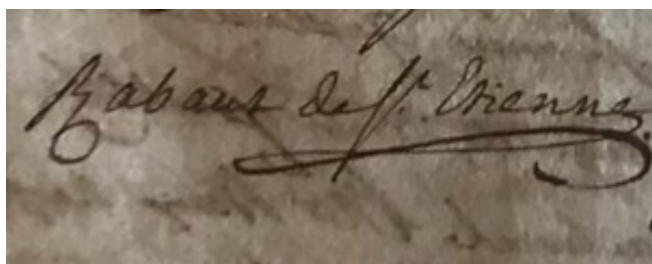
³⁴ AD 30 Nîmes, 19 Q 32.

- Justine, qui décéda à l'âge de 7 ans.

Les actes de mutation par décès se révèlent particulièrement utiles, aussi pour connaître les enfants survivants.

Les détails donnés dans cette déclaration me permirent de retrouver facilement le contrat de mariage³⁵. Il stipule qu'elle porte en dot 24'000 livres plus 3'000 livres. Il n'est pas question de biens immobiliers. Les signatures figurant sur ces contrats sont intéressantes, car elles révèlent les liens entre certaines familles, que l'étude de l'arbre en ligne directe ne donne pas toujours. Dans le cas de ces familles, je vois souvent revenir des noms comme DELGAS, CAZEING, et autres. Il serait intéressant de creuser ces alliances.

Cet acte fait apparaître une signature importante, celle de Rabaud de Saint Etienne (*cf.* Pasteurs célèbres). La présence des pasteurs à la signature du contrat de mariage nous indique qu'il s'agit vraisemblablement déjà de la célébration de l'union. D'ailleurs, dans la déclaration de mariage mentionnée ci-dessus, il est dit qu'ils *se prirent le même jour en légitime et indissoluble mariage...* Les mots *légitime* et *indissoluble* prennent ici toute leur force.



4. La « Terreur » à Nîmes et dans le Gard

Jean VALZ II fut élu administrateur du département en 1791.

Pour un rappel de la situation, je cite *in extenso* Mme Anne-Marie Dupont, qui, pour répondre à nos nombreuses questions a eu l'extrême amabilité de nous adresser, à une camarade et à moi, un petit memento concernant la problématique du fédéralisme gardois :

« Au cours de l'année 1791, les bourgeois patriotes du Gard se rendirent maîtres de toutes les autorités locales : municipalité et district de Nîmes, département, tribunal criminel. Devant cette mainmise sur les rouages administratifs locaux, un mouvement populaire émergea et s'affirma tout au long de l'année 1792, le régime électoral était censitaire, seuls les plus imposés avaient le droit de vote. Mais à l'automne, le suffrage « universel » masculin est accordé pour les élections à la Convention et pour les autorités constituées.

Dans le Gard la lutte fut acharnée. La bourgeoisie conserva la municipalité de Nîmes et plusieurs sièges au département. Mais les tensions demeuraient. Entre janvier et juin 1793, un mouvement insurrectionnel fut mis en place, fermement encadré par la municipalité et le recrutement d'une force départementale pour marcher sur la Convention fut décidé. Mais, comme dans la plupart des autres villes, c'est la nouvelle

³⁵ 2 E 36 842.

des 31 mai et 2 juin qui déclencha la révolte : destitution des administrateurs jacobins, convocation d'une « assemblée représentative des communes du Gard » qui désigna un « comité de salut public ». Celui-ci prit la tête du département et pendant un mois, il fit sécession. Devant la riposte de la Convention, le comité céda et le fédéralisme gardois s'effondra sans résistance, le 14 juillet 1793.

Cet épisode bref, localisé, peu violent révéla la réaction d'une élite bourgeoise provinciale, en grande partie protestante, menacée par un vigoureux mouvement populaire. Les luttes pour le pouvoir local l'emportèrent ici sur les grands débats qui enflammaient la Convention. Les conséquences en furent dramatiques. Tardive mais brutale, la répression amena 288 prévenus devant le tribunal criminel du Gard, qui fut autorisé, à partir de prairial, à juger révolutionnairement. Sur les 135 victimes qui périrent sur l'échafaud, les deux tiers étaient accusés de fédéralisme, c'est à dire d'avoir « tenté de détruire l'unité et l'indivisibilité de la République ». Une loi votée le 16 décembre 1792, portait que ceux qui en seraient accusés seraient punis de la peine de mort et que leurs biens seraient acquis et confisqués au profit de la République³⁶.

La loi du 17 septembre 1793 permet la création du comité de surveillance du département du Gard³⁷. Les définitions sont vagues : sont suspects tous ceux qui par leur conduite, leurs relations, leurs propos et leurs écrits se montrent « partisans de la tyrannie ou du fédéralisme et ennemis de la liberté ».

En deux mois et demi, du 2 octobre au 27 frimaire (17 décembre), le comité ordonna 321 mandats d'arrêt qui frappèrent un habitant du département sur mille.

Les premiers touchés furent ceux qui étaient accusés d'avoir adhéré au fédéralisme, à savoir 291 mandats sur 321, ce qui représente environ les deux tiers des élus. Soixante-neuf « fédéralistes » furent inculpés en moins d'une semaine, du 4 au 8 octobre. Dans cette première fournée furent amalgamés ceux qui avaient abusé de l'autorité conférée par des fonctions publiques pour entraîner leurs concitoyens, ceux qui jouèrent un rôle décisif et des hommes de main. Les premiers visés furent les administrateurs du département en juin 1793 – tel Marc Antoine RAFIN – et les officiers municipaux, comme Jean VALZ, entre autres.

Il y eut aussi des motifs politiques dans 22,7 % des cas. Une vingtaine de ci-devant nobles furent arrêtés pour « n'avoir montré aucun attachement à la Révolution et s'en être toujours montrés les ennemis par leurs discours et leurs actions », six pour motifs économiques, mais pas suivis d'effet. Lors de la « première Terreur », le Tribunal criminel chargé de la procédure contre les fédéralistes siégea à partir du 1er nivôse an II, date de la comparution du premier prévenu de fédéralisme, Pierre Dumas, maître de danse à Nîmes. Jusqu'au 30 pluviôse, il statua sur le sort de trois prévenus. Ses principales victimes furent les fédéralistes. Le comité de surveillance du Gard fut révisé vers juin 1794 afin de « déjouer les complots des malveillants et décerner des mandats d'arrêt ».

Un fichier des suspects fut établi, dans lequel 1015 fiches furent enregistrées, soit 1,6 % des habitants. Le nombre est important. À titre de comparaison, le fichier de Montauban ne recensa que 0,6 % de la population.

Il y eut une importante accélération du rythme des arrestations à partir d'octobre 1793, ventôse et surtout prairial an II. Dans la nuit du 30 prairial, deux cents mandats d'arrêt furent lancés en un jour. Furent incarcérés autant de marchands que d'artisans, alors que leur nombre n'était pas

³⁶ Duport, A.-M., 2021, *À propos du fédéralisme gardois*.

³⁷ Duport, A.-M., *Terreur et Révolution Nîmes en l'an II*, 1987, Jean Touzot libraire-éditeur, Paris.

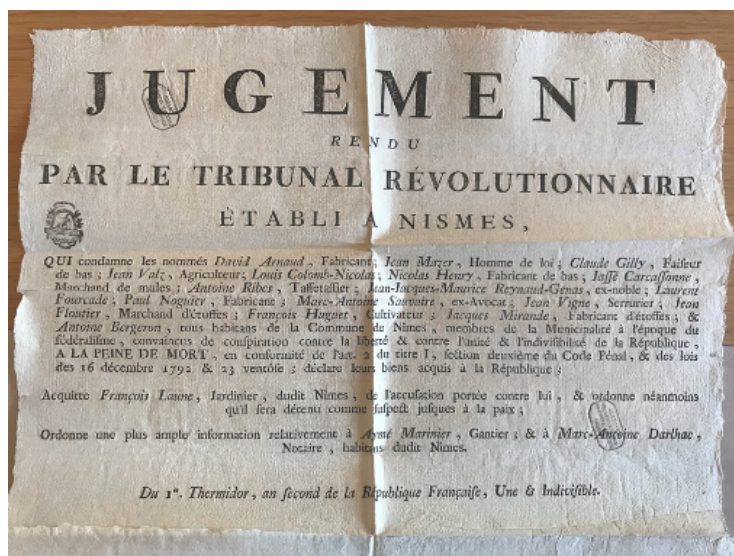
proportionnel à la population qui comportait plusieurs centaines de marchands contre plusieurs milliers d'artisans.

Les motifs de suspicion étaient politiques pour près de 90 % des suspects. 30 % des motifs politiques sont imprécis. 40 % se rattachent au fédéralisme, avec en premier lieu, les députés à l'assemblée des communes, les administrateurs en place en juin 1793. 70 % des mandats d'arrêt furent suivis d'effet.

Au total, 1283 personnes furent emprisonnées³⁸. Les prisons regorgèrent de détenus. Hommes et femmes étaient séparés et les enfants impubères confiés à des parents « reconnus pour avoir professé les principes de la Révolution » ou à des citoyens patriotes. Les détenus ne devaient pas communiquer avec l'extérieur, et les croisées donnant sur les rues ou sur les places publiques devaient être garnis d'abat-jours.

Entre le 4 prairial (23 mai) et le 28 (16 juin), soixante-treize individus furent traduits devant les juges du Tribunal criminel, dont plus des trois quarts furent accusés de fédéralisme. Certains membres de l'administration départementale en place en juin 1793 furent durement frappés par 22 des 23 condamnations à mort prononcées.

Les 30 messidor et 1er thermidor (18 et 19 juillet 1794), comparurent 20 membres de la municipalité de Nîmes en place en juin 1793, « prévenus d'avoir tenté d'altérer et même de rompre l'unité et l'indivisibilité de la République ». Le tribunal ordonna un supplément d'enquête pour deux d'entre eux, en condamna un à la détention jusqu'à la paix, et les dix-sept autres, dont Jean VALZ, à la peine de mort³⁹. Ils furent guillotins le même jour, et des affiches (dimension 90 x 50) concernant ces condamnations furent aussitôt imprimées et placardées dans la ville⁴⁰.



Ces condamnés comptaient parmi dernières victimes de la Terreur.

Du 1er au 14 Thermidor, 59 cas furent examinés et 36 personnes furent condamnées à mort. Du 1er nivôse au 14 Thermidor de l'an II, sur 108 prévenus, 55 furent exécutés.

³⁸ *Ibidem*, p. 257 et suivantes.

³⁹ Dupont, Anne-Marie, 1982, La Révolution et l'Empire in *Histoire de Nîmes*, Aix-en-Provence : Edisud, p. 237.

⁴⁰ AD 30 Q 270, ici, extrait.

Dans la mesure où les membres de l'assemblée des communes avaient joué un rôle déterminant dans le désarmement des sans-culottes, ils le payèrent de leur vie. Le bilan social de la Terreur permet de constater que la bourgeoisie était la plus touchée.

Les biens des condamnés furent confisqués⁴¹.

**SECOND TABLEAU
DES PERSONNES DU DISTRICT
DE NISMES,
DÉTENUES comme suspectes dans les maisons d'arrêt de cette Commune, & dont
les biens ont été mis en régie, en exécution de l'Arrêté du Représentant du
peuple BORIE, du 13 Germinal dernier.**

Remouetnissane		Fabricant de bas.	idem	6 floréal.	idem	Nombre Mobilier.
Valz.	Jean	Marchand.	idem.	28 floréal.	Nîmes le Calvaire	Maisons, terres, vignes, oliviers, prés, jardins, puits de moulin à eau, le bois.
Vampère.	Jean	Ecrivain.	idem.	20 ventôse.	Nauvort.	Aucun.
Velur.	Louis	Droguille.	idem.	16 floréal.		Mobilier.
Verdeillan.	André	Faïeur de peignes.	idem.	269 ^{es} 1791. (v. fl.)	Nîmes Bouillergues	Vignes & oliviers
Vergeze.		Aubuslargues.	Ex - noble.	13 germinal.		
Verquier.	Marcelin		Courtier.	30 frimaire.	Nîmes.	Mobilier.
Vidalon.	Raymond		Commis-Marchand.	11 germinal.	idem.	Mobilier.
Vignal.	Etienne		Ex - Curé.	28 pluviôse.		Aucun.

Ceux de Jean VALZ furent restitués au titre de la « Loi qui détermine le mode de restitution des biens des condamnés⁴² » du 21 prairial an III. Ci-dessous, dans la déclaration de mutation par décès, figure la mention (au-dessus des signatures) :

*Bulle de la contribution foncière et
de valeur de huitante quatre mille
cinq cent trente quatre livres et six
signés Rien deux cent onze livres 211, 10
dit fait par la main levée des actes accordés par
deux signés Valz - Baux*

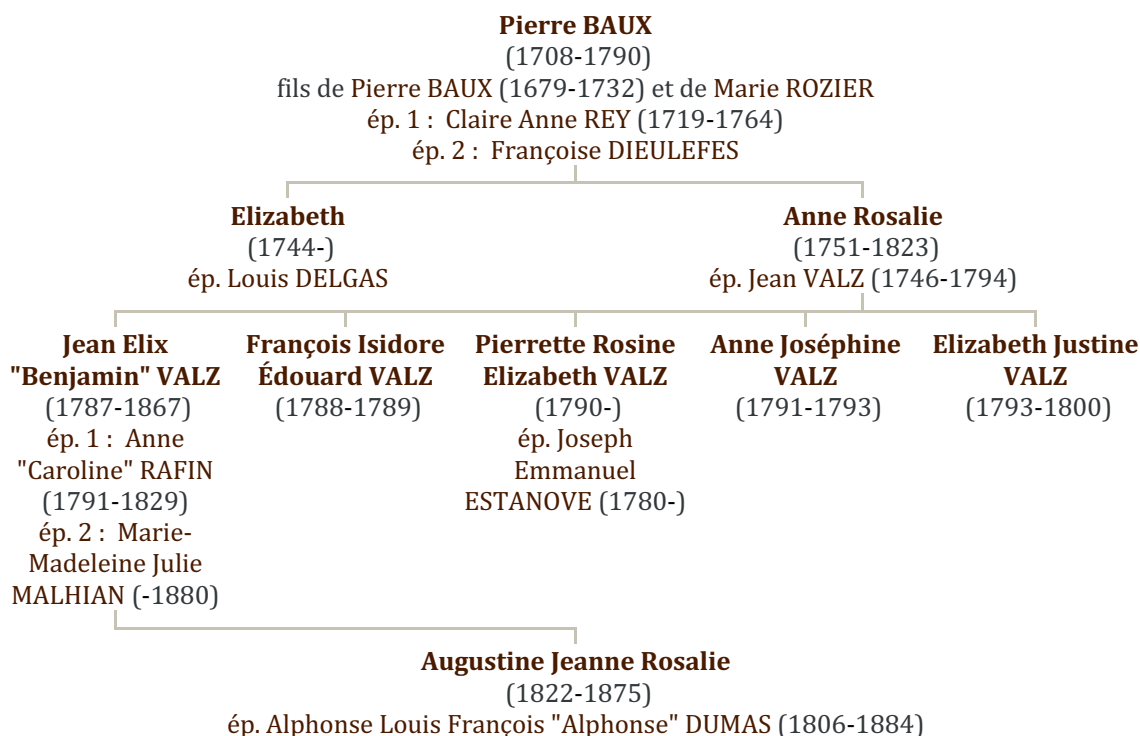
dont la main-levée les (?) [?] acte accordée par décret du 21 prairial⁴³

⁴¹ AD 30 Nîmes Biens confisqués L 3032.

⁴² Loi qui détermine la restitution... En ligne sur le site : Internet archive https://archive.org/details/loiquideterminel00fran_9/mode/2up consulté le 2 juin 2021.

⁴³ AD 30 Nîmes Tables des Successions Acquittées 1791-an VIII 19 Q 12 1.

5. Famille BAUX



L'épouse de Jean VALZ II, Anne Rosalie BAUX, était la fille de Pierre BAUX, médecin, descendant d'une illustre famille de quatre générations de médecins⁴⁴. L'arrière-grand-père, Salomon BAUX (1612-1654), originaire de Mazamet (81) s'installa à Nîmes. Le grand-père Moïse (1644-1725) rédigea une longue série d'observations cliniques continuée par ses descendants.

Pierre BAUX « le père » (1679-1732) s'intéressa de très près à la peste (de Provence, 1720), et rédigea un *Traité de la Peste*⁴⁵, ouvrage remarquable.

Le préambule résonne fortement avec notre actualité en temps de COVID :

De toutes les maladies qui affligent l'homme, il n'y en a pas de plus redoutable que la peste, puisqu'il n'en est point qui cause tant de trouble dans la société civile ni tant de mortalité. Au seul nom de la peste, la terreur et la crainte s'emparent des esprits, tout est en allarme, tout fuit, tout est en trouble, tout est en confusion. Les liens du sang et de l'amitié ne sont pas assez forts pour retenir les sains auprès des malades. On voit des enfants qui ne reconnoissent plus leurs pères, et des pères dont la tendresse s'évanouit pour leurs enfants. L'époux s'éloigne de l'épouse et l'épouse n'ose plus aborder son époux. Il n'y a plus de communication, ni entre les concitoyens, ni avec les étrangers. Le commerce suspendu, la plupart vivent dans l'inaction⁴⁶...

⁴⁴ Bosc, René, 1985, Deux Protagonistes de l'inoculation variolique au XVIIIe, Jean Razoux et Pierre Baux, médecins à Nîmes in *Mémoires de l'académie de Nîmes*, VIIe série, Tome LXIV, pp. 29-51.

⁴⁵ Baux, Pierre, 1722, *Traité de la Peste, où l'on explique d'une manière nouvelle les principaux phénomènes de cette maladie et où l'on donne les moyens de s'en prévenir et de la guérir*, Toulouse : imprimerie de Jean Guillemette.

⁴⁶ *Ibidem*.

Nous découvrons ici que le savant était un véritable humaniste.



— Plaque commémorative sur la façade de l'ancien Hôtel-Dieu à Nîmes⁴⁷

Son fils, Pierre BAUX (1709-1790), père d'Anne Rosalie BAUX, effectua avec Jean Razoux, la première inoculation variolique à Nîmes.

La variole, éradiquée seulement à partir de 1980 après une campagne intensive de vaccination mondiale, était une maladie grave, qui au XVIIIe siècle tuait ou enlaidissait un cinquième de l'humanité, selon Voltaire.

À partir de 1720, les premiers traitements furent l'inoculation ou « insertion », puis la vaccination. La première méthode, consistait en une « inoculation » d'un sujet sain et de préférence jeune, avec le pus issu de pustules provenant d'un malade atteint de variole spontanée. La seconde, « vaccination », développée par Jenner, conférait au sujet une maladie voisine de la variole, la « vaccine » ou « picote de vache » (maladie de la vache, *vacca*, d'où le nom vaccine). Cette maladie, due elle aussi à une forme de *pox virus* était bénigne pour l'homme, et c'est pourquoi ce traitement supplanta l'inoculation, qui présentait un risque de mortalité élevé.

L'inoculation, découverte à Constantinople en 1717, fut pratiquée à partir de 1720 dans toute l'Europe, sauf en France où elle rencontra d'abord une grande hostilité. Les premières inoculations furent pratiquées dans ce pays seulement à partir de 1755, et c'est en 1757 que Jean

⁴⁷ Cliché Sophie Wildbolz.

RAZOUX et Pierre BAUX firent pratiquer sur leur autorité par le chirurgien de Genève, Jean NICOLAS, la première inoculation nîmoise. Ils furent donc parmi les tout premiers médecins à pratiquer l'inoculation en France. À Montpellier, l'inoculation n'apparaît qu'en 1765.

Ceux qui pratiquaient l'inoculation avaient su établir par empirisme les conditions permettant d'obtenir un bon pourcentage de réussite. Il fallait éviter les excès de froid et de chaleur ; c'est donc le printemps et l'automne qui furent privilégiés. Le sujet devait être de préférence jeune (de trois à dix ans) et en bonne santé. Une préparation par administration d'un régime *végétal et rafraichissant*, sans alcool ni boisson fermentée, pendant les deux semaines précédant et suivant l'inoculation était indispensable. Il fallait administrer des purgatifs et médications diverses avant l'inoculation : calomel, tartre émétique, poudre de pattes d'écrevisses, poudre de vipère... L'isolement du sujet pendant trois ou quatre semaines était préférable, pour protéger le sujet de toute contamination extérieure et éviter qu'il ne contamine son entourage.

La technique devait être très rigoureuse : il fallait préférer un pus ancien, desséché, puis dilué, dont on imbibait un fil de coton ou de chanvre. Les procédés étaient au nombre de trois : vésicatoire, piqûre ou incision. Ils se pratiquaient habituellement en deux endroits du corps (bras ou jambes), et les endroits inoculés étaient protégés par un pansement.

La première inoculation nîmoise fut pratiquée sur une fille âgée de quatre ans et sept mois, nommée Magdelaine JULIAN. Le récit, très précis, fut rédigé sous forme de lettre de six pages adressée par Razoux à l'Académie royale des Sciences⁴⁸. La phrase liminaire nous permet de comprendre l'intérêt qu'a pu susciter l'opération effectuée à Nîmes : *Monsieur ! Je viens d'apprendre que la Faculté de Médecine de Paris a fait demander à celle de Montpellier des informations sur les Inoculations pratiquées à Nismes*⁴⁹.

Durant la quinzaine de préparation, Magdelaine subit de nombreuses purgations, boit chaque jour une tisane de chiendent et de capillaire. L'inoculation est pratiquée le 15 mai à chacun des bras, par *incision superficielle avec un bistouri*. Puis est insinuée dans l'incision *un brin de fil variolique* que M. Nicolas avait apporté de Genève à l'automne dernier et qui avait été imprégné de pus variolique le 7 octobre 1756, sept mois et huit jours avant que nous l'employassions.

Pendant les trente jours où la fillette garda la chambre, sa température, son transit, ses symptômes, son humeur, même, furent contrôlés et soigneusement notés. Vers le huitième jour, la fièvre apparut, suivie le lendemain de l'éruption attendue. Le huitième jour de l'éruption, on ouvre une douzaine de pustules aux bras ou aux jambes qui ont donné assez de pus pour imprégner un fil de la longueur de deux pouces. Ce fil servit à pratiquer d'autres inoculations.

L'observation, une description clinique détaillée des premières inoculations effectuées en France, est remarquable par sa précision et sa minutie.

Pierre BAUX, qui obtint son doctorat à Montpellier, était également passionné d'histoire naturelle, de physique, de météorologie, d'astronomie et de botanique. Il était en lien étroit avec de nombreux savants, dont les frères Jussieu, Réaumur, Boissier de Sauvages et Léon Ménard⁵⁰. Sa maison sise dans la rue du Grand Couvent à Nîmes comportait un très beau jardin, agrémenté de nombreuses fleurs⁵¹. Il donna ses premières notions de botanique à Jean-François SEGUIER, autre savant nîmois qui abandonna les études de droit pour la botanique.

⁴⁸ Razoux, J., 1767, *Tables nosologiques et météorologiques très étendues dressées à l'Hôtel-Dieu de Nîmes*, Bâle, Jean Rodolphe Im-Hof & fils, p. 312 et suivantes.

⁴⁹ *Ibidem*.

⁵⁰ Bosc, R., 1985, Deux Protagonistes de l'inoculation variolique au XVIIIe siècle : Jean Razoux et Pierre Baux, médecins à Nîmes in *Mémoires de l'académie de Nîmes*, VIIe série, Tome LXIV, pp. 29-51.

⁵¹ Puech, A., 1876, La Médecine et les Médecins à Nîmes, in *Mémoires de l'académie du Gard année 1877*, Nîmes, p. 789 et suivantes.

6. Benjamin VALZ

Le fils aîné de Jean VALZ et Anne-Rosalie BAUX, Benjamin VALZ, est né le 25 mai 1787. Dans un premier temps, je ne pus trouver son acte de baptême dans les divers registres paroissiaux catholiques, ni dans les quelques registres protestants de Nîmes accessibles sur internet.



En revanche, Benjamin VALZ avait été fait Chevalier de la Légion d'Honneur le 29 avril 1838, et la base LEONORE⁵² fut d'un grand secours, car il comportait son acte de baptême extrait d'un registre protestant, signé par le pasteur Vinant (*cf.* Annexes, n°3).

Son parrain était Jean MEISSONNET, bourgeois (grand-oncle, cousin ?) et sa marraine, Elizabeth BAUX, sa tante maternelle.

Après deux années passées dans un pensionnat à Lyon, il intégra l'École centrale de Nîmes, décrétée en 1795 par la Convention pour remplacer les universités et collèges abolies pendant la Révolution, et qui fut remplacée en 1805 par les Lycées. Malgré son attirance pour la recherche scientifique et en particulier, les mathématiques où il excellait, sa mère le destinait au commerce, conformément à la tradition familiale.

Les quelques mois passés en apprentissage auprès d'un négociant se soldèrent par un échec. L'astronomie le passionna. N'ayant aucun instrument à sa disposition, il commença par l'observation à l'œil nu, puis par de savants calculs, il parvint à déterminer la marche des comètes.

Quelques années plus tard, il acquit une des meilleures lunettes du moment et construisit son observatoire au sommet de sa maison de la rue de l'Agau.

Il y fit des observations pendant dix-neuf ans, jusqu'en 1836, époque à laquelle il fut appelé à la direction de l'Observatoire de Marseille.

⁵² En ligne sur le site LEONORE des AN <https://www.leonore.archives-nationales.culture.gouv.fr/ui/notice/366569>, consulté le 18 janvier 2021.

Il devint membre de l'académie du Gard le 16 août 1819. Ses communications portaient sur le retour périodique des comètes, la grande question du moment, car jusqu'alors on n'était parvenu à prédire le retour que d'une seule d'entre elles : la comète de Halley.

VALZ découvrit que le diamètre de la « queue » des comètes se contracte rapidement lorsqu'elles se rapprochent du soleil, et se dilate avec la même rapidité lorsqu'elles s'en éloignent. Par la suite, il parvint également à en expliquer le phénomène physique. En 1835, il avait pressenti l'existence de la planète Neptune, aux confins de notre système solaire. Cette planète sera identifiée et nommée par Urbain Joseph Le Verrier en 1846.

À la séance du 3 septembre 1832, Benjamin Valz est proposé à la place de correspondant pour la section d'Astronomie de l'Académie des Sciences. Il est élu à l'unanimité le 10⁵³. Il produit un nombre important de communications – plus d'une centaine – pour l'académie de Nîmes, celle des Sciences et autres, à Genève, Bruxelles et Londres.

C'est son aide et successeur, Joseph Jean Pierre Laurent, qui le 22 janvier 1858, découvrit dans l'observatoire de Valz rue de l'Agau, la planète qui fut baptisée *Nemausa*, nom fémininisé de la colonie latine de Nîmes, *Nemausus*.

Pendant la première partie de sa carrière, Benjamin Valz exerça le métier d'ingénieur, dirigeant la construction du canal d'Arles, élaborant un projet d'adduction d'eau de la ville de Nîmes, mais aussi de docks et nouveaux ports pour Marseille, projets non réalisés.

Il légua à la ville de Nîmes tous les ouvrages scientifiques en sa possession (plus de 11'000 !)⁵⁴.

Benjamin VALZ s'est marié à l'âge de 33 ans⁵⁵ avec Anne « Caroline » RAFIN. Leur acte de mariage nous apprend que les deux futurs époux ont été dans l'incapacité de fournir les actes de décès de leurs pères respectifs : *le décès de M. RAFIN ainsi qu'il est légalement constaté par acte de notoriété reçu par Monsieur le juge de paix du canton et de la ville de Montpellier... (...) et Jean Valz, décédé en la ville de Nîmes ainsi qu'il est constaté par acte de notoriété reçu par Monsieur le Juge de paix (...) de ladite ville*. Madame la directrice des Archives départementales du Gard m'a aimablement fait parvenir l'acte de notoriété en question, en date du 5 octobre 1820⁵⁶, qui confirme que les personnes condamnées pendant la Terreur furent privées d'enregistrement à l'état civil : *son père ayant succombé dans les orages de la Révolution son décès ne fut constaté ni sur les registres de l'État*



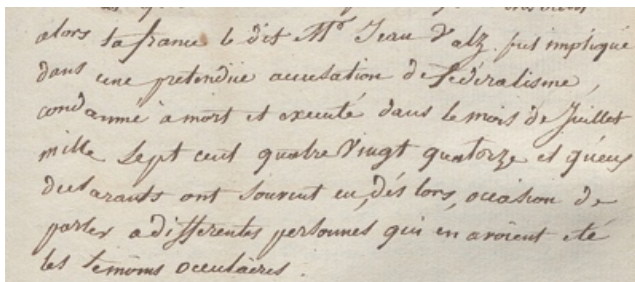
La rue de l'Agau (actuelle rue nationale) et l'observatoire de Benjamin Valz, par Frossard, 1833.

⁵³ 1922, Académie des Sciences, Procès-verbaux des séances de l'Académie tenues depuis la fondation de l'Institut jusqu'au mois d'août 1835, tome X, Hendaye, p. 164 et suivante.

⁵⁴ Deloche, R., 1876, Notice sur M. Benjamin Valz in *Mémoires de l'Académie du Gard Année 1875*, p. XIX et suivantes.

⁵⁵ AD 30 Quissac 5 E 4384, Actes An XII-1832 Mariage n°11, vue 134.

⁵⁶ AD 30 Nîmes Justice de Paix 15 U 18 12.



civil, ni de toute autre manière. L'acte de notoriété de décès doit comporter la signature de sept témoins pour établir que (...) Mr. Jean VALZ fut impliqué dans une prétendue accusation de fédéralisme, condamné à mort et exécuté et qu'eux déclarants ont souvent eu (...) occasion de parler à différentes personnes qui en avaient été les témoins oculaires.

Nous verrons plus loin que le père de Caroline RAFIN, Marc Antoine RAFIN, avait subi le même sort.

Le lieu d'inhumation de ces condamnés fut difficile à déterminer. La seule mention que j'ai pu trouver figure dans la monographie consacrée par Jean Fleury⁵⁷ au cimetière protestant de Nîmes, et qui indique que Jean VALZ aurait été inhumé dans une fosse commune près de l'Esplanade.

Caroline RAFIN, est décédée à 38 ans⁵⁸ et Benjamin VALZ se serait remarié en Suisse, à Morges⁵⁹ avec Marie-Madelaine MAILHAN, d'origine suisse, semble-t-il. Je n'ai trouvé aucun acte la concernant, si ce n'est une brève « apparition » dans une déclaration de mutation par décès⁶⁰, où elle est signalée comme étant domiciliée à Marseille et fait valoir ses droits d'usufruitière d'un appartement situé au quatrième étage d'une maison rue de l'Agau.

Marie-Madeleine MAILHAN fit donation à l'Académie des Sciences d'une somme de dix mille francs destinée à fonder un prix qui prendrait la qualification de prix Benjamin Valz et qui serait décerné à des travaux conformément au prix Lalande, qui récompense *la personne qui aura fait l'observation la plus curieuse ou le mémoire le plus utile au progrès de l'astronomie, en France ou ailleurs*⁶¹. Le prix Valz fut décerné pour la première fois en 1877 *aux meilleures cartes destinées à faciliter les recherches des planètes* et obtenu par MM. Paul et Prosper HENRY⁶². Actuellement, les deux prix, Lalande et Valz, sont fusionnés.

Dans la transcription hypothécaire de la vente par la famille TROUPEL des maisons du 30, 32 rue de l'Agau⁶³, il est fait mention du décès de Madame VALZ à Marseille en août 1880. Je n'ai trouvé ni acte de décès, ni transcription hypothécaire à son nom, que ce soit à Marseille ou à Nîmes. Des recherches dans les enregistrements des mutations par décès aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône permettraient éventuellement d'en savoir davantage.

⁵⁷ Fleury, J., 2017, *Lumineuses Ténèbres*, Nîmes, Éditions Sansouire, p. 29.

⁵⁸ AD 30 Nîmes État civil D registre 1829, Brozer télarchives, vue n°434.

⁵⁹ Entretien avec Jean Troupel le 10 mai 2021.

⁶⁰ AD 30 19 Q 351, N°738.

⁶¹ Notice biographique sur le site de l'Académie des sciences https://www.academie-sciences.fr/pdf/dossiers/Lalande/Lalande_oeuvre.htm consulté le 18 février 2021.

⁶² Maindron E. 1880 Les fondations de prix à l'Académie des sciences in *La Revue scientifique*, Tome XIX, p. 87 et suivante.

⁶³ AD 30 Nîmes 41 Q 2 1069.

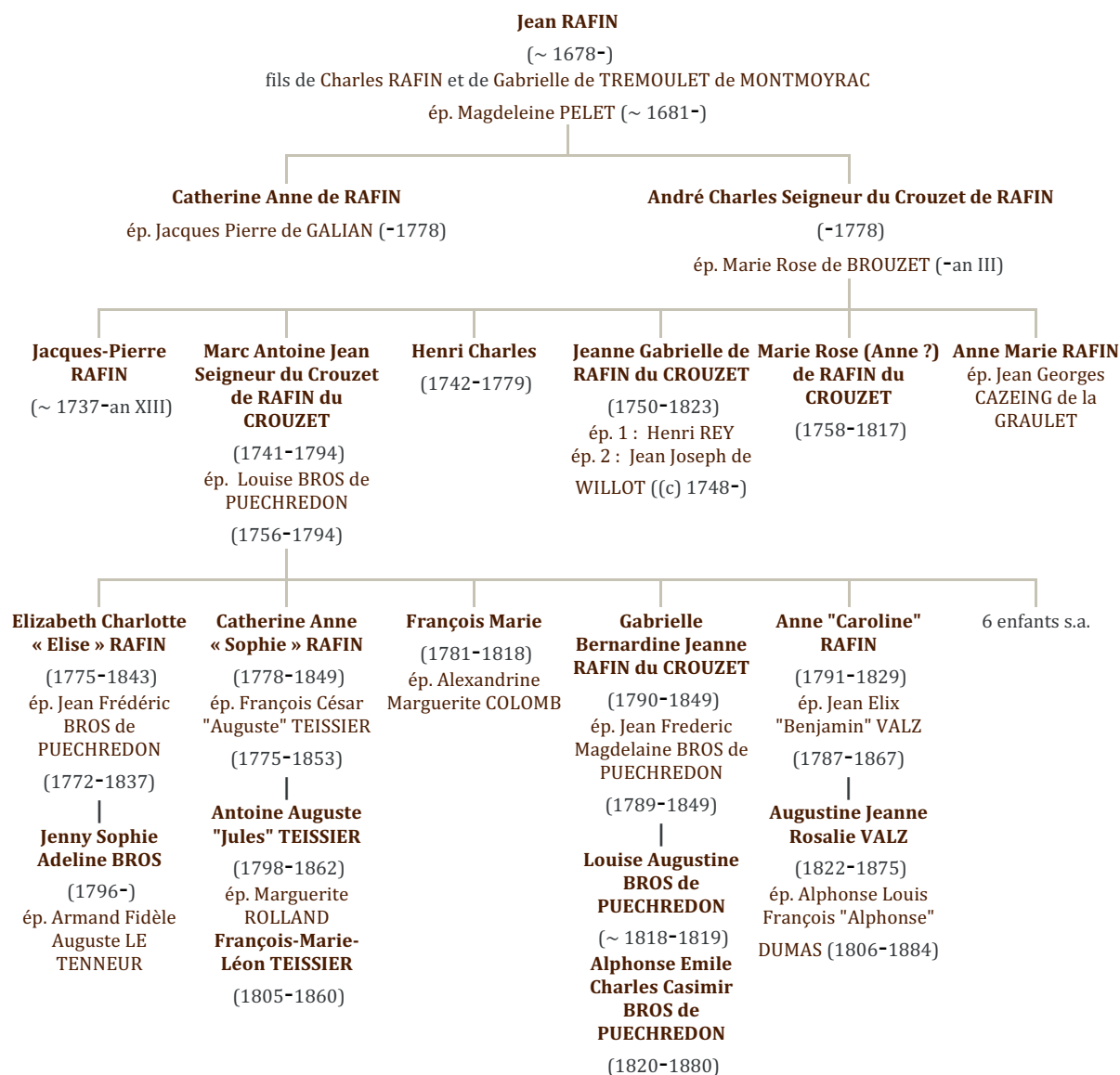
Benjamin VALZ décéda à Marseille le 22 février 1867⁶⁴. Son corps fut rapatrié à Nîmes et il est inhumé au Cimetière protestant aux côtés de sa première épouse. Sur un terrain borné aux quatre angles, se font face deux bancs comportant les inscriptions des noms des défunts.



⁶⁴ AD 13 Marseille Décès 1867/ février, 2, vue 48.

7. Famille RAFIN

La famille RAFIN nous conduit à Anduze (30), au pied des Cévennes. Il m'a paru intéressant de tenter de reconstituer une partie de l'histoire de cette famille sur la base de données relativement maigres.



a. André Charles RAFIN



Le grand-père de Caroline RAFIN, André Charles RAFIN, était avocat au Parlement de Toulouse, et capitaine du Régiment de Rouergue.

— *Le Régiment de Rouergue* est un régiment d'infanterie créé en 1667, qui, à partir de 1762, fut affecté au service de la Marine et des Colonies et à la garde des ports dans le royaume⁶⁵.

⁶⁵ 2020, Régiment de Rouergue. Wikipédia. https://fr.wikipedia.org/wiki/Régiment_de_Rouergue, consulté le 15 mai 2020.

Pour identifier sa fratrie, je suis remontée d'une génération, à celle de son père Jean RAFIN. Son acte de mariage⁶⁶ en date du 7 juin 1707, à Anduze, avec Magdeleine PELET, permet de découvrir que Jean RAFIN était lui aussi capitaine dans le même régiment, et fils d'avocat. Je n'ai pu identifier qu'une sœur d'André Charles, Catherine Anne.

André Charles RAFIN acquit en arrière-fief la seigneurie du Crouzet en Lozère, près de Saint-Denis-en-Margeride (48).



— Château du Crouzet⁶⁷

Je n'ai pu retrouver la date initiale de l'acquisition de cette seigneurie. Il conviendrait de poursuivre la recherche auprès des Archives départementales de Lozère pour tenter de déterminer sa date d'acquisition. L'étude du compoix permettrait également de mieux connaître ses limites.

Lors de son procès (15 prairial an II), le fils d'André Charles, Marc Antoine RAFIN, interpellé au sujet de cette seigneurie *dit qu'il prenait autrefois le nom de « du Crouzet », nom d'une seigneurie de trente habitants sise dans la Lozère, qui entra dans sa famille en 1773*⁶⁸.

Or je constate que l'acquisition est antérieure. Lors de son mariage en 1735, André Charles RAFIN porte déjà le titre « de CROUZET ». Nous pouvons imaginer que le contexte de ce procès à l'issue fatale (Marc Antoine RAFIN fut guillotiné dans la foulée) pouvait perturber sa mémoire.

Une reconnaissance féodale en date du 19 avril 1769⁶⁹ portant par procuration *foi et hommage et serment de fidélité* nous permet de connaître le suzerain : *Denis Auguste Grimoir de Beauvoir, du Roure, marquis du Roure, baron de la ville et Baronnie de Florac et autres places (...) à cause du fief et seigneurie du lieu du Crouzet, ses appartenances et dépendances dont ledit seigneur constituant est propriétaire à la charge...* (cf. Annexe n°4).

⁶⁶ AD 30 Anduze Registres paroissiaux catholiques 1701-1707, vue 102.

⁶⁷ Châteaux de Lozère, en ligne sur le site <https://www.chateauxdelozere.fr/chateaux.php?chateau=145-01-CrouzetLe>

⁶⁸ Rouvière, F. 1889, *Histoire de la Révolution française dans le département du Gard*, Nîmes Librairie ancienne A. Catelan, p. 270.

⁶⁹ AD 30 Anduze minutes notariales de Maître JULIAN 2 E 10 908.

Sur la page web⁷⁰ de Jean Gallian (!), figure une généalogie succincte de cette famille : la maison de Beauvoir est connue depuis le XIIe siècle en Viennois/Dauphiné. Une branche cadette passe en Gévaudan, et Denis-Auguste de Grimoard-Beauvoir, marquis du Roure était colonel des Grenadiers de France en 1753, de Saintonge (1761) et brigadier des armées du roi.

Le 5 février 1735, André Charles Raffin de Crouzet, avocat en parlement, fils légitime de S[ieu]r Jean Raffin ancien capitaine du régiment de Rouergue et de Dame Magdeleine Pelet, habitans d'Anduze d'une part, et Demoiselle Rose de BROUZET, fille légitime de feu M[onsieur]r Antoine de Brouzet ancien maire de Bragassargues, Saint-Paul-de-Galbiac, seigneur de Cros, et de Dame Françoise de Gaillan, originaires de Sauve, résidans à Anduze depuis quatre à cinq ans ont été conjoints en légitime mariage⁷¹.

La sœur de André Charles, Catherine Anne RAFIN, épousa un Jacques Pierre de GALIAN⁷². Je reste persuadée que les GAILLAN et GALIAN sont de la même famille, mais à ce jour, je n'ai pas pu déterminer le lien de parenté entre la mère de Rose de BROUZET et le mari de sa belle-sœur.

Nous verrons plus loin un autre lien renouvelé entre les RAFIN et une autre famille d'Anduze, les BROS.

Jusqu'en 1787, tous les actes paroissiaux concernant cette famille sont catholiques. Dès la promulgation de l'Édit de Tolérance, le fils, Marc Antoine RAFIN du CROUZET, baptise ses enfants au sein de l'Église protestante.

Je découvris cependant en amont un indice permettant de comprendre qu'ils étaient protestants ayant abjuré. En effet, dans l'acte de mariage⁷³ de la belle-sœur d'André Charles RAFIN du CROUZET, Angélique BROUZET, avec François de la FARELLE, il est précisé : *ayant fait leur année d'épreuve et promis solennellement de professer lad[ite] religion catholique, apostolique et romaine...*

Il était impossible pour des protestants d'exercer les professions de militaire et d'avocat après 1685.

En 1768, Jacques Ambroise d'AVIGNON, marquis d'Anduze, grand sénéchal de Provence au siège d'Arles, lieutenant des maréchaux, son épouse Marie FLEURY de SAXY et la mère de celle-ci, demeurant à Arles, devaient inféoder à André Charles RAFIN du CROUZET, seigneur du Crouzet, avocat en parlement, d'Anduze, à titre d'arrière-fief leur château d'Anduze⁷⁴.

La table des acquéreurs du Bureau des insinuations d'Anduze⁷⁵, me permit de trouver la date de l'acte et d'identifier le notaire l'ayant reçu. Il s'agit d'Etienne Julian⁷⁶ d'Anduze, le 10 juin 1768. Nous lisons :

savoir en arrière-fief et albergue noble cy après stipulée les biens nobles consistant au château que les Seigneurs et dames ont à cette ville d'Anduze, plus au jardin apellé parterre, et autre jardin apellé volailler le tout joint et contigu (...) plus est baillé au même titre les eaux versantes de la fontaine de la place de l'orgerie apellée le Griffon, avec les conduites bassins et aqueducs qui les conduisent au susd[it] parterre et volailler, et au grand jardin potager qui sera aussy cy-

⁷⁰ Gallian, J., 2018. De Beauvoir du Roure, Grimoard de Beauvoir du Roure. En ligne <http://jean.gallian.free.fr/comm2/b/beauvoir-roure.html>, consulté le 15 mai 2012.

⁷¹ AD 30 Anduze Registres catholiques 1730-1738 E dépôt 3 1140.

⁷² AD 30 Anduze Registres catholiques 1738-1742 BROZER téléarchives, vues 136-137.

⁷³ AD 30 Anduze Registres catholiques 1738-1742 BROZER téléarchives, vue 148.

⁷⁴ Du Guerny, Y., Bonifas, B. 1990. Maisons fortes et châteaux de la viguerie d'Anduze. Alès, Imprimerie Marès, p. 27 et suivantes.

⁷⁵ AD 30 Anduze 2 C 45 1762-1775.

⁷⁶ AD 30 Anduze 2 E 10 908.

après baillé, lesd[ites] eaux étant pour l'usage dud[it] château, et arrosage desd[its] parterre, volailler, jardin potager et celui dit de mademoiselle qui sera cy-après baillé (...) avec toutes les charges, et notamment de celle deue à M[onseig]g[neu]r l'évêque du Puy (...) moyennant une « albergue noble annuelle et perpétuelle d'une aigrette d'or évaluée cinq sols, payable et portable à chaque jour et fête de S[aint] Michel, à la ville d'Anduze au lieu où les seigneurs et dame feront faire la levée de leurs droits seigneuriaux et un droit d'entrée de 12'000 livres. Outre ceux, le seigneur et dames baillaient à nouvel achat les autres parties du château avec la grande tour quarée et le grand escalier, jardins et autres biens fonds (...) avec la faculté (...) de laisser subsister, entretenir, et réédifier, les créneaux et tours qu'il y a actuellement aud[it] château, moyennant censive annuelle (...) de six deniers et 9'200 livres pour entrées des présents beaux, au prix desd[its] effets quy reviennent à la totale de vingt-deux mille deux cents livres, led[it] seig[neu]r du Crouzet, a tout présentement comptées sur table, en louis d'or, écus et autre bonne monoye, de cours, quy ont été nombrés, vérifiés et embourcés...

C'est en feuilletant ce minutier à la recherche d'autres actes concernant André Charles RAFIN, que je découvris la reconnaissance féodale mentionnée plus haut.

André Charles RAFIN du CROUZET décède le 14 septembre 1778, selon la table des extraits de sépulture du Bureau des insinuations d'Anduze⁷⁷. Je n'ai pu trouver son acte de décès à Anduze. Il faudrait peut-être chercher à Toulouse. Son épouse, dame Marie Rose BROUZET, conserva la jouissance du Château d'Anduze.

b. Marc Antoine RAFIN DU CROUZET

Marc Antoine RAFIN du CROUZET était le second des quatre enfants d'André Charles. Né le 20 juin 1741, baptisé le 23⁷⁸, il fit carrière dans l'armée. Sur l'acte de baptême de sa fille aînée, Elizabeth Charlotte, en 1775⁷⁹, il est qualifié d'ancien officier d'infanterie du régiment de la Marine. Je conclus qu'il a pu servir entre dix et quinze ans dans ce régiment.



— **Le Régiment de la Marine** est un régiment d'infanterie du royaume de France créé en 1635 sous le nom de régiment Cardinal-Duc par le cardinal de Richelieu, qui voulait avoir son propre régiment d'infanterie. Il fut renommé régiment de la Marine en 1636, toujours par Richelieu qui était surintendant de la navigation. Destiné au service de mer, les circonstances firent que ce régiment ne servit jamais dans les ports ou sur les flottes. Ses couleurs : deux quartiers bleus, couleur du ciel et deux quartiers verts, couleur de la mer⁸⁰.



Il hérite de la seigneurie du Crouzet après le décès de son père, et sur l'acte de baptême de son quatrième enfant, Jean Louis de RAFIN du CROUZET⁸¹, baptisé le 26 mars 1780, il est qualifié de *seigneur du Crouzet*.

Il épouse Louise BROS aux alentours du 21 septembre 1774, car j'ai trouvé mention de son contrat de mariage dans les tables des contrats de mariage du bureau des insinuations d'Anduze⁸², mais n'ai pu trouver son acte de mariage.

⁷⁷ AD 30 Anduze 2 C 33.

⁷⁸ AD 30 Anduze Registres catholiques 1738-1742, BROZER téléarchives, vue 140.

⁷⁹ AD 30 Anduze Registres catholiques 1770-1776 BROZER téléarchives vue 140.

⁸⁰ Susane, L., 1851, *Histoire de l'ancienne infanterie française*, Volume 3, Paris, Librairie Militaire maritime et polytechnique de J. Corréard, p. 235 et suivantes.

⁸¹ AD 30 Anduze Registres catholiques 1780-1783, BROZER téléarchives, vue 131.

⁸² AD 30 Anduze 2 C 35.

L'examen de cette table des contrats de mariage me permit de découvrir que les RAFIN du CROUZET (et les BROS) comptaient parmi les familles les plus fortunées d'Anduze. Les biens apportés en dot par Louise BROS étaient estimés à 50'000 livres. Le contrat de mariage de son père Jean BROS, avec Elizabeth SOUBEIRAN nous apprend que Jean BROS apportait environ 30'000 livres et sa future épouse, 20'000 livres. La sœur de Marc Antoine RAFIN, Jeanne Gabrielle, apporta une dot estimée à 20'000 livres selon la déclaration du contrat de mariage avec Henry REY. Dans ce registre, seule une Elizabeth MOURGUES, future épouse de Jean-François de BROVES apporta des biens estimés à une valeur (bien) supérieure : 128'000 livres !

De l'union avec Louise BROS naquirent onze enfants, dont sept survécurent à leurs parents.

L'acte de naissance de Jean Louis nous informe que Marc Antoine était aussi seigneur de Saint-Paul-de-Galbiac. Or, nous avons vu que cette seigneurie appartenait à son grand-père maternel, Antoine de BROUZET. Par ailleurs – et c'est troublant –, selon l'acte de baptême de sa troisième fille, Catherine Anne « Sophie » RAFIN du CROUZET en date du 24 août 1778⁸³, sa marraine est *Dame Catherine Anne de RAFFIN épouse veuve de M. Jacques Pierre de GALIAN, seigneur de S[ain]t-Paul-de-Galbiac, conseiller du Roy en sa cour des comptes, aydes et finances de Montpellier, habitante en son château du Cros, paroisse dudit Galbiac*. Je n'ai pu trouver la transmission d'une branche à l'autre de la famille.

Les « papiers RAFIN » m'ont permis de connaître les circonstances de transmission de ces biens à Marc Antoine, qui s'installa au château du Cros avant juillet 1790, car sa neuvième fille, Gabrielle Bernardine, y est née le 8 juillet (selon son acte de mariage⁸⁴), ainsi que les enfants suivants.

Il augmenta progressivement son domaine en procédant à des acquisitions de terres, dont 5 hectares en septembre 1778, 3 hectares en avril 1779, 41 ares en 1783⁸⁵.

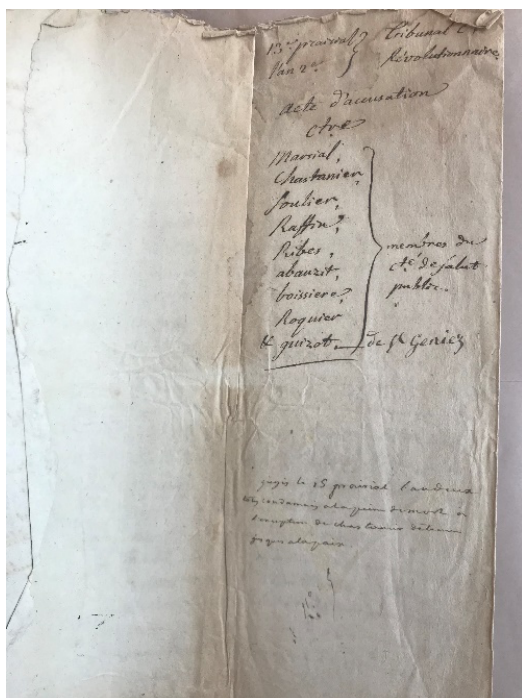
Marc Antoine RAFIN du CROUZET devint administrateur du Gard, et, comme Jean VALZ, accusé de fédéralisme (cf. Annexe n°5) et guillotiné avec sept autres membres du Comité de Salut public le 15 prairial an II (3 juin 1794)⁸⁶ Les Archives départementales de Nîmes possèdent un fonds révolutionnaire (Série L) particulièrement riche.

⁸³ AD 30 Anduze Registres paroissiaux catholiques, 1776-1786, BROZER téléarchives vues n°74-75.

⁸⁴ AD 34 Montpellier 5 Mi 1/9 mariages 1815.

⁸⁵ AD 30 Sauve Table des acquéreurs 2 C 778.

⁸⁶ AD 30 Nîmes L 3039.



« 13[èm]e prairial l'an 2[èm]e Tribunal révolutionnaire
 Acte d'accusation c[ontr]e
 Marsial
 Chastanier
 Soulier
 Raffin
 Abauzit
 Boissière
 Roquier
 et Guizot de St. Geniez
 jugés le 15 prairial l'an deux
 tous condamnés à la peine de mort à
 l'exception de Chastanier détenu
 jusques à la paix »

Membres du
 C[omit]é de
 Salut
 public

— Acte d'accusation de Marc Antoine Rafin⁸⁷

Son onzième fils, Marc Antoine Theodore, est né après le décès de son père, le 12 juillet 1794⁸⁸ à Anduze, chez son grand-père, Jean BROS. Il porte le prénom de son père. Je ne retrouve plus trace de cet enfant, qui fut bientôt orphelin. En effet, sa mère décéda⁸⁹ *ab intestat* le 26 juillet de la même année. Le décès de la mère à l'âge de 38 ans peut nous permettre d'imaginer des suites de couches, un épuisement aussi, en raison de ses nombreuses maternités ; son veuvage brutal n'y est peut-être pas étranger. Marc Antoine RAFIN n'est mentionné non plus dans les actes réglant la succession de son père et de sa mère, ce qui laisse supposer qu'il est mort en très bas âge.

Jacques Pierre RAFIN semble avoir été l'aîné de ses frères, âgé de soixante-huit ans selon son acte de décès⁹⁰ ce qui me permet de supposer qu'il serait né vers 1737, mais je n'ai pas pu trouver son acte de naissance. Il se présente le 30 décembre 1795 au bureau d'enregistrement d'Anduze en qualité de tuteur des enfants pour la déclaration de succession⁹¹ de son frère « *condamné* ».

S'en suit une énumération des biens bâtis et non bâtis où le château d'Anduze est décrit comme *maison attendant à la place du Brie* (cf. Annexes, n°6). Il eut été dangereux de parler de château, dans cette période révolutionnaire.

Pour ce qui est des biens situés à Quissac, les Tables des successions acquittées avant 1825 sont manquantes aux Archives du Gard, Bureau de Sauve, et les transcriptions des mutations par décès n'existent qu'à partir de germinal an VII (mars 1799).

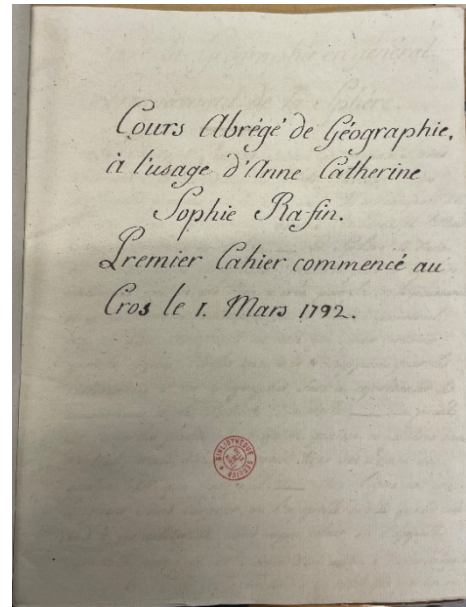
⁸⁷ AD 30 Nîmes L 3039
⁸⁸ AD 30 Anduze État civil, Décès 5 E 1537 vue 91.
⁸⁹ AD 30 Anduze État civil. D 1793-an VIII vue 42.
⁹⁰ AD 30 Quissac 5 E 4387.
⁹¹ AD 30 Anduze 6 Q 32.

c. Les « Papiers RAFIN⁹² »

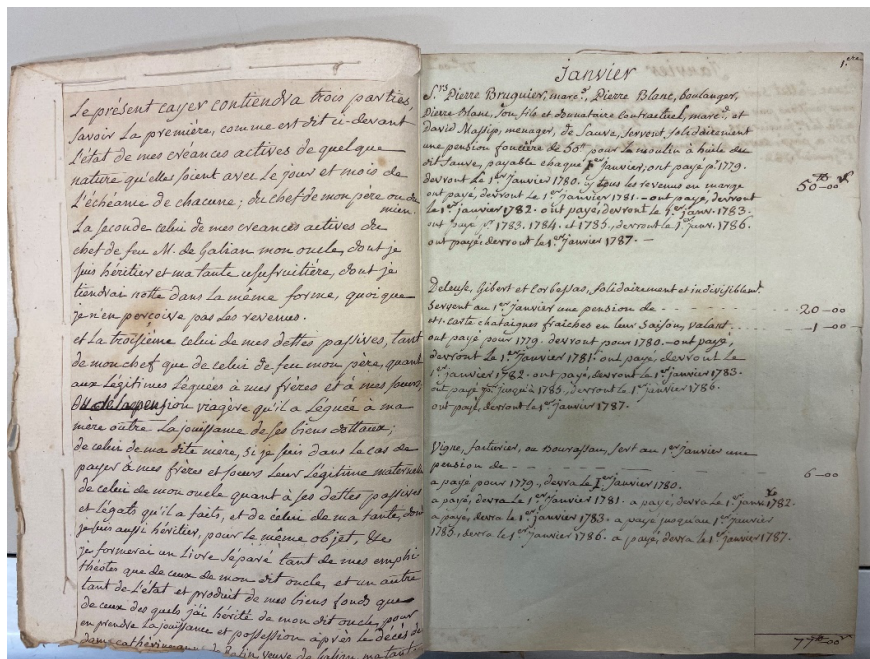
Internet permet de belles découvertes : le nom RAFIN du CROUZET me conduisit vers des documents manuscrits répertoriés dans le Catalogue collectif de France de la BNF. Après de nombreuses fausses routes, je parvins enfin à les localiser à la Bibliothèque Carré d'Art, Nîmes⁹³. Le descriptif était alléchant : « Papiers concernant la famille Rafin du Crouzet : cahiers de comptabilité, inventaires de mobilier et de livres, cahiers de devoirs d'écolier, copie de sermons, etc. » Je ne pouvais cependant aucunement prévoir quels membres de la famille étaient concernés.

Lorsque l'allègement des mesures sanitaires me permit enfin de les consulter en salle Séguier à la bibliothèque de Carré d'Art, il s'est avéré que ces documents concernaient bel et bien la branche de la famille qui faisait l'objet de ma recherche. J'eus un moment d'émotion de voir l'écriture des personnes dont je tentais de reconstruire l'histoire.

Les cahiers d'écolier remplis des belles écritures régulières des filles de Marc Antoine RAFIN, de leur mère Louise BROS – dont certains furent rédigés à Genève – traitant de nombreux sujets allant de l'histoire ancienne, à celle, moderne, la géographie, avec une majorité de cours de religion, constituèrent le premier lot.



Puis je découvris des *cayers* de comptabilité de leur père, Marc Antoine, couvrant les années 1778-1783, qu'il se propose de tenir comme son ayeul, M. Jean Rafin (...) continué par M. M[aitr]e André-Charles Rafin, seign[eu]r du Crouzet mon père.



⁹² Bibliothèque Carré d'Art Nîmes Ms_466.

⁹³ *Ibidem*.

En deuxième page, j'appris qu'il est héritier de M. de Gallian *mon oncle qui m'a nommé son héritier général et universel en tous ses biens présents alors, par mon contrat de mariage du 21 septembre 1774 et ma tante héritière usufruitière (...) par son testament du 7 décembre 1774, contrôlé et insinué le 2 septembre 1778.*

Le 13 janvier 1779, acte reçu M[aitr]e Granier, no[ta]ire de Montp[elli]er, j'ai vendu la charge de conseiller de feu mon oncle (...).

Ces cahiers consignaient tout un monde, celui de la féodalité et de la vénalité des charges, qui allait disparaître moins de dix ans plus tard.

J'y découvre que son frère Rafin, Henri Charles, était Capitaine au régiment d'Auxerrois, infanterie, *actuellement à la Martinique* (Janvier 1779). Plus loin, le 14 septembre 1780 : *mon frère étant décédé au Cap français, île S[ain]t Domingue, ma mère, mon frère Langlade (Jacques Pierre ?) mes trois sœurs et moi, lui avons succédé par égales parts. Dans un autre cahier, Le 26 mars, nous avons reçu la funeste nouvelle de la mort de ce cher frère, arrivée au Cap S[ain]t Domingue, des suites d'une seconde maladie, le 31 décembre 1779, suivant l'extrait mortuaire joint à son testament du 16 décembre et à la lettre de M[onsieur] de S[ain]t Florent, Cap[itai]ne au Régiment de Gâtinois, du 3 janvier 1780.*



— **Le Régiment d'Auxerrois** fut créé le 25 mars 1776 à partir des 2e et 4e bataillons de la Marine. En 1791, il fut renommé le 12e régiment d'infanterie de ligne⁹⁴. Ce régiment passa aux Antilles en partance de Bordeaux à partir du mois d'août 1777. Il prit part à la guerre d'indépendance des États-Unis d'Amérique. Louis Susane indique que lors de la prise de la Grenade en juillet 1779, « le capitaine Rafin » (est-ce Henri Charles ?) fut blessé.



Dans les cahiers de Marc Antoine, il est aussi question de *ma sœur Anne-Marie Rafin, l'aînée des trois*, pour laquelle je ne pus trouver aucun acte.

Ces coffrets contenaient également les feuillets d'un inventaire informel, constitué par étapes, des biens meubles laissés par Marc Antoine RAFIN dans ses diverses demeures, à savoir le château d'Anduze et le domaine du Cros, à Quissac. Les biens meubles des différentes maisons ont été listés de façon exhaustive, classés, puis partagés en lots entre les sept enfants survivants, orphelins de père et mère. Il y eut enfin une évaluation permettant une répartition équitable entre chaque héritier, au centime près !

Les livres contenues dans les différentes bibliothèques d'Anduze et de Quissac furent inventoriés également, puis soigneusement classés par ordre alphabétique, avec l'indication de la date et du lieu de publication.

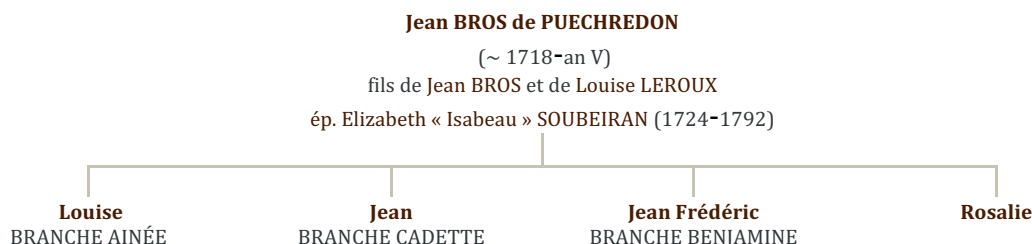
Cette bibliothèque était conséquente par le nombre d'ouvrages (quatre cent quatre-vingt-treize !) et sa variété. Le plus ancien livre, le *Digestum vetus seu pandectarum iuris civilis* de Justinien, un corpus de droit civil qui nous rappelle que Marc Antoine descendait d'une famille de juristes, fut imprimé en 1559, et le plus récent – d'une brûlante actualité – *Correspondance des Émigrés*, en 1793.

La question qui se pose à l'heure actuelle est de connaître le donateur de ce fonds qui mérite une étude plus approfondie. Après discussion avec le conservateur en chef de la bibliothèque de Carré d'Art, nous avons conclu à un dépôt de Benjamin VALZ, qui avait épousé la fille cadette de Marc Antoine RAFIN, Caroline. Il serait intéressant de comparer cet inventaire avec celui du dépôt de livres de Benjamin VALZ, pour vérifier si une partie de son fonds provenait de la bibliothèque de

⁹⁴ Susane, L., 1851, *Histoire de l'ancienne infanterie française*, Volume 3, Paris, Librairie Militaire maritime et polytechnique de J. Corréard, p. 282 et suivantes.

son beau-père. Cependant, la découverte d'une lettre tendre adressée à Sophie RAFIN – de la part d'un amoureux éconduit ? – la félicitant pour son mariage à venir, me permet d'imaginer que ce fonds serait celui de la famille TEISSIER, car Sophie, la sœur de Caroline RAFIN, épousa François César « Auguste » TEISSIER à l'âge de dix-sept ans⁹⁵. Son fils, Antoine Auguste « Jules » TEISSIER, médecin et archéologue à Anduze, fit un important dépôt à la Bibliothèque de Nîmes.

d. Famille BROS



Le père, Jean BROS, né vers 1718⁹⁶, a hérité de la seigneurie de Puechredon, non loin de Sauve (30), par son père, autre Jean, qualifié de *seigneur de Puechredon*. Dans l'acte de mariage en date du 17 février 1756⁹⁷ avec Elizabeth 'Isabeau' SOUBEIRAN, Jean BROS fils est qualifié de *négoquant*. Le père d'Elizabeth, Jean SOUBEIRAN est *marchand*. À son décès⁹⁸, Jean BROS fils est qualifié de *propriétaire foncier*.

L'épouse de Marc Antoine RAFIN, Louise BROS de PUECHREDON, est née le 22 novembre 1756 et baptisée catholique le 1er décembre⁹⁹. Elle serait l'aînée d'une fratrie de quatre. Je ne suis pas certaine d'avoir identifié l'intégralité de sa fratrie. Il conviendrait de retrouver les tables des successions et des absences de ses parents dans les inventaires du bureau des Insinuations d'Anduze.

Le jeune frère de Louise, Jean-Frédéric BROS de PUECHREDON, d'après son acte de mariage¹⁰⁰, est né le 9 juin 1772. Cet acte nous apprend que le 24 vendémiaire an IV, Jean-Frédéric BROS de PUECHREDON, *négoquant patenté résidant à Nîmes* épouse Elizabeth Charlotte RAFIN, sa nièce, la fille de sa sœur Louise BROS ! Nous sommes sortis de l'Ancien Régime et du droit canon, et la seule interdiction nuptiale concerne le mariage entre frère et sœur. Les époux ont environ treize ans d'écart. Nous avons ici un premier implexe.

⁹⁵ AD 30 Anduze État civil M 1793-an VIII.

⁹⁶ Date calculée en fonction de l'âge donné sur l'acte de décès AD 30 Anduze État civil D. 1793-an VIII vue 142.

⁹⁷ AD 30 Anduze Registres catholiques 1746-1757 BROZER téléarchives vue 136.

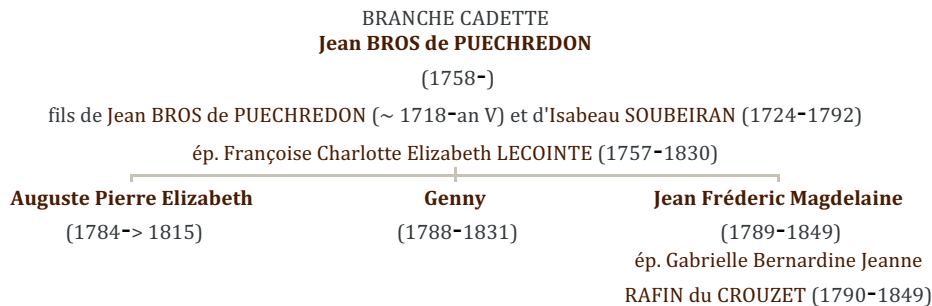
⁹⁸ AD 30 Anduze État civil D. 1793-an VIII vue 142.

⁹⁹ AD 30 Anduze Registres catholiques 1746-1757 BROZER téléarchives vue 136.

¹⁰⁰ AD 30 Anduze, État civil, mariages 1793-an VIII, vue 85.



Nous retrouvons un deuxième lien entre les familles RAFIN et BROS de PUECHREDON avec le mariage de la fille de Louise BROS, Gabrielle Bernardine RAFIN¹⁰¹, et de son neveu, Jean Frédéric Magdelaine BROS de PUECHREDON. Il s'agit là d'un mariage entre cousins germains, deuxième implexe.



¹⁰¹ AD 34 Montpellier 5 Mi 1/97 Mariages 1815 vue 138.

Une sœur, « *Rozalie* » BROS de PUECHREDON, m'a permis de retrouver une trace de l'activité de l'un de ses deux oncles « émigrés » en Normandie¹⁰². Il avait investi dans les fabriques de meules de moulins qui dès le XVIIIe siècle représentaient une industrie particulièrement lucrative. La Ferté-sous-Jouarre, en Brie, recelait dans son sous-sol une qualité de silex exceptionnelle, ce qui lui donna une réputation mondiale dans l'industrie meulière¹⁰³.

Le domaine de Puechredon est situé à sept kilomètres de celui du Cros. En compulsant la Table des acquéreurs du bureau des insinuations d'Anduze, je trouve la même politique d'acquisition de terres menée par Jean BROS¹⁰⁴ entre 1775 et 1785 que celle conduite par Marc Antoine RAFIN. Le domaine de Puechredon reste dans la famille BROS jusqu'au XIXe siècle.

¹⁰² Orsel, G. Actes concernant l'industrie des meules et les Bouchon. AN Arch. 77 35E 4/10 M. Cardet. En ligne sur le site Geneanet <https://www.geneanet.org/archives/relevés/view/publi/4436/7>, consulté le 28.02.2021

¹⁰³ 2021 Histoire de l'industrie meulière En ligne sur le site <https://www.la-ferte-sous-jouarre.fr/votre-ville/lidentite-fertoise/patrimoine/histoire-industrie-meuliere/> consulté le 28.02.2021

¹⁰⁴ AD 30 Sauve Table des acquéreurs 2 C 778.

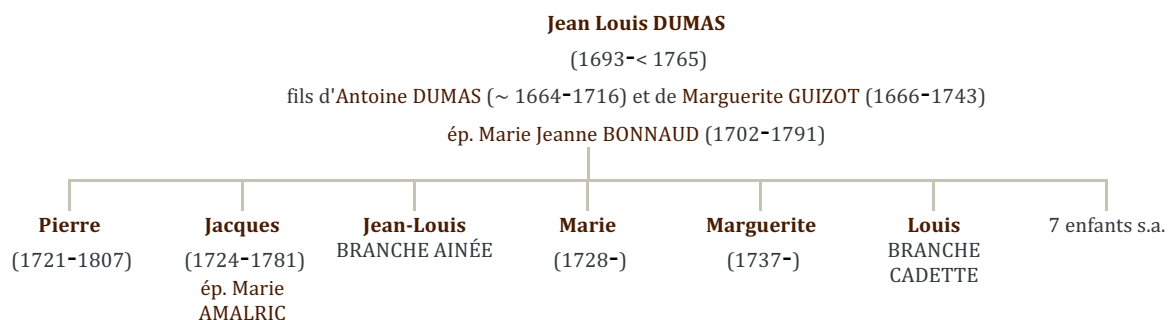
IV. Ascendance DUMAS

1. Un peu d'anthroponymie

DUMAS est un nom désignant le caractère de l'habitation, dérivant du latin *manus* (forme primitive de *mansio*), lieu d'habitation. Très vivant dans le Midi, désignant la maison rurale sous la forme *mas*, il a laissé en anthroponymie des *Mas*, de très nombreux *Delmas*, francisé en *Dumas* de façon courante dans le Midi au XVI^e siècle¹⁰⁵.

Ce patronyme est fortement représenté dans le Midi, notamment à Lasalle (30) au XVII^e, puis à Aimargues (30) entre les XVII^e et XVIII^e siècles¹⁰⁶. En compulsant les différents actes protestants à la recherche des membres de la famille à Nîmes, j'ai pu constater que le nombre des DUMAS augmente de façon significative à Nîmes au fil du XVIII^e et surtout à partir du XIX^e siècle.

2. Jean Louis DUMAS



L'arrière-grand-père d'Alphonse DUMAS, Jean Louis DUMAS est baptisé le 22 novembre 1693, cinquième fils de Antoine DUMAS, greffier consulaire¹⁰⁷ natif de Cannes-et-Clairan (30) et de Marguerite GUIZOT¹⁰⁸, le cinquième d'une fratrie de neuf enfants, tous nés à Cannes-et-Clairan et baptisés catholiques.

N'ayant pu avoir accès aux registres paroissiaux de Cannes-et-Clairan, je me suis fiée aux relevés du Cercle généalogique Gard Lozère. Lorsque les conditions d'accès aux AD seront facilitées, il serait intéressant de travailler sur la généalogie des DUMAS et des GUIZOT de ce secteur.

Pour la petite – et la grande – histoire, Marguerite GUIZOT¹⁰⁹ est la fille du premier mariage de Pierre GUIZOT avec Suzanne BONNEAU. Selon son testament¹¹⁰, il s'est remarié avec Anne ROUSSIERE, et de cette union serait issu (à la troisième génération ?) François GUIZOT, premier ministre de Louis Philippe. Cette descendance serait à vérifier.

¹⁰⁵ DAUZAT, A. 1945. *Les Noms de famille de France*. Payot, Paris.

¹⁰⁶ Geneanet, <https://www.geneanet.org/nom-de-famille/DUMAS>

¹⁰⁷ Dumas E. 1993. *Emilien Dumas et l'empreinte de Sommières sur les familles Dumas, Lombard, Laporte, Conard...*, Éditions Lacour, Nîmes, p. 14.

¹⁰⁸ Dumas E. 1993. *Emilien Dumas et l'empreinte de Sommières sur les familles Dumas, Lombard, Laporte, Conard...*, Éditions Lacour, Nîmes, p. 15.

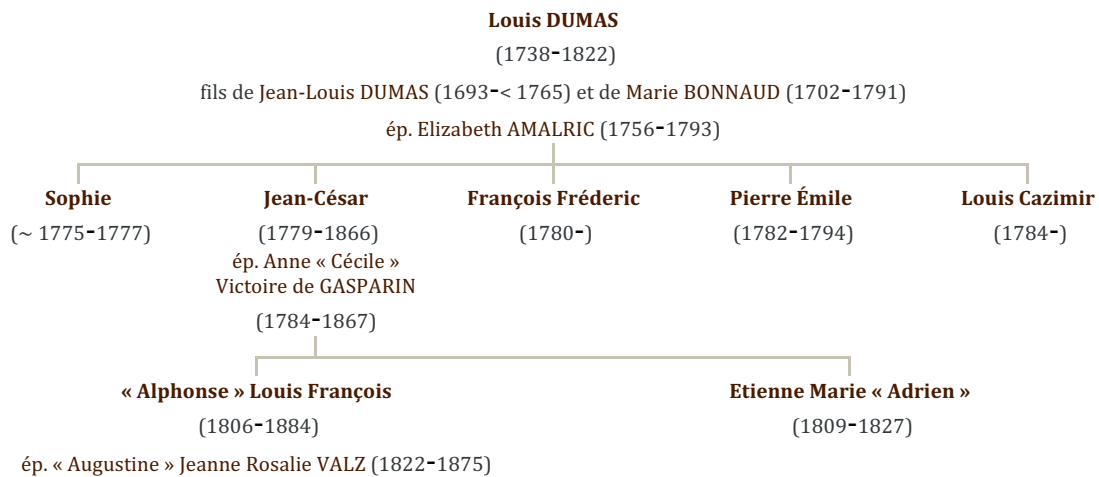
¹⁰⁹ Dumas E. 1993. *Emilien Dumas et l'empreinte de Sommières sur les familles Dumas, Lombard, Laporte, Conard...*, Éditions Lacour, Nîmes, p. 16.

¹¹⁰ AD 30 2E 56 398.

Nous avons une union remarquable dans cette famille : Jacques et Jean-Louis DUMAS, deux frères, se marièrent le même jour, le 24 octobre 1719¹¹¹ avec les sœurs BONNAUD, Isabeau et Marie Jeanne, de Villevieille (30). Selon Édouard Dumas¹¹², le père, Pierre BONNAUD était marchand facturier. Il y eut un double contrat de mariage passé le 17 juillet, avec un dot relativement conséquente : 4000 livres constituées à Isabeau et 3500 livres à Jeanne Marie¹¹³.

Toujours selon Édouard DUMAS, Jean Louis se serait associé à son beau-père BONNAUD¹¹⁴. La déclaration de mariage de son fils Louis¹¹⁵ avec Elizabeth AMALRIC nous indique qu'il était *négociant*.

3. Louis DUMAS



Louis DUMAS, fils de Jean Louis est né à Villevieille, selon sa déclaration de mariage¹¹⁶ en date du 25 avril 1788, fils de *feu Jean-Louis DUMAS, et de Dame Jeanne Marie BONNAUD*. Selon les relevés du Cercle Généalogique Gard Lozère, il fut baptisé le 28 décembre 1738 et serait le dixième d'une fratrie de treize enfants, tous nés à Villevieille.

Louis DUMAS et Jacques, son frère aîné de quatorze ans, épousent respectivement la nièce et la tante : Elizabeth¹¹⁷ et Marie¹¹⁸ AMALRIC, de Nîmes (*cf.* Généalogie AMALRIC). Est-ce que cette alliance avec une famille nîmoise a permis leur installation à Nîmes, ou l'alliance s'est-elle faite après leur installation ?

Louis est décédé le 5 septembre 1822¹¹⁹, qualifié d'*ancien négociant*. Cinq enfants sont nés de son union avec Elizabeth AMALRIC, dont Jean César DUMAS.

¹¹¹ AD 30 Villevieille registres BMS 1674-1796, relevés ACGC MR 16 BROZER télérarchives vue 5.

¹¹² Dumas E. 1993. *Émilien Dumas et l'empreinte de Sommières sur les familles Dumas, Lombard, Laporte, Conard...*, Éditions Lacour, Nîmes, p. 21.

¹¹³ *Ibid.*

¹¹⁴ Dumas E. 1993. *Émilien Dumas et l'empreinte de Sommières sur les familles Dumas, Lombard, Laporte, Conard...*, Éditions Lacour, Nîmes, p. 22.

¹¹⁵ AD 30 Nîmes E dépôt 36710.

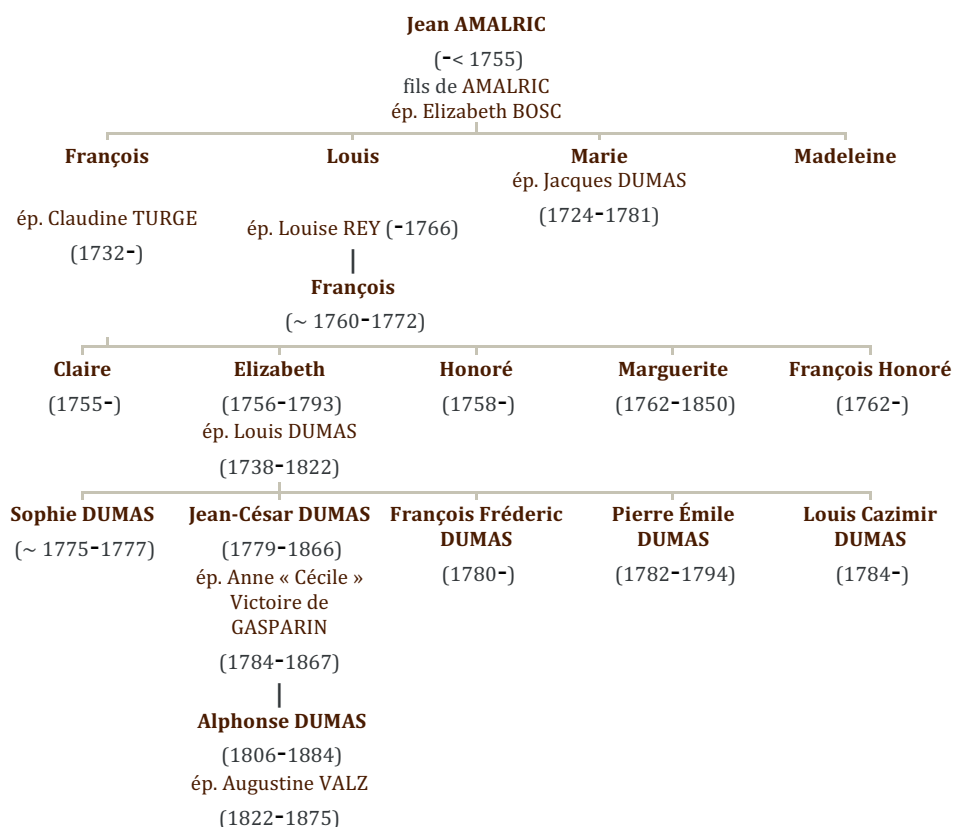
¹¹⁶ *Ibidem.*

¹¹⁷ *Ibidem.*

¹¹⁸ *Ibidem.*

¹¹⁹ AD 30 Nîmes État civil, D, 1822 N° 1001, BROZER Télérarchives vue 288.

4. Famille AMALRIC



Cette famille me semble importante, elle avait acquis une grande aisance, mais je n'ai pu retrouver que peu de documents permettant de mieux les connaître. Selon les informations glanées par Corinne Potay¹²⁰, les AMALRIC comptaient parmi l'élite des métiers du textile depuis le XVII^e siècle finissant. À cette époque, vers 1699-1703, un Jean AMALRIC est le syndic de la corporation et, à ce titre, verse la quote-part des fabricants aux frais de construction des casernes de Nîmes. Ce Jean AMALRIC exerce plus précisément en tant que fabricant de bas. S'agit-il du père de François ? Cette famille mériterait une étude plus approfondie, en raison de son activité dans le textile, qui lui a manifestement permis d'amasser une belle fortune, si on se réfère au testament olographe de Marguerite, la sœur de François (cf. Annexes, n°5).

François AMALRIC, le père d'Elizabeth, est, selon son acte de mariage¹²¹ en date du 18 janvier 1755, fils de *feu Jean Amalry (sic) et de D[emoise]lle Elizabeth Bosc*. Selon l'acte de baptême protestant d'Elizabeth¹²² en date du 15 octobre 1756, il était *mar[chan]t*. Je n'ai pu trouver aucun autre acte le concernant.

Un frère, Louis AMALRIC, négociant, fut identifié grâce au permis d'inhumer de son fils François¹²³ en date du 20 janvier 1772. Une sœur, Madeleine, fut trouvée grâce à son acte de mariage avec Pierre AUGIER en date du 22 juillet 1744¹²⁴. L'autre sœur, Marie AMALRIC, fut identifiée grâce à une déclaration de mariage¹²⁵ contracté le 16 avril 1759 devant Marignan, notaire, et célébré le 30 mai avec Jacques DUMAS, frère de Louis, déclaration en date du 25 avril 1788, assistée de ses

¹²⁰ Potay, C. 18, rue des Lombard, Archives municipales, non daté.

¹²¹ AD 30 Nîmes E dépôt 36 739.

¹²² AD 30 Nîmes E dépôt 36 719, vue 108.

¹²³ *Ibidem*.

¹²⁴ E dépôt 36 719.

¹²⁵ AD 30 Nîmes E dépôt 36 710.

frères Louis et François AMALRIC et aussi de Louis DUMAS. Cet acte précise que les époux n'eurent pas d'enfants et que Jacques DUMAS est décédé le 13 décembre 1781.

Je suppose l'existence d'un deuxième frère, Antoine AMALRIC, père d'un fils nommé Louis, né le 23 septembre 1756 et baptisé¹²⁶ le 15 octobre, *présenté au baptême par Sieur Louis AMALRIC et D[emois]lle Louise Rey*. Si ce Louis AMALRIC est l'oncle de l'enfant, Antoine est bien un frère de François. Ce serait à vérifier. Une autre sœur, Madeleine, fut identifiée grâce à son acte de mariage avec Pierre AUGIER en date du 22 juillet 1744¹²⁷.

La mère d'Elizabeth AMALRIC, Claudine TURGE, était la fille d'Honoré TURGE, connu à travers un épisode célèbre relaté par Charles Dardier¹²⁸ grâce à des pièces fournies par Alphonse DUMAS, qui était l'arrière-arrière-petit-fils de Honoré TURGE.

Ce récit narre les conséquences d'une assemblée protestante clandestine de janvier 1756 à Nîmes qui fut dispersée par les soldats, et où deux hommes furent emprisonnés : François Fabre et Honoré TURGE.



— Assemblée de Lecques-Boze¹²⁹

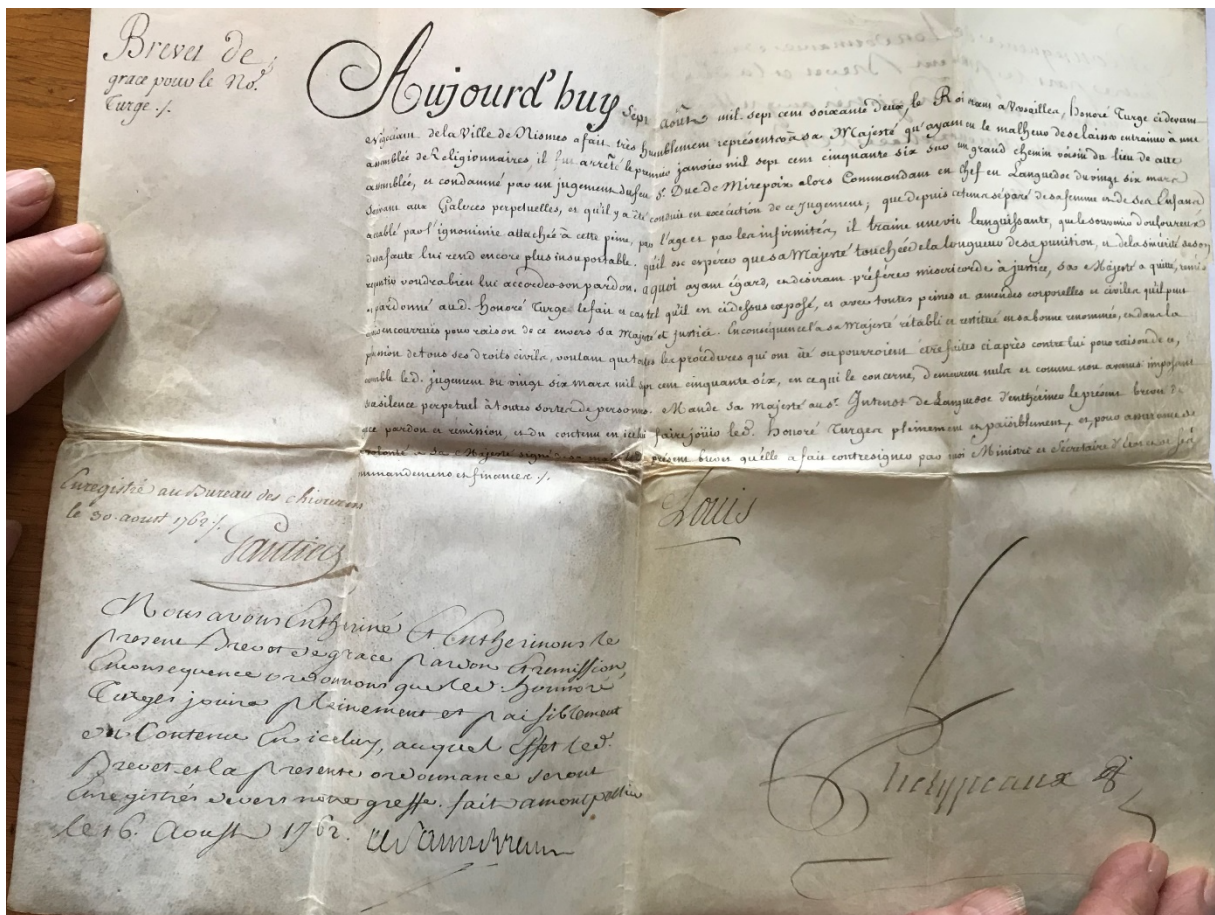
L'épisode est célèbre parce que le fils de Fabre, Jean, qui avait pu fuir à temps, revint sur ses pas pour se constituer prisonnier à la place de son père. Pour éviter un lourd châtime, Fabre et Turge prétendirent ne pas avoir assisté à l'assemblée. Le duc de Mirepoix, nouvellement nommé gouverneur de la province du Languedoc, réunit les deux cents négociants protestants de la ville (sur deux cent cinq au total, proportion impressionnante !) et leur proposa la libération de Fabre et Turge à condition de contraindre Paul Rabaut (*cf. Pasteurs célèbres*) à « sortir du royaume » (pour qu'il ne prêche plus en France). Le 12 mars 1756, *Honoré Turges, marchand droguiste et Jean Fabre, marchand de bas de soye de la ville de Nîmes* [furent condamnés] *aux galères perpétuelles, pour avoir assisté à une assemblée illicite (...). Et les habitants nouveaux convertis de lad[ite] ville de Nîmes et son taillable (...)* en 3000 liv[res] d'amendes au profit de Sa Majesté, et en 987 liv[res] (...) à quoi ont été liquidés les fraix faits à l'occasion de ladite assemblée. Nous constatons ainsi que la communauté protestante tout entière était tenue pour responsable. Jean Fabre fut libéré le 12 mars 1762, et Honoré Turge le 16 août de la même année. Ci-dessous son brevet de grâce.

¹²⁶ AD 30 Nîmes E dépôt 36 719.

¹²⁷ E dépôt 36 719.

¹²⁸ Dardier, Ch. 1883. Honoré Turge, un forçat pour la foi. Extrait des étrennes chrétiennes.

¹²⁹ Coll. Nîmes, musée du Vieux-Nîmes.



— Brevet de grâce signé par Louis XV, 7 août 1762¹³⁰

Aujourd'huy sept août mil sept cent soixante-deux, le Roi étant à Versailles, Honoré Turge devant négociant de la ville de Nîmes a fait très humblement représenter à sa Majesté qu'ayant eu le malheur de se laisser entraîner à une assemblée de religionnaires, il fut arrêté (...) et condamné par un jugement du feu S[ieu]r Duc de Mirepoix alors commandant en chef du Languedoc (...) aux galères perpétuelles (...) et que depuis ce temps séparé de sa femme et de ses enfants, accablé par l'ignominie attachée à cette peine, par l'âge et par les infirmités, il traîne une vie languissante (...) qu'il ose espérer que sa Majesté touchée de la longueur de sa punition (...) lui accorde son pardon. A quoi, ayant égard en désirant préférer miséricorde à justice, sa Majesté a quitté, remis et pardonné aud[it] Honoré Turge (...)

Le climat était à l'assouplissement vers le milieu du XVIIIe siècle. En effet, en janvier 1720, lorsqu'une assemblée analogue fut surprise au même endroit, vingt-cinq hommes furent envoyés aux galères ou déportés en Amérique, et vingt femmes furent déportées aussi en Amérique ou emprisonnées à la tour de Constance¹³¹. Je ne sais si d'aucuns d'entre eux ont été graciés.

La sœur aînée d'Elizabeth AMALRIC, Claire AMALRIC, est née le 19 août 1755, baptisée¹³² le 25 du même mois par Paul RABAUT (cf. Pasteurs célèbres). Le parrain, Louis AMALRIC, pourrait être son oncle paternel.

¹³⁰ Coll. personnelle.

¹³¹ Dardier, Ch. 1883. Honoré Turge, un forçat pour la foi. Extrait des étrennes chrétiennes.

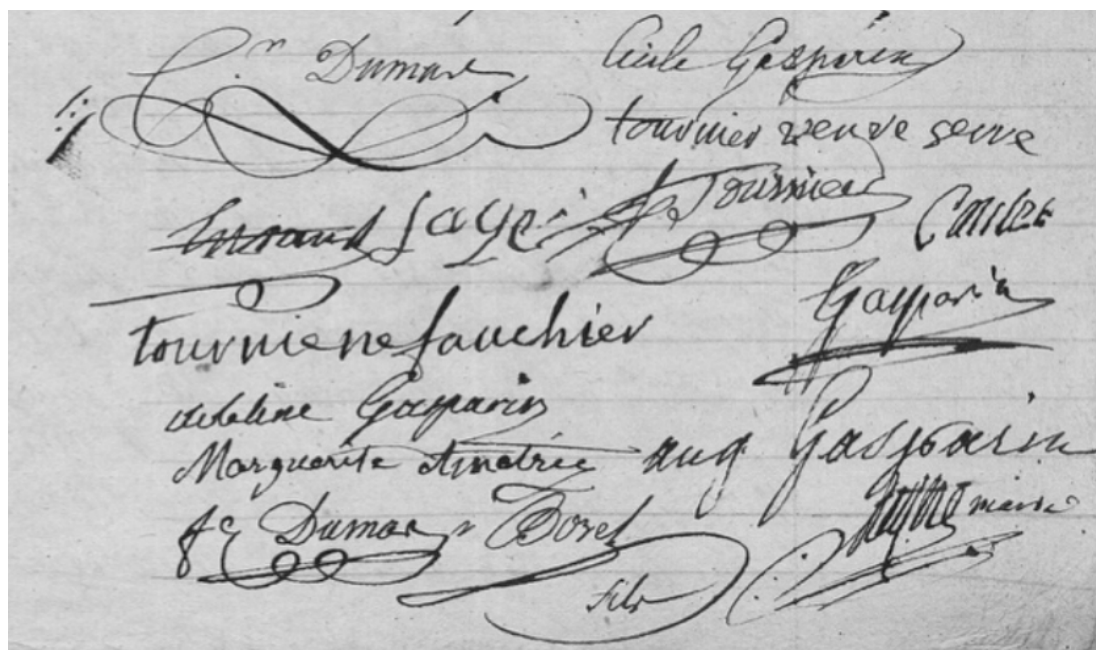
¹³² AD 30 Nîmes E dépôt 36 739.

La troisième fille, Marguerite AMALRIC, est née le 20 août et baptisée le 3 septembre 1762¹³³. Selon un testament olographe en date du 15 août 1850, enregistré le 19 août 1850 chez Maître Conte à Nîmes, elle désigne Alphonse DUMAS, son petit neveu, légataire universel.

Jean César DUMAS, le père d'Alphonse, est, selon son acte de mariage¹³⁴, né le 6 janvier 1779, fils de Louis DUMAS, négociant, et d'Elizabeth AMALRIC. Je n'ai pas pu retrouver son acte de baptême. Il est le second d'une fratrie de cinq, reconstituée en partie grâce à la déclaration de mariage de ses parents¹³⁵ en date du 25 avril 1788, qui contractèrent mariage le 12 septembre 1752 devant Marignan no[ttaire] et leur union fut célébrée le 12 octobre suivant. *De leur union (...) en est provenu quatre enfants actuellement vivans...* – il y eut en réalité une aînée, Sophie DUMAS, née vers 1775. Je n'ai pas pu retrouver son acte de baptême. Elle est décédée le 1er décembre 1777¹³⁶, âgée de deux ans, selon la demande de permis d'inhumer déposée le même jour par son père, qualifié de *marchand de bas*.

Jean César DUMAS, âgé de vingt-six ans, *négociant*, épouse Anne « Cécile » Victoire de GASPARIIN, âgée de vingt-et-un ans, le 26 décembre 1805 à Orange. Jean César porte le consentement de son père Louis, qui n'est pas présent au mariage. Les parents d'Anne-Cécile étant décédés, son aïeule maternelle, Marguerite Agathe TOURNIER l'assiste.

À la lecture des signatures, je constate que l'union est célébrée en présence du grand-oncle Étienne TOURNIER et de la grand-tante de Cécile, Jeanne FAUCHIER, épouse TOURNIER, de même que sa sœur Adeline et son frère Augustin, plus un autre GASPARIIN, sans prénom. Du côté de Jean César, sont présents sa tante maternelle Marguerite AMALRIC et son frère François Frédéric DUMAS.



The image shows a collection of handwritten signatures and names in cursive script. The names are arranged in several lines. At the top, there are two names: 'L. Dumas' and 'Aïeule Gaspariin'. Below these, there are more names: 'Tournier veuve sœur', 'Jeanne Fauchier', 'Adeline Gaspariin', 'Marguerite Amalric', 'Fr. Dumas', and 'Porel'. On the right side, there are names 'Cécile', 'Gaspariin', and 'Augustin Gaspariin'. The signatures are written in dark ink on a light-colored paper.

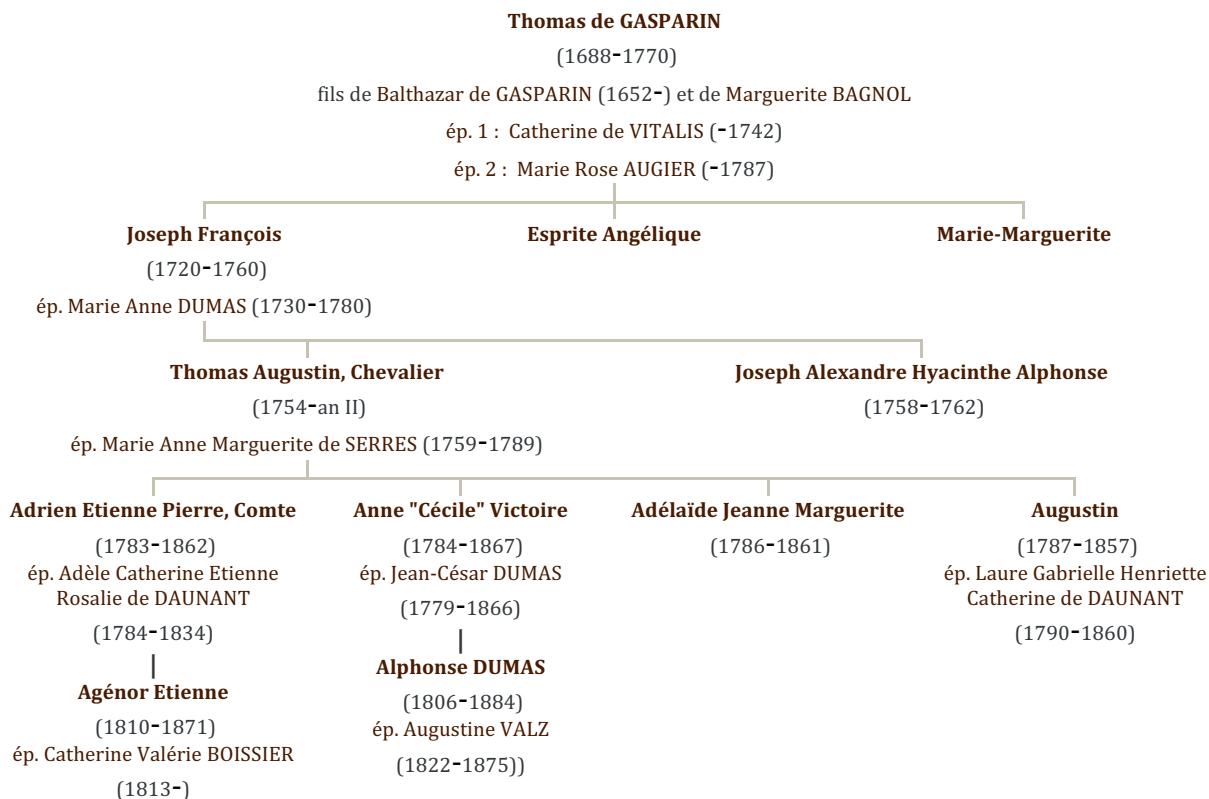
¹³³ AD 30 Nîmes E dépôt 36 743.

¹³⁴ AD 84 Orange État civil M, registre an XIII-an XIV, n° 15, vues 64-65.

¹³⁵ AD 30 Nîmes E dépôt 36 710.

¹³⁶ AD 30 Nîmes E dépôt 36730, vue 264.

5. Familles GASPARIIN-TOURNIER-SERRES



La famille GASPARIINI est originaire de Corse. Un ancêtre, Adriano, se serait installé à Cairanne (84) à partir du XVI^e siècle¹³⁷. Ce serait le fils de Adriano, Mondon, qui aurait supprimé le -i terminal lors de son mariage en 1621. Titulaire de charges de notaire transmises de père en fils depuis 1652 jusqu'en 1749, Joseph François, l'arrière-grand-père de Cécile de GASPARIIN, est reçu docteur en droit le 11 avril, ce qui lui permet de signer « de GASPARIIN », privilège accordé aux docteurs en droit par l'université d'Avignon. Installé à Orange, il est agrégé en 1753 puis magistrat¹³⁸. Il est l'aîné de trois enfants.

En 1752, il épouse Marie Anne DUMAS, enfant de remplacement, née un an après sa sœur du même nom, décédée à sept jours. Elle est fille de Pierre DUMAS, avocat au Parlement. Ces DUMAS d'Orange ne semblent pas apparentés à ceux de Nîmes dont nous traitons ici.

De cette union naquirent deux enfants, dont seul Thomas Augustin de GASPARIIN, le futur père de Cécile, parvint à l'âge adulte. En « contemplation de son mariage » avec Anne de SERRE, il reçut de sa grand-mère Marie Rose AUGIER l'ensemble de ses biens sous réserve d'usufruit et 10'000 livres¹³⁹.

L'acte de mariage indique que *ladite D[emoise]lle Serre future épouse nous ayant déclaré qu'elle était dans l'intention sincère de vivre et de mourir dans la profession de la foy catholique et d'élever ses enfants, si Dieu luy les accorde, dans les principes de notre sainte religion... .* Nous comprenons

¹³⁷ Barral-Mazoyer, R., 1982, Officier de l'armée royale et conventionnel Thomas Augustin de Gasparin, Marseille, Eds. Jeanne Laffitte.

¹³⁸ *Ibidem*.

¹³⁹ 1878 Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Archives cibles série B vol. 2.

ainsi que Anne de SERRE a été contrainte d'abjurer sa foi. Cette union mixte fut d'autant plus difficile que de son côté, le Consistoire d'Orange accusa son oncle TOURNIER et les SERRE d'apostasie¹⁴⁰. En réalité, par cette union, Thomas et sa descendance seront gagnés au protestantisme, et le décès d'Anne SERRE, survenu en 1789, sera enregistré dans les registres du consistoire de l'Église réformée d'Orange¹⁴¹. L'union remarquable entre les deux frères de Cécile, Adrien¹⁴² et Augustin¹⁴³ de GASPARIIN, qui épousèrent respectivement Adèle et sa sœur Laure de DAUNANT, membres d'une autre grande famille protestante nîmoise, vient en quelque sorte consacrer cette conversion de la famille GASPARIIN. Le fils d'Adrien de GASPARIIN, Agénor Etienne, était un théologien du protestantisme évangélique et épousa une femme de lettres suisse, Catherine Valérie BOISSIER.

Thomas de GASPARIIN suivit la carrière des armes. En 1789, il était capitaine au régiment de Picardie, et quitta le régiment pour préparer sa candidature à l'Assemblée législative. Élu député des Bouches-du-Rhône, il fut membre du Comité des lois et règlements militaires. Élu député à la Convention en 1792, il siégea à la Montagne et, en raison de la fuite à Varennes, ressentie comme une trahison, il vota la mort du roi. Envoyé à Toulon en septembre 1793 pour surveiller les opérations du siège visant à libérer la ville des mains des Anglais, il fit remplacer le général Carteaux jugé incapable, par le jeune Bonaparte, alors simple lieutenant d'artillerie, qu'il nomma commandant d'artillerie. Bonaparte lui garda une éternelle reconnaissance d'avoir *ouvert sa carrière* et légua par codicille dans son testament du 21 avril 1821 *cent mille francs aux fils ou petit-fils du député à la Convention Gasparin, représentant du peuple à l'armée de Toulon pour avoir protégé et sanctionné de son autorité le plan que nous avons donné, qui a valu la prise de cette ville et qui était contraire à celui du Comité du Salut public*¹⁴⁴.

Thomas de GASPARIIN décéda d'une fluxion de poitrine le 11 novembre 1793 dans son château à Orange. Son cœur fut envoyé à la Convention pour être déposé au Panthéon ; il est demeuré aux Archives. Il est intéressant de découvrir le parcours de cet homme, issu de la noblesse de robe, profondément humaniste, et qui embrasse avec ferveur le rêve d'un nouvel ordre social, tout en déplorant ses excès.



¹⁴⁰ Barral-Mazoyer, R. 1982. Officier de l'armée royale et conventionnel Thomas Augustin de Gasparin. Marseille. Eds. Jeanne Laffitte.

¹⁴¹ AD 84 Orange Actes pastoraux 1789-1791.

¹⁴² AD 30 Nîmes État civil M 1809, BROZER téléarchives.

¹⁴³ AD 30 Nîmes État civil M 1813, BROZER téléarchives.

¹⁴⁴ *Ibidem*.

Cécile de GASPARIN était la deuxième des quatre enfants de Thomas de GASPARIN et de Marie Anne SERRE.

Jean César DUMAS décède le 8 avril 1866¹⁴⁵. Selon la déclaration de mutation par décès¹⁴⁶ en date du 4 septembre 1866, il est indiqué que par son testament olographe en date du 28 août 1861, il lègue à son petit-fils Adrien DUMAS ses deux domaines d'Assas et des Capelans (...) ne formant qu'un seul corps et qu'une même exploitation, d'une contenance d'environ 100 hectares d'un revenu de 8'000 francs., non affermé.

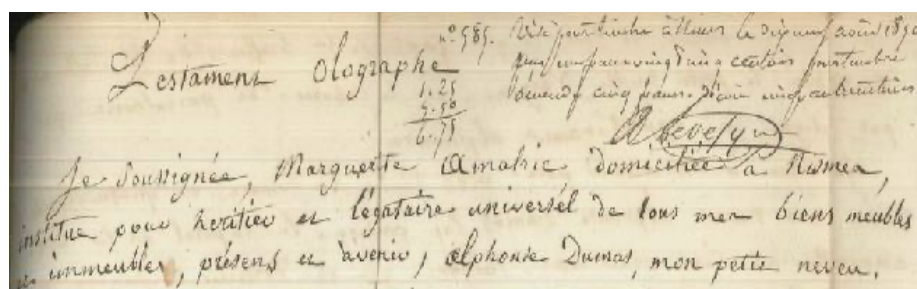
À son fils, Alphonse, il lègue le quart du 18 rue des Lombards, de même que la moitié d'un terrain place de la Cathédrale.

La place de la Cathédrale – actuelle place aux Herbes – était celle du marché quotidien, et la surface du sol louée aux étaliers. La famille DUMAS était propriétaire d'une enclave au milieu de cette place. Cette portion de « sol » fit encore partie de la succession d'Alphonse DUMAS en 1884¹⁴⁷. Il serait intéressant de connaître l'origine de ce droit de propriété assez exceptionnel. Nous verrons plus loin (cf. Biens DUMAS) ce que cette parcelle est devenue, car elle a perdu toute valeur locative à partir du moment où le marché couvert, dit « Les Halles », fut construit, précisément en 1884.

Cécile de GASPARIN décède l'année suivante, le 7 juin 1867, *intestat* selon la déclaration de mutation par décès¹⁴⁸, laissant un *vestiaire* et sa constitution dotale d'un montant de 45'000 francs.

Alphonse DUMAS était leur seul fils survivant, son frère, Étienne Marie « Adrien » DUMAS étant décédé en 1827¹⁴⁹, à l'âge de dix-huit ans.

En vertu d'un testament olographe¹⁵⁰, Alphonse DUMAS est institué *héritier et légataire universel* de sa grand-tante paternelle, Marguerite AMALRIC, décédée à Nîmes le 5 août 1850 (cf. Annexes, n°5).



Testament olographe
1861. Le 28 août 1861. J'ai écrit ce testament
à la main sans l'aide d'un notaire
et sans l'assistance d'aucun témoin.
Je soussignée, Marguerite Amalric domiciliée à Nîmes,
institue pour héritier et légataire universel de tous mes biens meubles
et immeubles, présents et à venir, Alphonse Dumas, mon petit neveu.

Alphonse DUMAS était propriétaire, comme tous les membres de la famille de sa génération. Nous sommes là en présence de cette génération qui pouvait vivre de la fortune amassée par leurs prédécesseurs.

Sur ses exploitations agricoles, il produisit du vin, remportant une médaille de bronze au concours régional agricole pour du « vin noir »¹⁵¹.

¹⁴⁵ AD 30 Nîmes État civil D 1866 BROZER téléarchives.

¹⁴⁶ AD 30 Nîmes 19 Q 351.

¹⁴⁷ AD 30 Nîmes Transcriptions de mutation par décès 19 Q 3 70.

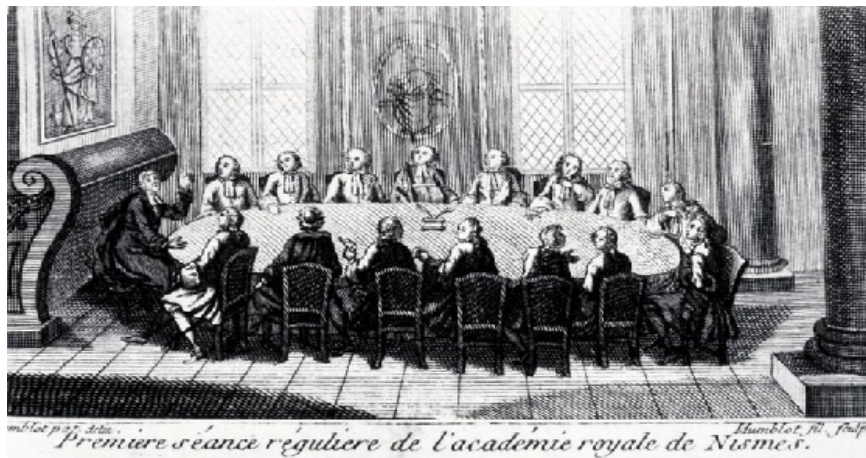
¹⁴⁸ AD 30 Nîmes 19 Q 352.

¹⁴⁹ AD 30 Nîmes État civil D, 1827, N° 178, BROZER téléarchives, vue 51.

¹⁵⁰ Minutes du Maître Conte, notaire à Nîmes, année 1850, transmis par SELARL STORCK-VERGNE-ROCHE, notaires.

¹⁵¹ Journal d'agriculture pratique, de jardinage et d'économie domestique, 1863.

Il fut membre, puis président de l'académie de Nîmes en 1861¹⁵². Ses communications portaient sur l'histoire ancienne et moderne, la sériciculture, et la géologie. Il effectua même des traductions littéraires depuis l'italien¹⁵³.



— **L'académie de Nîmes**

L'académie de Nîmes est une société savante, une des plus anciennes de France, fondée après l'Académie française et celle d'Arles, créées respectivement en 1635 et 1668. Elle vit le jour en mars 1682 et reçut en août des lettres patentes de Louis XIV lui accordant les mêmes « honneurs, privilèges, franchises et libertés dont jouissent ceux de l'Académie française ». Sa mission était l'étude de l'Antiquité et « l'honneur de joindre la pureté du langage français à la connaissance de l'histoire¹⁵⁴ ».

Cette institution existe encore aujourd'hui, elle comporte 31 membres résidants, et 19 non résidants. Ses communications – très diverses – constituent des sources passionnantes et utiles pour les chercheurs.

Alphonse DUMAS fut très présent auprès de sa famille : j'ai dénombré près d'une dizaine de déclarations ou témoignages de naissance de divers membres de sa famille, y compris des petits-neveux ou nièces.

¹⁵² Académie de Nîmes. En ligne sur le site <https://www.academiedenimes.org/site/wp-content/uploads/Présidents-Académie-de-Nîmes-Vers-2021.pdf>

¹⁵³ Académie royale du Gard janvier 1843.

¹⁵⁴ Académie de Nîmes. En ligne sur le site <https://www.academiedenimes.org/site/historique/origine/>, consulté le 10 juin 2021

V. LES DESCENDANTS DE ALPHONSE DUMAS ET AUGUSTINE VALZ

- ▼ VALZ Augustine Jeanne Rosalie (29 juin 1822 - Nîmes | 12 fév 1875 - Nîmes)
 - ▼ (2 oct 1838 - Nîmes) DUMAS Alphonse Louis François "Alphonse" (17 oct 1806 - Nîmes | 9 avr 1884 - Nîmes)
 - ▼ DUMAS Caroline Cécile "Valérie" (28 juil 1839 - Nîmes | 9 jan 1875 - Nîmes)
 - ▼ (12 sep 1860 - Nîmes) TROUPEL Jean Louis Edmond "Edmond" (26 avr 1837 - Nîmes | 12 juil 1905 - Saint-Julien-de-Cassagnas)
 - ▼ TROUPEL Octave Alphonse Julien Justin (13 août 1861 - Nîmes | 19 juil 1886 - Saint-Julien-de-Cassagnas)
 - ▼ TROUPEL Aline Augustine "Blanche" (31 août 1863 - Nîmes | -)
(28 mars 1885 - Nîmes) CONSTANT François Louis (15 août 1858 - Nîmes | -)
 - ▼ TROUPEL Henri Albert Edouard "Henri" (19 oct 1866 - Orange | 6 fév 1932 - Saint-Julien-de-Cassagnas)
(17 juil 1893 - Nîmes) PASCAL Caroline Justine "Madeleine" (17 mars 1874 - Nîmes | 8 avr 1956 - Nîmes)
 - ▼ TROUPEL Marguerite Emilie "Cécile" (20 avr 1868 - Nîmes | 3 mai 1890 - Orange)
 - ▼ TROUPEL Anaïs Adrienne "Amélie" (16 août 1872 - Nîmes | 5 août 1873 - Saint-Julien-de-Cassagnas)
 - ▼ TROUPEL Justine Blanche "Louise" (9 jan 1874 - Nîmes | 21 mai 1963 - Orange)
(2 mars 1899) BARRAL Max Henri Charles
 - ▼ DUMAS Marguerite Jeanne Sophie "Marguerite" (7 oct 1840 - Nîmes | 4 oct 1929 - Nîmes)
(12 sep 1860 - Nîmes) MEYNIER Albert Alexandre Etienne Henri (14 oct 1837 - Nîmes | 5 déc 1870 - Nîmes)
 - ▼ DUMAS Auguste Jacques "Adrien" (4 août 1842 - Nîmes | 1913 - Nîmes)
 - ▼ (14 juil 1869 - Nîmes) GUIRAUD Adèle Julie (21 sep 1848 - Beaucaire | 4 fév 1916 - Nîmes)
 - ▼ DUMAS Alphonse William (11 août 1870 - Nîmes | 24 mai 1937 - Nîmes)
 - ▼ DUMAS Alice Augustine (3 avr 1872 - Nîmes | 27 août 1967 - Nîmes)
 - ▼ DUMAS Antoine Frédéric "Emile" (28 juin 1844 - Nîmes | 13 jan 1919 - Nîmes)
 - ▼ (19 mars 1870 - Nîmes) PUGET Antoinette Julie Louise (4 sep 1848 - Nîmes | 7 jan 1941 - Nîmes)
 - ▼ DUMAS Marie Marguerite (27 déc 1870 - Nîmes | -)
() COMBIER Antoine Eugène "Maurice" (5 jan 1865 - Livron-sur-Drôme | -)
 - ▼ DUMAS Juliette Hélène (25 jan 1872 - Nîmes | 27 avr 1872 - Nîmes)
 - ▼ DUMAS Marcelle Marie Louise (21 juin 1874 - Nîmes | 31 déc 1968 - Nîmes)
 - ▼ (24 juil 1893 - Nîmes) PALLIER Frederic Jacques "Felix" (8 jan 1866 - Nîmes, Gard, | 1956)

Alphonse DUMAS et Augustine VALZ eurent quatre enfants, tous nés à Nîmes.

1. Descendance TROUPEL-MEYNIER

Valérie DUMAS épousa Jean Louis « Edmond » TROUPEL le 12 septembre 1860.

De cette union sont nés six enfants, dont l'une, Amélie, est décédée à l'âge d'un an. Deux autres, Octave et sa sœur Cécile, sont décédés jeunes adultes.

Marguerite DUMAS, épousa Albert Alexandre Étienne Henri MEYNIER le même jour que sa sœur Valérie, le 12 septembre 1860 à Nîmes.

Le relevé des formalités hypothécaires¹⁵⁵ me mit sur la piste d'un acte majeur, une série de donations articulées autour de ce double mariage, celui de Marguerite Jeanne DUMAS avec Charles Barthélémy Étienne MEYNIER et la sœur de Marguerite, Valérie DUMAS avec Jean Louis Edmond TROUPEL.

Les deux sœurs sont richement dotées par leurs parents et grands-parents, en terrains, maisons et numéraire, dont une partie est à percevoir après le décès des donateurs. Autour de Marguerite et Valérie DUMAS se réunissent ses parents et grands-parents maternels et paternels. Les futurs époux adoptent le régime dotal.

Outre sa propre dot, Marguerite DUMAS reçoit des biens en numéraire faisant suite à un legs de Marguerite AMALRIC. « En avancement d'hoirie, les Dumas lui donnent une maison située au coin de la rue Régale et celle des Chapeliers numéro (laissé vacant), la même qui fut donnée par M.

¹⁵⁵ AD 30 Nîmes répertoire des formalités hypothécaires vol. 568 n°14.

VALZ à Mme DUMAS dans son contrat de mariage reçu par Maître CONTE (...) le 1er octobre 1838. » Son père et son grand-père lui accordent d'importantes sommes en dot en avancement d'hoirie, et Benjamin VALZ, son grand-père maternel, fait donation d'une terre labourable au quartier de Grézan de deux hectares et une somme correspondant à un terrain vendu *au levant de l'avenue de l'Embarcadère* en 1853, plus une somme en numéraire, *à valoir après son décès*.

Pour garantir la somme, B. VALZ hypothèque sa propriété dite de la Bastide à Marseille composée d'une maison de maître, jardin et bosquet d'une contenance d'un hectare.

M. MEYNIER reçoit de son père une maison au 4 (2 ?) rue de Bernis d'un revenu de 2'500 francs.

La répartition des biens est similaire pour Valérie. Son grand-père maternel, Benjamin VALZ, donne une maison sise à l'angle de la rue de l'Agau (n°32), en se réservant pour lui et son épouse leur vie durant un appartement situé au quatrième étage (où se trouvait son observatoire d'astronomie), en plus de la nue-propriété d'une maison située dans la même rue à l'angle de la rue de la Garance portant le n°30, maisons qu'il avait héritées de son père Jean VALZ.

Les contrats de mariage furent signés *dans un des salons de la maison d'habitation de M. et Mme DUMAS, rue des Lombards* en présence de Maître Sambucy, notaire, le 11 septembre 1860¹⁵⁶, et les unions célébrées le lendemain¹⁵⁷.

Albert MEYNIER décède à Nîmes le 5 décembre 1870. Le couple n'eut pas d'enfants. Valérie DUMAS décéda le 9 janvier 1875, laissant cinq enfants survivants, tous mineurs.

Après son veuvage, Edmond TROUPEL se retira dans une propriété familiale dans le piémont cévenol, et devint maire de la petite commune de Saint-Julien-de-Cassagnas, jusqu'à sa mort en 1905.

Les recensements de la population me permirent de mieux comprendre les mouvements des membres de cette famille.

Celui de 1876¹⁵⁸ nous montre Edmond TROUPEL, son fils aîné Octave, âgé de 15 ans, Blanche, 13 ans, Henri, 10 ans, Céline (sic) 8 ans et Louise, 3 ans, habitant la maison familiale du 18 rue des Lombards (*cf.* Biens immobiliers), avec Alphonse DUMAS.

Celui de 1881, à Saint-Julien-de Cassagnas¹⁵⁹, me rendit perplexe. Edmond y vivait seul, en compagnie de Mathilde THOMAS et Clément MOULIN, domestiques. Où étaient passés les enfants ?

Un descendant de la famille TROUPEL¹⁶⁰ m'avait indiqué que la sœur de Valérie, Marguerite DUMAS, s'en était beaucoup occupée. Le même recensement¹⁶¹, mais à Nîmes, permit d'élucider une partie du mystère : les filles, Blanche, Cécile et Louise vivaient chez leur tante, au 2 rue de Bernis.

Mais où étaient les garçons ? Encore grâce aux recensements¹⁶², je retrouve Henri chez son grand-père Alphonse au 16 rue des Lombards – il apparaît avoir quitté son logement du 18 rue des Lombards, pour s'installer au 16 de la même rue dans un appartement sis dans une maison appartenant à « M. Donnedieu de Vabres » – mais, pour l'heure, aucune trace d'Octave.

¹⁵⁶ AD 30 Nîmes 2 E 82 375.

¹⁵⁷ AD 30 Nîmes État civil M 1860 BROZER téléarchives.

¹⁵⁸ AD 30 Nîmes 2e canton 6 M 265.

¹⁵⁹ AD 30 Saint-Julien-de-Cassagnas Listes nominatives de recensement de la population 1836-1936 6 M 339.

¹⁶⁰ Entretien avec Jean Troupel le 10 mai 2021.

¹⁶¹ AD 30 Nîmes Listes nominatives de recensement de la population 1881 3ème canton. BROZER téléarchives.

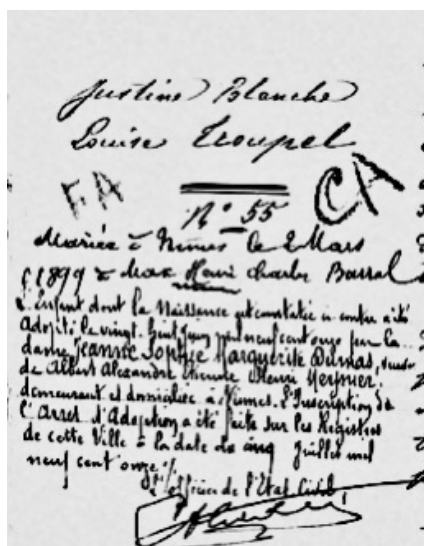
¹⁶² AD 30 Nîmes Listes nominatives de recensement de la population 1881, 2ème canton, BROZER téléarchives.

Je retrouve Octave chez son père à Saint-Julien-de-Cassagnas, l'année de son décès, en 1886¹⁶³. Il y a aura toujours Clément MOULIN, domestique, avec Clotilde MOULIN (son épouse, sa sœur ?).

En 1891¹⁶⁴, Henri, âgé de vingt-cinq ans, vit chez son père et Clotilde MOULIN, leur domestique, à Saint-Julien-de-Cassagnas. Louise est toujours recensée à Nîmes, au 2 rue de Bernis, chez sa tante, Marguerite. Sa sœur Blanche s'était mariée en 1885¹⁶⁵ et Cécile est décédée en 1890¹⁶⁶. Henri se marie en 1893, et s'installe boulevard Alphonse Daudet, dans une maison appartenant à sa belle-famille¹⁶⁷.

En 1901¹⁶⁸, Edmond TROUPEL vit seul à Saint-Julien-de-Cassagnas, et nous y retrouvons Clément MOULIN, son domestique.

Je suis particulièrement reconnaissante du travail de classement, canton par canton, section par section, puis par rue, effectué sur BROZER téléarchives, qui facilite singulièrement l'accès aux informations contenues dans les registres des recensements de Nîmes. De plus, tous les registres ont été numérisés et sont accessibles en ligne, ce qui n'est pas le cas sur le site internet des AD du Gard.



En 1911, à l'âge de trente-sept ans, Louise TROUPEL fut adoptée par sa tante Marguerite DUMAS.

Je le découvris en mention marginale sur son acte de naissance¹⁶⁹ :

L'enfant dont la naissance est constatée ci-contre a été adopté le vingt-huit juin mil neuf cent onze par la dame Jeanne Sophie Marguerite Dumas, veuve de Albert Alexandre Etienne Henri Meynier, demeurant et domicilié à Nîmes. L'inscription de l'arrêt d'adoption a été faite sur les registres de cette ville à la date du cinq juillet mil neuf cent onze.

L'arrêt d'adoption est ensuite enregistré comme un acte de naissance, et toute la procédure y est détaillée (cf. Annexes, n°6).

Le 7 mars 1922¹⁷⁰, Marguerite DUMAS vendit la maison du 1 rue des Chapeliers. Son père, Alphonse, étant décédé intestat, ses biens furent répartis en lots tirés au sort entre ses trois enfants survivants et les cinq héritiers de Valérie DUMAS, décédée auparavant, « suivant jugement rendu contradictoirement », puis « état liquidatif homologué par le tribunal civil de Nîmes le 14 novembre 1884 ». Au titre de ce partage, elle avait hérité de cette maison.

¹⁶³ AD 30 Saint-Julien-de-Cassagnas Listes nominatives de recensement de la population 1836-1936 6 M 339.

¹⁶⁴ *Ibid.*

¹⁶⁵ AD 30 Nîmes État civil M 1885.

¹⁶⁶ AD 84 Orange État civil D, 1890.

¹⁶⁷ Entretien avec Jean Troupel le 28 juin 2021.

¹⁶⁸ AD 30 Saint-Julien-de-Cassagnas Listes nominatives de recensement de la population 1836-1936 6 M 339.

¹⁶⁹ AD 30 Nîmes État civil N 1874.

¹⁷⁰ AD 30 Nîmes Répertoire des formalités hypothécaires vol. 2019, case n°9.

2. Descendance DUMAS-GUIRAUD

Auguste Jacques « Adrien » DUMAS épousa « Adèle » Julie GUIRAUD le 14 juillet 1869¹⁷¹ à Nîmes. Le père d'Adèle, « Léonce » Marie Vincent GUIRAUD, était un négociant en vins installé à Beaucaire (30) sur le « canal du Rhône à Sète » qui permettait l'acheminement des produits vers Aigues-Mortes et Sète. Il s'installa à Nîmes en 1857, année de la création de la ligne ferroviaire Paris-Lyon-Marseille qui vint supplanter l'activité fluviale et sonna le glas de la grande foire de Beaucaire¹⁷². Nîmes était un important carrefour ferroviaire, ce qui ouvrait de nouvelles possibilités de commercialisation générées par ce nouveau mode de transport. Dynamique et intéressé par les innovations techniques de son temps et leur impact sur l'agriculture, il fut élu par deux fois président de la Chambre de Commerce régionale. Il fut juge au Tribunal de Commerce de Nîmes et aussi trésorier du Consistoire de Nîmes. Soucieux de sa famille, il renonça à ses activités auprès de la Chambre de Commerce pour s'occuper de son gendre Adrien DUMAS, gravement accidenté en 1878.

Sa fille, Adèle¹⁷³, était une personnalité atypique dans la grande bourgeoisie locale de son temps. Elle reçut une éducation particulièrement soignée, notamment à Stuttgart, en Allemagne, où elle s'était enthousiasmée pour la littérature et plus particulièrement, la poésie. Mariée jeune à Nîmes, elle continua de se passionner pour les belles lettres, et l'écriture de poèmes.

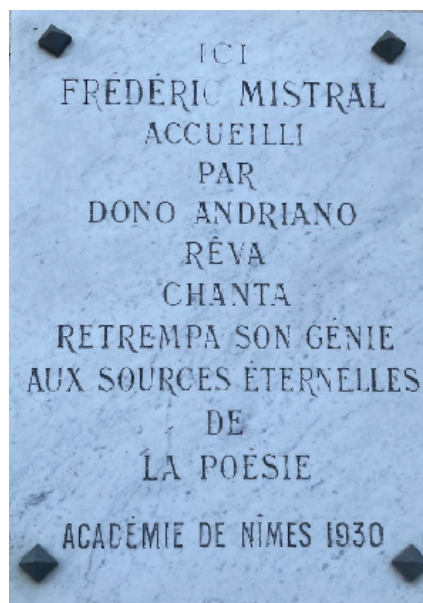
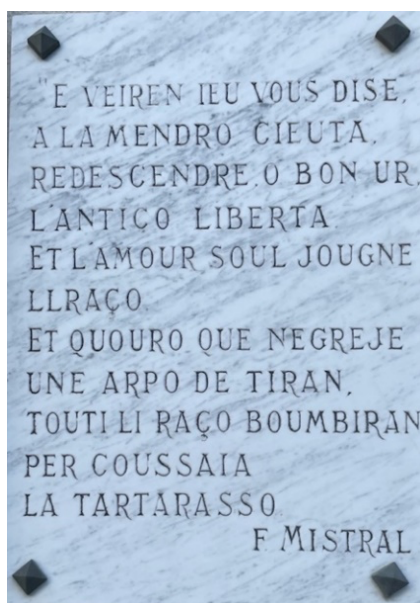
Son intérêt pour la vie littéraire de son temps la conduisit à s'intéresser à l'œuvre de Frédéric Mistral, et un ami commun mit en relation en 1875 Adèle et son mari avec Frédéric Mistral. Adèle lança un salon littéraire dans sa maison de la rue Briçonnet (*cf.* Biens immobiliers), réunissant autour de Mistral les fervents admirateurs de son œuvre, et qui se tint habituellement le samedi, ou lors des venues du poète de Maillane. S'y assemblaient des catholiques et des protestants, des membres de l'académie de Nîmes, des professeurs, des banquiers, des avocats et des architectes, mais aussi des artistes et des ingénieurs. Mistral attribua à Adèle le surnom provençal de « *Dono Andriano* », et elle est considérée comme l'une des muses qui l'ont inspiré. C'est ainsi que nous retrouvons en façade de la maison deux plaques commémoratives¹⁷⁴ en langue provençale et en français, qui rappellent l'existence de ce salon et des liens privilégiés qu'il a entretenus avec Frédéric Mistral et le mouvement du félibrige.

¹⁷¹ AD 30 Nîmes État civil, M 1869.

¹⁷² Pallier M. 2006 Un notable nîmois au cœur de la vie économique du Gard : Léonce Guiraud in *Mémoires de l'académie de Nîmes*, Tome LXXX, page 91 et suivantes.

¹⁷³ Potay, C. 2014. 2, rue Briçonnet Hôtel Guiraud, Archives municipales.

¹⁷⁴ Clichés Sophie Wildbolz



Je fis la découverte d'un ouvrage extrêmement fouillé de 600 pages (!) nommé *Voyage artistique à Bayreuth*¹⁷⁵, s'annonçant comme un guide touristique, précisant les détails du voyage (en train), et offrant de nombreux conseils pratiques. On y trouve une analyse et un historique des œuvres et de leurs représentations. Il comporte également – et c'est une gageure – une liste exhaustive des voyageurs ayant assisté aux représentations depuis le début du Festival en 1876. Parmi ceux-ci, on y trouve mention M. Adrien DUMAS en compagnie de sa fille Alice et de son fils Alphonse, de même que leurs cousins « la Comtesse et Mademoiselle de Gasparin », venus à Bayreuth en 1896 pour assister à la représentation de la Tétralogie de Wagner. J'en fus étonnée, car je savais Adrien handicapé, et ne pus m'imaginer que ce genre de voyage fut possible pour lui. Questionnée, Mme Michèle PALLIER¹⁷⁶ me précisa qu'en effet il s'agissait d'une coquille. Il fallait lire Madame Adrien DUMAS, autrement dit son épouse Adèle GUIRAUD, qui avait relaté ce voyage dans sa correspondance. Ce moment avait été important pour elle, aussi parce qu'elle renouait avec l'Allemagne, pays connu et aimé depuis sa jeunesse.

Adèle GUIRAUD est décédée le 4 février 1916, laissant à ses deux enfants, Alice et Alphonse William, la maison de la rue Briçonnet et *une propriété rurale appelée Domaine de Villary*¹⁷⁷.

Le testament mystique de Alice DUMAS, en date du 4 avril 1963¹⁷⁸, indique :

« J'institue pour mon légataire universel M. Maurice PALLIER mon cousin, banquier à Nîmes. En conséquence, je lui donne et lègue en toute propriété, mais avec interdiction de vente pendant 15 ans (mes souhaits étant que l'immeuble reste dans la famille PALLIER) mon immeuble portant le n°2 de la rue Briçonnet (...). Mention faite que j'occupe actuellement le rez-de-chaussée et une partie du 1^{er} étage (...)

Je donne et lègue à mon cousin et filleul (...), mon domaine dit : Petit Mas d'Assas et Capelan, sis C[ommu]ne de Nîmes (...) d'une contenance d'environ 80 hectares.

Je donne et lègue à (...), mon domaine dit Mas de Villary (...) avec interdiction formelle de vente pendant 15 ans (...).

Je lègue au Consistoire de l'Église réformée une somme de 10'000 francs <pour> (...) assurer à perpétuité l'entretien et la conservation du tombeau de ma famille dont je suis la dernière

¹⁷⁵ Lavignac A. 1897. *Voyage artistique à Bayreuth*. Paris. Imprimeur Ch. Delagrave, p. 573.

¹⁷⁶ Entretien avec Mme Michèle PALLIER du 8 juillet 2021.

¹⁷⁷ AD 30 Nîmes, Registre de mutation par décès 1147 W 106.

¹⁷⁸ Coll. privée

représentante directe. Après mon décès (...) ce tombeau sera ensuite scellé et aucun autre corps n'y sera déposé même pas ceux de ma famille.

Suivent des legs importants au consistoire pour les besoins du culte, à l'École Samuel Vincent pour subvenir à l'entretien de l'œuvre d'élèves pasteurs de condition modeste aux Asiles de la Force pour l'entretien à l'œuvre des enfants déficients (...) au total, 145'000 francs pour diverses œuvres, de même que 5 immeubles à l'Église réformée de Nîmes (4 et 6 rue Briçonnet, 2 et 4 rue Bourdaloue, et 5 rue Léonce Guiraud nets de tous droits de succession et frais).

Et à ma cousine (...) une bague solitaire que je porte aux doigts <qui> (...) appartenait au Prince des Baux <et> est venue dans ma famille par mon arrière-grand-mère née des BAUX et épouse d'Alphonse DUMAS. (Il s'agit là d'une erreur de deux générations, car Anne Rosalie BAUX était l'épouse de Jean VALZ et la grand-mère d'Augustine VALZ, épouse d'Alphonse DUMAS).

« À ma cousine germaine (...) divers objets en argent marqués aux armes des Princes des Baux. »

Et voici comment un nouveau champ d'investigation peut s'ouvrir : explorer la généalogie ascendante de la famille BAUX pour tenter de retrouver un lien avec les Princes des Baux-en-Provence...

3. Descendance DUMAS-PUGET

Antoine Frédéric « Émile » DUMAS épouse Antoinette Julie Louise PUGET le 19 mars 1870 à Nîmes.

De cette union naquirent quatre enfants, dont trois survécurent.

Charlalbert « Marcel » DUMAS, le cadet, est né à Nîmes le 31 août 1881. Il fut tiré au sort n°129 pour effectuer son service militaire en 1901¹⁷⁹, mais dispensé parce qu'il était étudiant « élève de l'École de Commerce de Montpellier ». Sur sa fiche matricule (cf. Annexes, n°7), le chiffre correspondant au degré d'instruction est 5, ce qui signifie qu'il était diplômé, bachelier ou licencié. Le diplôme n'est pas mentionné. Il intégra le 40e régiment d'infanterie le 14 novembre 1902 et passa dans la disponibilité de l'armée le 23 septembre 1903, avec un certificat de bonne conduite et élevé au grade de caporal le même jour. Il passa dans la réserve de l'armée active en 1905. Le 1er avril, il fut incorporé au 8e régiment d'infanterie coloniale, puis appelé le 12 août 1914, il passa au 4e régiment de l'infanterie coloniale. Il décéda le 6 septembre 1914 de *blessures de guerre* reçues lors de la bataille de la Marne à l'hôpital de Vitry-le-François (51).

Selon Jean TROUPEL¹⁸⁰, Marcel DUMAS épousa le 9 juin 1914 – deux mois avant son décès – une Antoinette TOURNIER de Mazamet (81). Le père de Jean TROUPEL, qui avait assisté au mariage, en fait mention dans son journal. Recherches faites aux AD

© Ministère des armées - Mémoire des Hommes
PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom Dumas
Prénoms Charlalbert Marcel
Grade Sergent
Corps 1er Régiment Colonial
N° 2007 au Corps. — Cl. 1er
Matricule. 2007 au Recrutement Sénats
Mort pour la France le 6 septembre 1914
à Hôpital de Vitry-le-François (Marne)
Genre de mort Blessures de guerre
Né le 31 août 1881
à Nîmes Département Gard
Arr. municipal (Paris et Lyon) :
à défaut rue et N°.
Jugement rendu le 1914
par le Tribunal de Paris
acte ou jugement transcrit le 1914
N° du registre d'état civil.
534-708-1921. [26434].

¹⁷⁹ AD 30 Fiches matricules nominatives I R 892.

¹⁸⁰ Entretien avec Jean Troupel le 23 juin 2021.

du Tarn, Mazamet, je trouve un acte de mariage en date du 11 décembre 1918¹⁸¹, de Marie Amélie Pauline Antoinette TOURNIER, veuve de Marcel DUMAS, avec un M. BAYLON, citoyen suisse. Impossible de trouver l'acte de mariage avec Marcel DUMAS. Peut-être se sont-ils mariés dans un village aux alentours de Mazamet ?

¹⁸¹ AD 81, Mazamet, État civil M 1918.

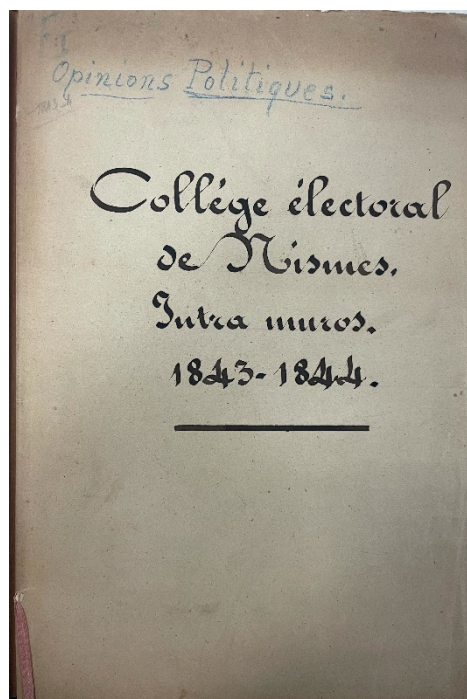
VI. LISTES ÉLECTORALES

Le système censitaire, instauré dès 1791, distinguait les « citoyens actifs », ceux qui payaient suffisamment d'impôts directs – seuls capables de voter –, des « citoyens passifs », dont le peu de fortune était le signe de leur incapacité à voter. Ce système de vote sera maintenu jusqu'en 1848. À partir de 1831, le cens est fixé à 300 francs pour être électeur, et 500 francs pour être éligible. La liste des électeurs de 1831¹⁸², examinée aux Archives municipales de Nîmes, nous informe que sur une population de 39'068 « âmes », Jean César GASPARDIN-DUMAS, « propriétaire », se trouvait à la 32^e place des fortunes nîmoises, imposé à hauteur de 703 francs, suivi de Benjamin VALZ en 61^e position, « propriétaire » lui aussi, avec une imposition de 566 francs. Le plus fortuné des Nîmois était Jean-Louis-Magdelaine VIVIEZ, autre propriétaire, dont les contributions s'élevaient à 2030 francs.

En 1848¹⁸³, ils glissent respectivement à la 126^e et 160^e position.

Toujours aux Archives municipales, je fis une intéressante découverte.

C'était une chemise, d'apparence anodine, intitulée « Collège électoral de Nîmes intra-muros 1843-1844¹⁸⁴ ». Une note rajoutée au crayon bleu « Opinions politiques » éveilla ma curiosité.



À l'intérieur, j'y trouvais un tableau classant les membres du collège électoral selon leurs opinions politiques. Les noms des chefs de famille, dont la profession était indiquée, étaient classés dans des catégories listées dans l'ordre contraire de celui habituel, car intitulées, de gauche à droite *Légitimistes, Légitimistes ralliés, Constitutionnels conservateurs, Constitutionnels opposition, Extrême gauche* et pour finir, *Douteux* !

¹⁸² AM Nîmes 1 K 1.1.

¹⁸³ AM Nîmes 1 K 17.1.

¹⁸⁴ AM Nîmes 1 K 17.2.

Nombres de la liste générale.	Noms.					Prénoms.	Professions, titres ou fonctions.	Observations.
	Légitimistes	Légitimistes ralliés	Constitutionnels conservateurs	Constitutionnels opposés	Extrême gauche			
362	Dieulafoy							
363	Delgue							
364								
365	Desval							Sombre
366	Desval de Clun							
367			Desval					
368			Desval					
369	Desval							
370			Desval					
371	Desval							
372								
373					Dumas			
374			Dumas					
375			Dumas Dumas					
376	Dupin							
377	Duplan							
378	Duplan							
379	Duplan							
380		Esquirol						
381			Fabre					

Sans grande surprise, je retrouvai Alphonse, son père César, et son oncle Frédéric dans la catégorie des *Constitutionnels conservateurs*. Benjamin VALZ, installé à Marseille, n'y figure pas, mais son frère consanguin Gaston, était catalogué dans la même catégorie. Octavien TROUPEL, dont le fils Edmond épousera la fille d'Alphonse DUMAS, Valérie, était un peu plus à « gauche », classé dans la catégorie des *Constitutionnels opposés*.

Le classement général donne une idée des opinions politiques des habitants du deuxième canton de Nîmes.

Récapitulation du 2^e Canton.

Légitimistes	146
Légitimistes ralliés	8
Constitutionnels conservateurs	76
Constitutionnels opposés	30
Extrême gauche	10
Deuxième	"
Total	270

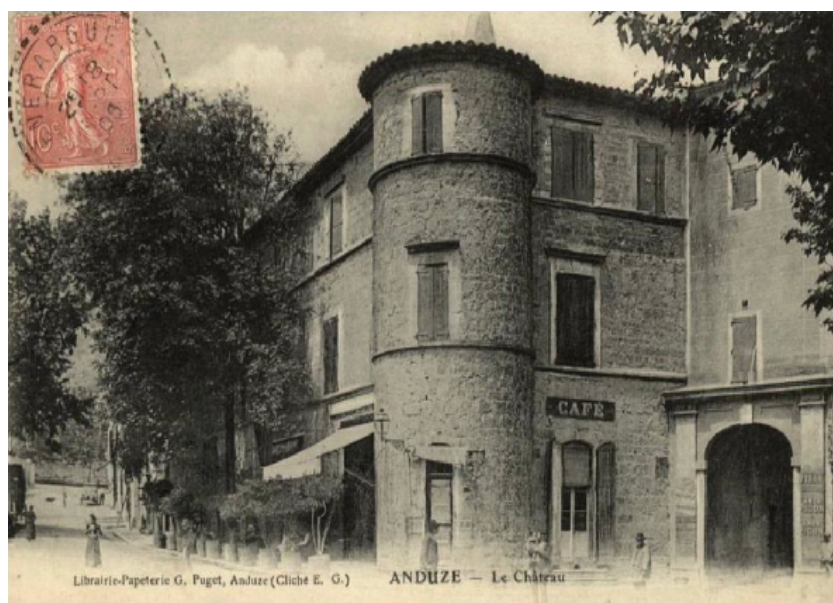
Il est difficile de savoir comment ce genre de document serait accepté aujourd'hui.

VII. LES BIENS IMMOBILIERS

Les maisons et terrains constituaient une part importante de l'histoire de ces familles fortunées, et certaines ont longtemps fait partie de leur patrimoine.

Je commencerai par les traces les plus anciennes dont je dispose, et celles-ci appartiennent à la famille RAFIN.

1. Les Biens RAFIN



— Château neuf d'Anduze¹⁸⁵

À tout seigneur, tout honneur, j'évoquerai en premier le **Château d'Anduze**.

Il avait été construit au XVIII^e siècle par la famille d'Airebaudouze, qui furent les derniers seigneurs d'Anduze.

Nous avons vu que André Charles de RAFIN avait baillé le château. Ce contrat de bail me surprit, car il était classé dans les tables des ventes du bureau des insinuations d'Anduze. De plus, nous avons vu qu'il faisait partie de la masse successorale des biens laissés par Marc Antoine RAFIN.

Dans les transcriptions hypothécaires du bureau d'Alès¹⁸⁶, je découvris un acte de mutation des enfants RAFIN en date du 6 avril 1819 en faveur de leur beau-frère François Charles « Auguste » TEISSIER, époux de Anne Catherine Sophie, demeurant à Anduze. Il s'agit de la vente des parts de biens sis à Anduze dont ils avaient hérité de leur frère Auguste Charles François après son décès à Saragosse lors des guerres napoléoniennes en 1810¹⁸⁷. La vente concernait un « champ complanté en châtaigniers et mûriers » (...), hérité de son père Marc Antoine. Le reste, « vignes et oliviers, de même qu'une partie de la maison dite le château et une maison, une pièce autrefois jardin potager et une terre et mûriers » (...) hérités de leur père Marc Antoine, fut vendu à l'épouse de Auguste TEISSIER, Sophie RAFIN.

¹⁸⁵ Coll. particulière.

¹⁸⁶ AD 30 Alès 40 Q 2 88.

¹⁸⁷ AD 30 Quissac État civil D 1812 transcription en date du 24 janvier 1812.

L'acte suivant, du même registre, est une vente à Auguste TEISSIER, de « moulins à blé et à foulon battant ou abandonnés, terres cultes ou incultes, prés, oseraie, plantations de mûriers et de roseaux, prise d'eau, béal, agrais des moulins et dépendances d'iceux, provenant de l'hoirie de son beau-frère Auguste RAFIN », lui-même hériter à parts égales avec ses frères et sœurs des familles Claude LEROUX et Jean BROS, respectivement oncle et grand-oncle et père et grand-père.

Les matrices cadastrales d'Anduze¹⁸⁸ font état de terrains (jardin d'agrément) au voisinage du château cédés à la voie publique entre 1831 et 1832, pour agrandir le plan de Brie et faciliter le trafic¹⁸⁹.

Au décès de Sophie RAFIN en 1849, le château et le moulin de Recoulin furent transmis à son fils Jules TEISSIER, qui décéda sans enfant en 1863. Ce sont les filles de son frère François-Marie-Léon, négociant à Lyon, qui héritèrent de ses biens. Marie TEISSIER, épouse Féline, et Delphine TEISSIER, épouse Verdet, vendent le 23 avril 1873 le château d'Anduze à un banquier protestant nîmois, François-David Saltet, époux d'Henriette de Frontin¹⁹⁰.

Bibliophile averti, Jules TEISSIER posséda une grande quantité d'ouvrages, révélant l'ampleur des sujets auxquelles il s'intéressait : sciences, histoire du protestantisme et du Languedoc, littératures française, grecque et latine... Il légua 796 de ses livres et 27 manuscrits à la ville de Nîmes. La liste de ces ouvrages figure, sous le nom de Legs Teissier-Rolland, au catalogue de la Bibliothèque municipale de Nîmes, tome 4, publié en 1892. Comme mentionné précédemment, il se peut que les « Papiers Rafin » aient fait partie de ce legs.

Domaine du Cros

Je ne connais pas la date de construction du « château ». Nous avons vu dans quelles circonstances Marc Antoine RAFIN a hérité de ce domaine, situé à Quissac (30). Il s'y est installé vers le début de l'année 1790, est décédé *intestat*, et le partage des biens s'est fait à parts égales entre les sept enfants survivants.

Je retrouve un Alexis LE TENNEUR ¹⁹¹, ingénieur civil à Nîmes, né à Quissac¹⁹², qui se dit propriétaire du domaine du Cros. Il était le troisième fils de Jenny Sophie Adeline BROS, née en 1796, elle-même fille d'Elizabeth Charlotte RAFIN et de Frédéric BROS. Selon le Dictionnaire biographique et album du Gard, il avait hérité de ce domaine qui lui était échu par sa mère. Il conviendrait de vérifier ces affirmations dans le Bureau des enregistrements, mutations par décès, car la matrice cadastrale de Quissac donne Charlotte RAFIN, épouse BROS comme propriétaire jusqu'en 1848, année de la vente du domaine à un Auguste JALLAGUIER¹⁹³.



— Domaine du Cros¹⁹⁴

Aujourd'hui le Domaine du Cros est devenu la Clinique psychiatrique de Quissac.

¹⁸⁸ AD 30 Anduze, matrices cadastrales 1823-1855 3 P 3350.

¹⁸⁹ Depasse H. 2005. Le docteur Jules Teissier *in Lien des chercheurs cévenols* n°142. Les Mages, p. 2 et suivantes.

¹⁹⁰ *Ibidem*.

¹⁹¹ Gard : Dictionnaire biographique et album Coll. Dictionnaires biographiques départementaux. 1904. p. 384 et suivantes.

¹⁹² AD 30 Quissac État civil N 1832.

¹⁹³ AD 30 Quissac Matrice cadastrale 3 P 2146.

¹⁹⁴ Coll. Particulière.

2. Les Biens VALZ

Sur 22 actes recensés dans le répertoire du registre des formalités¹⁹⁵, Benjamin VALZ effectua 16 ventes, 4 (petites) acquisitions et 2 donations.

CASE N.º 24.		Valz, Jean-Baptiste Benjamin, ou Jean-Louis Benjamin		Préfecture de l'arrondissement de Nîmes, chef-lieu de Marseille		
47	11	6 7 ^{me} 1829	vente	2100 ^{fr}		
44	89	24 janv. 1810	acq ^{te}	900		
64	112	3 janv. 1812	vente	2100		
71	2	10 janv. 1812	à	5000		
110	51	janv. 1825	acq ^{te}	3500		
110	52	2 ^{de}	à	3000 ^{fr}		
219	30	11 ^{me} 9 ^{me} 1829	à	660.		
240	116	1 ^{er} janv. 1832	vente	3300.		
245	89	1 ^{er} janv. 1833	à	1800.		
308	39	5 ^{me} 1829	à	...		
		36	19	26 ^{me} 1846	vente	43000.
		378	188	1 ^{er} janv. 1846	vente	7000.
		392	88	19 ^{me} 1848	à	2370.
		414	88	1 ^{er} janv. 1851	à	4000.
		443	111	19 ^{me} 1853	à	30000.
		444	110	29 ^{me} 1853	à	5118.77
		481	101	7 ^{me} janv. 1854	à	6000.
		68		27 ^{me} 1854	à	5775.
		164	118	1 ^{er} janv. 1854	à	19244.
		168	14	19 ^{me} 1860	donation	2000.
		168	18	2 ^{de} 1860	à	2000.

Le 3 mai 1841, et moyennant 43'000 francs, Benjamin VALZ « abandonne définitivement à la voie publique et cède à la ville de Nîmes 9'000 mètres carrés de terrain, destinés à l'ouverture de l'avenue de Feuchères », et « qui faisaient partie d'un jardin avec bâtiment et puits à roue que M. Valz possède au-dessous de l'Esplanade ». Ce terrain comportait *un hangar, un bâtiment et une guinguette, une maison de plaisance, et un jardin potager.*

Il en avait hérité en tant que légataire particulier de *Madame Françoise Jonquière, veuve de M. Jean Beaucourt, sa cousine, dudit Nîmes décédée sans descendant ni ascendant suivant testament du 14 janvier 1825 devant Me Marignan, notaire à Nîmes et enregistré le 26 du même mois*¹⁹⁶.

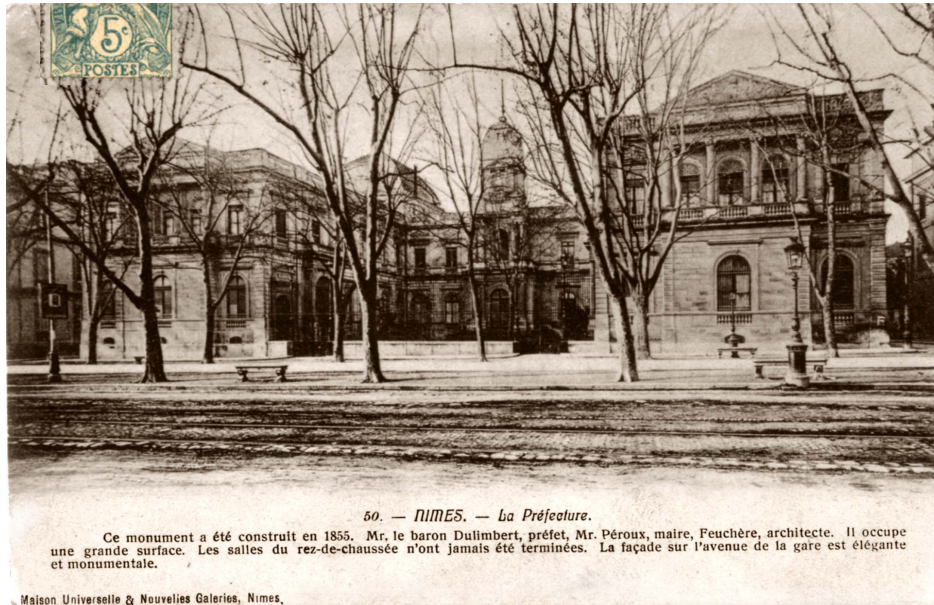
Le 26 juin 1855, il fit une autre vente d'importance¹⁹⁷, cette fois au département du Gard. Il s'agissait d'un terrain de près de 2'000 mètres carrés *dépendant d'un ancien jardin potager avec puits à roue que M. VALZ possède (...) au couchant de l'avenue de Feuchères (...), ladite parcelle acquise par M. le Préfet pour servir à l'emplacement d'un nouvel hôtel de Préfecture à Nîmes.* Ce bien, qui avait la même origine que le précédent, fut vendu 59'244 francs, alors que sa surface était moindre, et qu'il ne comportait que peu de bâtiments.

Le descriptif des biens vendus illustre le développement spectaculaire des quartiers se trouvant au sud de la ville à proximité de ce point devenue névralgique, la gare. Nous sommes passés brusquement de jardins avec puits à roue, guinguette et maison de plaisance à une avenue majestueuse de 60 mètres de largeur bordée d'imposants bâtiments de prestige. Ces documents permettent également de découvrir l'évolution conséquente du prix du mètre carré de terrain : en moins de 10 ans, il passe de 2 francs à 30 francs le mètre carré !

¹⁹⁵ AD 30 Nîmes Répertoire des relevés de formalités 41 Q 5 57 et 41 Q 5 64.

¹⁹⁶ AD 30 Nîmes Transcriptions hypothécaires 41 Q 2/351.

¹⁹⁷ AD 30 Nîmes Transcriptions hypothécaires 41 Q 2/464.



50. — NÎMES. — La Préfecture.

Ce monument a été construit en 1855. Mr. le baron Dulimbert, préfet, Mr. Péroux, maire, Feuchère, architecte. Il occupe une grande surface. Les salles du rez-de-chaussée n'ont jamais été terminées. La façade sur l'avenue de la gare est élégante et monumentale.

Maison Universelle & Nouvelles Galeries, Nîmes.

— Avenue Feuchères et Préfecture¹⁹⁸

30 et 32 rue de l'Agau (actuellement rue Nationale)

Le secteur de la rue de l'Agau (de *aqua*, eau, en latin) où coulait un effluent de la source de la Fontaine, devint le cœur de l'industrie textile nîmoise, le secteur des teinturiers, qui avaient besoin de l'eau pour leur activité.

Selon la mutation par décès de Rosalie BAUX¹⁹⁹, Benjamin VALZ et sa sœur Elizabeth avaient hérité d'une maison, située dans la rue de l'Agau, aux actuels n° 30 et 32, ayant appartenu à l'origine à leur père. Il serait intéressant de connaître la provenance de ce bien, qui pourrait donner une indication sur la date de l'installation initiale de la famille VALZ à Nîmes.

Le recensement de 1813 montre que Benjamin Valz occupe un appartement dans cette maison avec sa mère, qualifiée de propriétaire. Un autre appartement est occupé par son frère consanguin, Charles Isidore VALZ, et sa famille. Ce vaste immeuble comportait 8 logements.

Nous constatons dans le plan cadastral ci-dessous que cette grande maison (en rose) enjambait la rue de l'Agau.



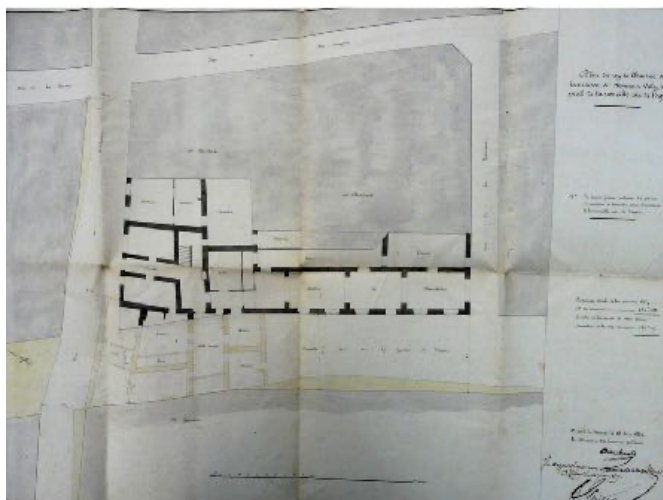
— 30-32 rue de l'Agau (en rose), 18 rue des Lombards (en gris)²⁰⁰

¹⁹⁸ Coll. Particulière.

¹⁹⁹ AD 30 Nîmes Mutation par décès 19 Q 322.

²⁰⁰ AD 30 Nîmes Plan cadastral Section K 3PFI-195-10 BROZER téléarchives.

Vers le milieu du XIX^e siècle, en raison du déclin de cette activité artisanale, il fut décidé de détourner le lit de ce ruisseau pour le transformer en rue ; c'est ainsi que vers 1841²⁰¹, la ville exigea de Benjamin VALZ, moyennant indemnisation, la démolition du front sud de la partie ouest de sa maison qui enjambait l'ancien ruisseau.



Plan de la maison de Benjamin Valz avec en jaune les pièces à démolir pour ouvrir à ce carrefour à la circulation (AD Gard 3O 1340).

La même année, vraisemblablement, l'ensemble fut démembré, la grande maison scindée en deux parties, et la partie située à l'ouest donnant sur la rue de l'Agau dont la façade fut reconstruite sera harmonisée avec celle en retour donnant sur la rue des Prêcheurs (actuel 32 rue Nationale). C'est sur le toit de cet immeuble que fut installé l'observatoire astronomique de Benjamin VALZ.



— 30 rue Nationale²⁰² et Plaque commémorative sur la façade²⁰³

²⁰¹ Potay, C. *Rue Nationale /ancienne rue de l'Agau*, Archives municipales Nîmes, non daté.

²⁰² Cliché Sophie Wildbolz.

²⁰³ Cliché Sophie Wildbolz.

La partie plus à l'ouest, devenue l'actuel 30 rue Nationale, fut traitée de façon plus modeste et servait d'immeuble de rapport.



— 30 rue de l'Agau²⁰⁴

Benjamin VALZ fit donation entre vifs des deux biens à sa petite-fille Valérie DUMAS dans son contrat de mariage avec Edmond TROUPEL.

Ces deux maisons furent ensuite vendues le 5 décembre 1884 par les enfants de Valérie DUMAS et de Edmond TROUPEL²⁰⁵, tous officiellement domiciliés à Saint-Julien-de-Cassagnas, aux frères CHAIX, marchands tailleurs, et leurs épouses.

En examinant le document extrait du cadastre ci-dessus, je me suis rendu compte que les VALZ, propriétaires des maisons de la rue de l'Agau et les DUMAS, installés au 18 rue des Lombards, étaient voisins.

3. Les Biens DUMAS

18 rue des Lombards

La rue des Lombards, anciennement rue des Prêcheurs pour la partie située entre la rue des Orangers et le boulevard Gambetta, était une des rues les plus commerçantes de la ville (en rouge sur le plan ci-après). Elle court vers le nord depuis la place de la Cathédrale (actuelle place aux Herbes) au centre de la ville, jusqu'à l'actuel boulevard Gambetta, faisant également le lien avec l'ancien faubourg des Prêcheurs au nord du boulevard (actuel quartier nord-Gambetta).

²⁰⁴ Cliché Corinne Potay, Archives municipales, Nîmes.

²⁰⁵ AD 30 Nîmes Transcriptions hypothécaires 41 Q 2 1069.



— Plan de Nîmes 1819, Victor Grangent

La parcelle sur laquelle se trouve cet immeuble fut remembrée par la famille André au cours du XVII^e siècle et Jacques André en fut le seul propriétaire à partir de 1671²⁰⁶.

En 1776, Louis AMALRIC, oncle d'Elizabeth AMALRIC épouse de Louis DUMAS, devint le nouveau propriétaire de ce bien, et le mur sud de l'immeuble menaçant ruine, il le reconstruit, en belle pierre de taille. Cette façade fut inscrite à l'inventaire des Monuments historiques en 1965.



— 18 rue de l'Horloge, façade²⁰⁷ et cage d'escalier²⁰⁸



L'intérieur, avec son bel escalier et sa rampe en fer forgé, est particulièrement soigné.

²⁰⁶ Potay, C. *18 rue des Lombards*, Archives municipales Nîmes, non daté.

²⁰⁷ Cliché Sophie Wildbolz.

²⁰⁸ Cliché Corinne Potay, Archives municipales, Nîmes.

Le recensement de 1813²⁰⁹, nous indique que la maison appartient à l'hoirie AMALRIC. J'y découvre Honoré et Marguerite AMALRIC, tous deux célibataires, et dans un autre appartement, trois générations de la famille DUMAS : Louis, (veuf de Elizabeth AMALRIC), ses fils François Frédéric et l'aîné, Jean-César avec son épouse Cécile de Gasparin, et leurs fils Alphonse et Étienne Marie Adrien.

NUMÉROS des Maisons et des Maisons de Four contenus au cadastr.	NOMS DES PROPRIÉTAIRES des Maisons.	NOMS ET PRÉNOMS DES HABITANS DOMICILIÉS, compris les Enfants de tout âge et les Domestiques.	PROFESSION.	FACULTÉS PAÏSIMIÈRES.	AGE.	MARIE, VEUF ou Célibataire.	LIEU DE NAISSANCE.	DERNIER DOMICILE.	VALEUR locative, ROUTIÈRE, MAGASIN, ET ATELIERS.	OBSEI
61	Hoirie Amalric	Louis Dumas Amalric	Veuve	Ph	76	Veuf	Celleneuve	Nîmes		
		Marguerite Dumas Amalric			35	Célib	Nîmes			
		Jean César Dumas	Le gérant		27	marie	Orange			
		Alphonse Dumas			24					
		Edmond Dumas	Edmond		28	Célib	Alphonse			
		Philippe Dumas			22					
		Jean César Dumas			21	Célib	Nîmes			
		Augustine Valz			28					
		Valérie Dumas			25					

Le recensement de 1834²¹⁰ nous montre Marguerite (« Demoiselle ») AMALRIC unique propriétaire du bien – son frère Honoré est décédé, semble-t-il. Elle y vit avec son neveu Frédéric DUMAS. Dans un autre appartement, nous trouvons Jean César DUMAS, son épouse, Cécile de GASPARIIN et Alphonse. Le grand-père Louis et le frère d'Alphonse sont décédés respectivement en 1822 et 1827.

Restée célibataire et sans enfants, Marguerite AMALRIC légua l'immeuble à son petit-neveu Alphonse DUMAS par testament olographe (cf. Annexes, n°5). C'est ainsi que cette maison entra nominativement dans le patrimoine de la famille DUMAS, alors que le père et l'oncle d'Alphonse y vivaient déjà. Les enfants d'Alphonse DUMAS et d'Augustine VALZ y sont nés, de même que les enfants d'Edmond TROUPEL et Valérie DUMAS.

Les recensements permettent de localiser les individus, mais aussi de faire des connexions. J'eus ainsi la surprise de découvrir, toujours grâce au recensement de 1834, que la rue des Prêcheurs était également habitée par les TROUPEL, propriétaires du n°14. Le père d'Edmond TROUPEL, Octavien, et sa femme Aline SILHOL y occupaient un appartement.

Ces familles qui se sont unies – la fille de Benjamin VALZ, Augustine, épousa le fils de Jean César DUMAS, Alphonse, et à la génération suivante, la fille d'Alphonse DUMAS, Valérie, épousa le fils TROUPEL, Edmond – étaient voisines !

Le 8 octobre 1886²¹¹, Edmond TROUPEL et ses quatre enfants, dont deux mineurs, devenus propriétaires de cette maison par tirage au sort des lots des biens laissés par Alphonse DUMAS à son décès le 9 avril 1884, vendent cette maison à M. Louis BUGAREL et à Madame Léontine DUPUY, son épouse, négociants en mercerie.

²⁰⁹ AD 30 Nîmes Listes nominatives de recensement de la population, section 7, 1813.

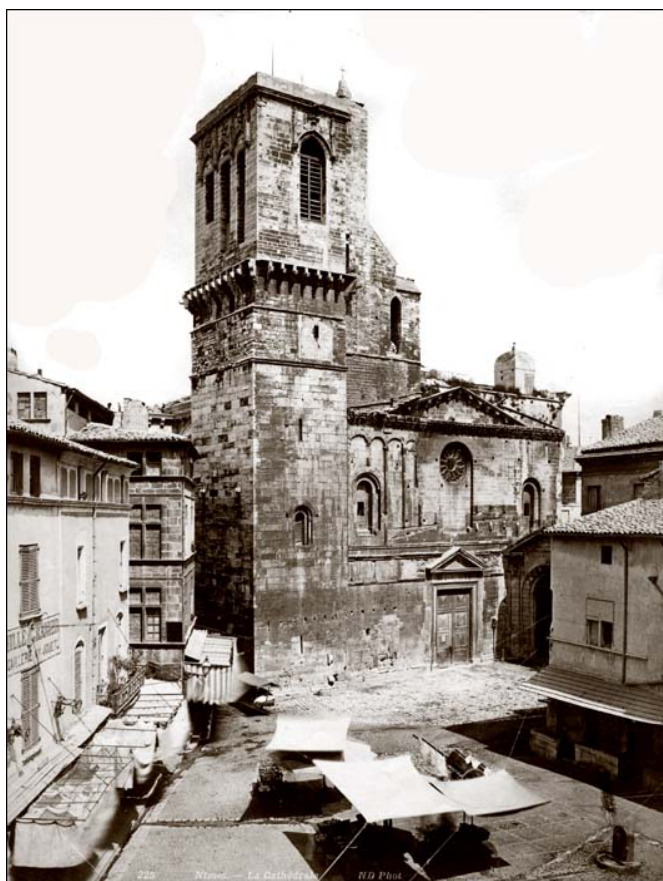
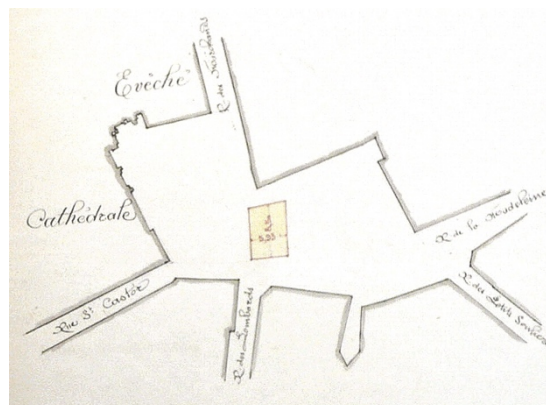
²¹⁰ AD 30 Nîmes Listes nominatives de recensement de la population 2 F20 section K, 1834, BROZER téléarchives.

²¹¹ AD 30 Nîmes transcriptions hypothécaires 41 Q 2 1109.

Plus modestement, **la parcelle de la place aux Herbes**.

Nous avons vu qu'elle faisait partie de la succession d'Alphonse DUMAS. Le 7 juin²¹² 1884, la Ville de Nîmes est entrée en pourparlers avec l'hoirie DUMAS en vue de l'acquisition de ce terrain enclavé au cœur de la place aux Herbes, ancienne place du marché quotidien, située devant la Cathédrale. En effet, la construction des Halles allait permettre de libérer cette place des étals qui l'encombraient, et la ville souhaitait récupérer cet espace central afin de le rendre au public.

S'en suivit une négociation tendue avec la municipalité. Des échanges de courrier nous donnent l'origine du bien : une maison qui existait sur cet emplacement en 1671, détruite à une date indéterminée. Ce terrain avait déjà fait l'objet de plusieurs litiges entre la municipalité et les *successeurs de S[ieu]r François AMALRIC*, et ce dès 1792. Au partage de la succession d'Alphonse DUMAS, et au tirage au sort qui s'en suivit, le terrain est échu à son fils Adrien. Un métrage du mois de décembre 1884, nous en donne la dimension : 50 m². Émile DUMAS fit valoir que cela permettait d'installer 16 à 18 étals « à 1 franc par semaine, soit un total de 8 à 900 francs par an ».



À la municipalité qui avançait que l'ouverture des nouvelles Halles allait considérablement diminuer la valeur du terrain, la famille DUMAS objecta *il serait très avantageux (...) pour le nombre d'acheteurs de n'être pas obligés d'aller jusqu'aux Halles (situées à 150 mètres de la place !), au milieu de la foule des marchands qu'ils redoutent et de trouver comme par le passé leurs vendeurs habituels à la place aux Herbes, vis-à-vis leur Cathédrale* (ce sont des Protestants qui parlent !) (...) *jusqu'à aujourd'hui aucun de nos locataires n'a souhaité se retirer...* . Le sang des négociants coulait encore dans les veines des rentiers.

Après une première estimation de 30'000 francs, puis 16'000 francs, le terrain fut cédé à la ville pour 14'000 francs.

La photo ci-contre²¹³, non datée, semble montrer le terrain DUMAS, couvert de parasols, situé exactement comme indiqué sur le plan plus haut.

²¹² AD 30 Nîmes 3 O 1358, documents communiqués aimablement par Corinne Potay.

²¹³ Mazauric, F., 1916, *Origine de la place aux herbes et de la cathédrale St. Castor de Nîmes*, in *Nemausensis*, consultable en ligne sur le site <http://www.nemausensis.com/Gard/ImageMois/herbes.htm>, consulté le 12 juillet 2021.

2 rue Briçonnet - Hôtel Guiraud²¹⁴



— 2 rue Briçonnet²¹⁵

Ce bel ensemble fut construit par Léonce GUIRAUD, par acquisition d'un jardin de près de 2900 m² et d'une maison de 285 m².

À leur emplacement, il fit construire pour lui-même un hôtel particulier avec jardin. À la fin des années 1860, sa fille Adèle vint s'y installer au premier étage avec son époux, Adrien DUMAS, tandis que Léonce GUIRAUD et son épouse occupaient le rez-de-chaussée. La fille d'Adèle GUIRAUD, Alice DUMAS, hérite du bien en 1918.

Marie Louise DUMAS, nièce d'Adrien DUMAS, vint s'installer avec son époux Félix PALLIER peu après leur mariage en 1893. L'un des enfants du couple PALLIER-DUMAS, Maurice PALLIER, occupa la majeure partie de la maison à partir des années 1930 avec son épouse et ses huit enfants. Maurice PALLIER hérite de la maison en vertu du testament mystique d'Alice DUMAS (*cf.* plus haut). L'immeuble est resté dans la famille.

Et pour finir, j'en arrive à la maison qui est à l'origine de mon enquête :

3 boulevard Gambetta²¹⁶

— 3 boulevard Gambetta/angle rue Deyron et cage d'escalier²¹⁷



²¹⁴ Potay, C. *2 rue Briçonnet Hôtel Guiraud* 2014, Archives municipales Nîmes.

²¹⁵ Cliché Sophie Wildbolz

²¹⁶ Potay, C. 2013. *3-5 boulevard Gambetta*, Archives municipales Nîmes.

²¹⁷ Cliché Sophie Wildbolz

Le 10 avril 1899, Félix PALLIER, banquier, époux de Louise DUMAS, acquiert²¹⁸ pour le prix de 83'000 francs des consorts LAGORCE « *une maison d'habitation sise à Nîmes à l'angle de la rue Deyron où elle ne porte pas de numéro et du boulevard Gambetta où elle porte le numéro 3, ayant son entrée principale sur ce boulevard, composée d'un corps principal de maison avec façade sur le boulevard, élevée sur caves d'un rez-de-chaussée, donnant sur la rue Deyron cour aisances et dépendances, le tout d'une superficie de cinq cent vingt-deux mètres dix centimètres environ, confrontant (...) du levant la rue Deyron sur une longueur de vingt-trois mètres soixante-dix centimètres, du midi le boulevard Gambetta sur une longueur de vingt-trois mètres soixante-dix centimètres (...)* ».

Une sorte de disparité entre deux parties de ce bâtiment nous permet d'imaginer que Félix PALLIER avait conservé la partie de l'immeuble donnant sur la rue Deyron, et qu'il a reconstruit celle donnant sur le boulevard Gambetta.

Cet hôtel particulier, remarquablement bien bâti et soigneusement aménagé, présente une originalité : les pièces de réception se trouvent au rez-de-chaussée, alors que c'est généralement le premier étage qui les accueille.

Le couple PALLIER-DUMAS occupa cet immeuble jusqu'à leur décès, et leurs héritiers vendirent la maison à Monsieur Raymond Dussaud vers 1973²¹⁹. Le hasard veut que la fille de M. Dussaud épouse un M. Ritter, descendant du maître d'œuvre qui construisit la maison du 3, boulevard Gambetta pour M. PALLIER !

²¹⁸ AD 30 Nîmes transcriptions hypothécaires 41 Q 2 1459.

²¹⁹ Entretien avec Mme Dussaud-Ritter le 30 juin 2012.

VIII. PASTEURS CÉLÈBRES

Paul RABAUT



— Paul Rabaut²²⁰

Paul Rabaut est né à Bédarieux (34) en 1718.

« Paul Rabaut, ministre, âgé d'environ quarante ans, taille de 5 pieds, moins 2 pouces ou environ, visage uni, long et maigre, un peu basané, cheveux noirs, portant perruque, le nez long et pointu, un peu aquilin, les yeux noirs assez bien fendus, le corps un peu penché du côté droit, les jambes fort minces, la droite contournée en dedans ; on prétend qu'il lui manque une dent sur le devant de la mâchoire supérieure ²²¹. » Cette description provient d'un signalement des prédicants recherchés par les autorités.

Lorsqu'il était tout jeune, il fut élève dans une école ambulante tenue par un pasteur itinérant, puis « proposant », c'est-à-dire disciple prédicant – toujours ambulant – d'un pasteur du « désert », placé par le synode* à l'Église de Nîmes.

Il se rendit ensuite à Lausanne pour suivre des cours de théologie au Séminaire français, et y rencontra Antoine Court, prédicateur qui s'était donné pour tâche de rétablir et réorganiser le protestantisme en France après la Révocation de l'Édit de Nantes, réfugié dans cette ville depuis 1729²²².

À la tête de l'Église de Nîmes, il tenta d'obtenir une amélioration légale de l'état des protestants, en particulier des prisonnières de la Tour de Constance. Par l'intermédiaire d'un ministre, il fit parvenir un placet au roi, dans lequel il écrivit : *Votre Majesté (...) vos officiers et vos soldats, non contents d'avoir dissipé et mis en fuite nos assemblées, font sur elles des décharges comme sur une armée ennemie, (...) et ils exercent toutes ces cruautés contre des gens qui ne portent d'autres armes que leurs livres de dévotion*²²³.

* Synode : Instance représentative des églises protestantes dans leur rapport avec l'autorité et chargée du gouvernement de celles-ci.

²²⁰ Portrait à la Bibliothèque du Protestantisme français, Paris.

²²¹ Hugues, E., 1875, *Histoire de la restauration du protestantisme en France au XVIIIe siècle, Tome Ier*, Paris, Grassart, p. 376.

²²² *Paul Rabaut* Musée protestant. En ligne sur le site Musée protestant <https://museeprotestant.org/notice/paul-rabaut-1718-1794/>

²²³ Coquerel, Charles Augustin, *Histoire des églises du désert chez les protestants de France depuis la fin du règne de Louis XIV jusqu'à la Révolution française*, Paris, 1841, p. 87 et suivantes.

Certains de ses écrits constituent un intéressant témoignage de leur situation, comme le *Très humble et très respectueuse requête des protestants de la province de Languedoc au roy* de 1760²²⁴.

Paul Rabaut célébra la signature de l'Édit de Tolérance en consacrant la nouvelle église protestante – l'ancienne chapelle des Dominicains, qui deviendra le Grand temple – le 20 mai 1792.

À la suite de l'arrestation de son fils Rabaut Saint-Étienne en 1793, Paul Rabaut fut emprisonné à la citadelle de Nîmes. Il fut libéré après la chute de Robespierre (juillet 1794), mais mourut un an après. Il est inhumé à Nîmes dans la cave de sa maison aux côtés de sa femme, Madeleine Gaidan, décédée dix ans plus tôt²²⁵. La maison est située dans l'actuelle rue Rabaut Saint-Étienne. Cette bâtisse, partiellement inscrite à l'Inventaire des monuments historiques depuis 2001, est actuellement une maison d'accueil pour enfants et jeunes adultes en grande difficulté²²⁶.

Jean-Paul RABAUT SAINT-ÉTIENNE



— Rabaut Saint-Étienne²²⁷

Fils de Paul RABAUT, né à Nîmes en 1743, il lutta comme son père pour faire disparaître le régime d'exception qui exclut les protestants de la société française depuis la Révocation de l'Édit de Nantes (1685)²²⁸.

Il fut consacré pasteur à Lausanne en 1764 et appelé à Nîmes, où il fut l'adjoint de son père. La tâche qu'il s'était assignée était d'obtenir un statut légal pour les protestants. Par l'intermédiaire du marquis de La Fayette, il rencontra le ministre Malesherbes, lui aussi favorable à la cause protestante. Tout comme d'autres personnalités de l'entourage du roi Louis XVI, Rabaut Saint-Étienne rédigea un mémoire à cet effet.

²²⁴ Hugues, E. 1875. *Histoire de la restauration du protestantisme en France au XVIIIe siècle, Tome 1er*, Paris, Grassart, p. 495 et suivantes.

²²⁵ Fleury, J., 2017, *Lumineuses Ténèbres*, Nîmes, Éditions Sansouïre, p. 27

²²⁶ Maison d'accueil Paul Rabaut. Consultable en ligne sur le site http://www.maisonpaulrabaut.org/?page_id=55

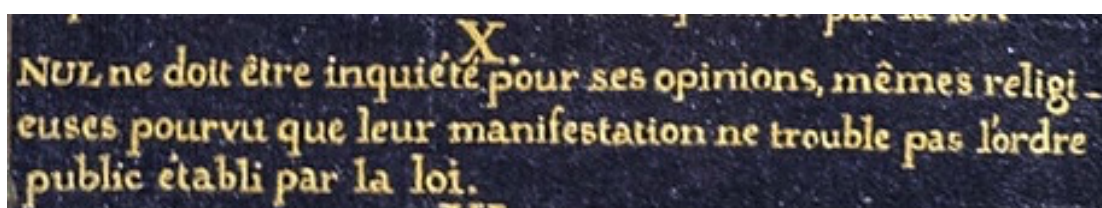
²²⁷ AD Gard BIB MAR 5267

²²⁸ *Jean-Paul Rabaut Saint-Etienne*, Musée protestant. En ligne sur le site <https://museeprotestant.org/notice/jean-paul-rabaut-saint-etienne-1743-1793/>, consulté le 9 juillet 2021

Finalement, l'Édit dit « de Tolérance » - hélas limité à l'État civil - fut signé par le roi en 1787, et accueilli avec joie par RABAUT SAINT-ÉTIENNE qui prononça cette phrase : *La reconnaissance n'exclut point l'espérance, elle l'autorise.*

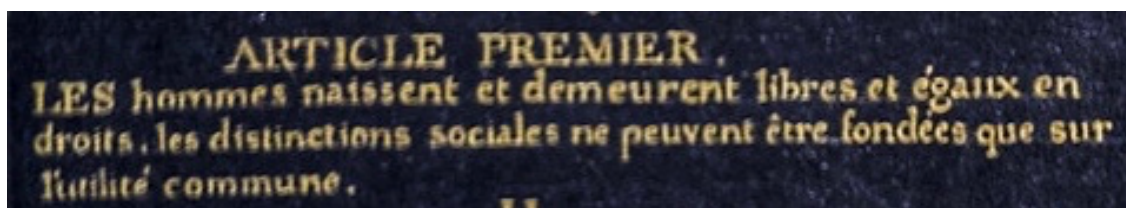
En 1789, il fut élu député du Tiers-État de la Sénéchaussée de Nîmes et de Beaucaire aux États-Généraux, et réalisa à ce titre la synthèse des cahiers de doléance des villes et des campagnes.

Très actif dans les débats de l'Assemblée nationale constituante portant sur les Droits de l'Homme, il rappela que la *liberté de pensée et des opinions est un droit inaliénable et imprescriptible*. Cette pensée sera exprimée dans l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, votée à 4 heures du matin, le 30 septembre :



— Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 - extrait²²⁹

Il clama également que *les droits de tous les Français sont les mêmes*, principe de l'article 1.



— Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 - extrait²³⁰

Rabaut Saint-Étienne fut ensuite nommé membre de la Convention nationale dans le groupe des Girondins en tant que député de l'Aube du 6 septembre 1792 au 5 décembre 1793²³¹. Il ne vota pas la mort du roi, préférant la réclusion, et lorsque la sentence fut prononcée, il vota pour un sursis²³². Le 23 janvier 1793, il fut nommé président de l'Assemblée nationale, mais le 2 juin, les Girondins furent exclus de l'Assemblée et Rabaut dut se cacher.

Arrêté le 4 décembre 1793, il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire et guillotiné place de la Révolution le lendemain²³³. Il fut inhumé dans une fosse commune au cimetière de la Madeleine à Paris, aux côtés du roi et de la reine²³⁴.

²²⁹ Le Barbier, *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789*, Musée Carnavalet

²³⁰ *Ibidem*

²³¹ Assemblée nationale. En ligne sur le site [https://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/\(num_dept\)/12267](https://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/(num_dept)/12267), consulté le 9 juillet 2021

²³² Michel, A. *Nîmes et ses rues* 1876, p. 267 et suivantes

²³³ *Ibidem*

²³⁴ Fleury, J., 2017, *Lumineuses Ténèbres*, Nîmes, Éditions Sansouïre p. 29

IX. LE CIMETIÈRE PROTESTANT²³⁵

Situé à l'extérieur de la ville, proche de lieux très fréquentés par les Assemblées du Désert, le cimetière protestant est implanté en 1778 lorsque Jacques Maruéjol, maître-jardinier, membre du Conseil presbytéral de l'Église réformée clandestine de Nîmes acquit une olivette d'un hectare et demi qu'il mit à la disposition du Consistoire en 1781.

Dès 1776, Louis XIV signa à Versailles un traité interdisant l'inhumation des morts dans, ou à proximité, des maisons, pour des raisons d'hygiène publique. Or depuis 1685, les protestants furent empêchés d'utiliser les cimetières publics, sauf s'ils acceptaient l'extrême-onction. En Cévennes ou en Vivarais, on enterrait dans les jardins, et en ville, on investissait les caves, comme Paul Rabaut (*cf.* précédemment, Paul Rabaut). Le problème se posait surtout pour les pauvres, sans terres.

Malgré l'absence de législation officielle, et en raison de l'assouplissement progressif ressenti dès les années 1760, le Consistoire envisagea la nécessité d'un cimetière dès 1780, et c'est ainsi que la proposition de Jacques Maruéjol fut acceptée en 1781. Le terrain fut entouré de murs. La première inhumation eut lieu en juillet 1782, suivie d'autres, le soir après le coucher du soleil, sans cortège, ni torches. Aucune cérémonie religieuse ; le défunt était assuré de sa résurrection. Le pasteur n'était pas présent au cimetière et la présence de femmes ou d'enfants était déconseillée pour éviter les larmes.

La dépouille sans ornements était placée dans un simple linceul ou un cercueil en bois blanc et inhumée gratuitement en tête de longues tranchées progressivement recouvertes de terre. Quelques dizaines d'années plus tard, elles furent rouvertes, les os recueillis et placés dans des ossuaires ; on enterra à nouveau dans les parties de tranchées ainsi dégagées.

Peu à peu, des fosses individuelles temporaires repérées par des numéros le long d'allées parallèles, furent installées.

L'Édit de Tolérance permit aux juifs et aux protestants d'obtenir un état civil, ce qui les autorisa à se marier et se faire enterrer hors de l'Église catholique, et en plein jour. La discrétion restait toutefois de mise. L'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme ouvre droit au culte, qui reste cependant affaire privée. Les enterrements se poursuivent dans le cimetière selon les mêmes rites.

En 1821, le cimetière fut augmenté grâce au don de Jeanne Martin, et cette partie bénéficia d'un bel aménagement paysager, avec des allées plantées de grands arbres. Le nouveau règlement du cimetière prévoyait l'octroi de concessions dites à perpétuité, signe du changement de mentalité des notables. L'inhumation se fit toujours à *même la terre*, mais avec une dalle de pierre pour signaler le lieu. Anonymes au départ, selon la volonté du Consistoire, mais rapidement gravées du nom et prénom, puis dates de naissance et de mort, à partir de 1860, l'inscription de textes élogieux sur les tombes fut autorisée.

La parcelle n°1 est achetée par les AFFOURTIT, apparentés à Albert MEYNIER, époux de Marguerite DUMAS (la mère d'Albert MEYNIER était une AFFOURTIT).

Les monuments funéraires du cimetière « public » St. Baudile construit en 1836, servit de source d'inspiration aux protestants. Progressivement, des caveaux furent construits pour ne plus enterrer en pleine terre, suivis de chapelles néo-romanes – gothiques ou néo-classiques.

²³⁵ Pour l'ensemble de cette rubrique, Fleury, J., 2017, *Lumineuses Ténèbres*, Nîmes, Éditions Sansouire et notes personnelles.

Le 30 décembre 1910, le Conseil d'État confirme le Consistoire en tant que propriétaire du cimetière, ce qui en fait un des quatre cimetières privés de France, avec Castres, Mazamet, Montpellier et Royan.

Le cimetière fut inscrit sur l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques en décembre 2001 avec clôture, bâtiments d'entrée, pont et « sacristie du Désert ».

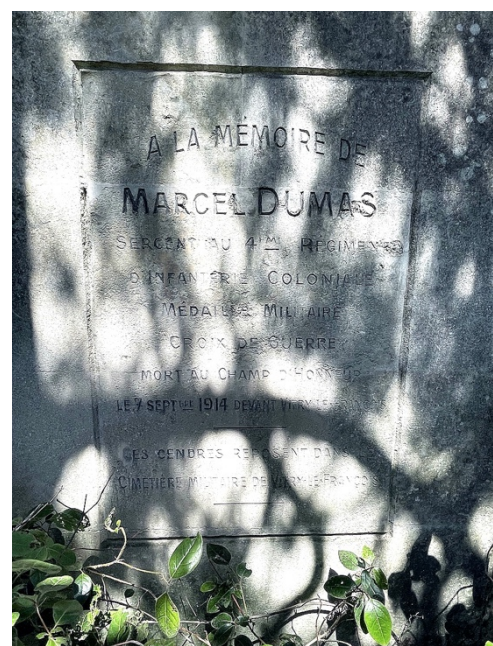
Actuellement un patient travail est entrepris pour tenter de localiser et classer des tombes depuis longtemps abandonnées. C'est ainsi que j'ai passé une après-midi dans la grande chaleur en compagnie de M. Foulain, responsable de ce très beau cimetière, à repérer des tombes quelquefois cachées sous la végétation.

Je n'ai pu localiser avec certitude le tombeau d'Alphonse DUMAS et d'Augustine VALZ – à moins qu'ils n'aient été inhumés dans celui des parents d'Alphonse, Jean César DUMAS et Cécile de GASPARDIN, décédés respectivement en 1866 et 1867. Cette tombe est dans l'esprit de celles des premières concessions : une dalle à même le sol, surmontée d'une pyramide plate à une extrémité, comportant une sobre inscription, « Famille DUMAS-GASPARDIN »



Celle des DELACORBIERE PUGET, bien plus ostentatoire, est en forme de chapelle néo-classique avec une riche ornementation funéraire, dont une couronne d'immortelles et des flambeaux renversés. Elle abrite les dépouilles de Julie PUGET et d'Émile DUMAS, le plus jeune fils d'Augustine VALZ et Alphonse DUMAS.

Sur le côté, une plaque commémorative à Marcel DUMAS, décédé en 1914.



La tombe de Félix PALLIER et Louise DUMAS, bien qu'imposante, reste fidèle à la tradition des premiers tombeaux. Elle est située sur une des parties hautes du cimetière. C'est au cours d'une promenade au cimetière en compagnie de Mme Georgina Dufoix que j'ai recueilli d'elle cette anecdote : Félix PALLIER, qui fut un grand chasseur, avait choisi cet emplacement avec vue *pour voir passer les tourdres*.



CONCLUSION

Quelle passionnante enquête ! Or, point de scandale, ni divorce, ni squelette dans le placard, aucun enfant caché – selon toute apparence, d'après mes recherches. Mais d'autres défis se sont présentés à moi, avec la clandestinité imposée par le pouvoir à certains.

Ces familles originaires des villes et villages alentour, venues à la capitale gardoise vers la fin du XVIII^e siècle reflètent les mutations sociales de leur époque. Avec la particularité du protestantisme qui a conditionné leur activité professionnelle, où le négoce était le seul métier envisageable en ces temps de répression religieuse. Puis la progressive ascension sociale vers le statut enviable de « propriétaire », ou pour certains, de banquier.

La navigation entre des notables nîmois – et d'Orange – ayant laissé une trace dans l'Histoire et ceux, plus anonymes, a été délicate. Comment parler de ceux dont la biographie est publiée – du moins sur le plan local - et dont les noms figurent dans les domaines scientifique, politique et littéraire ? Comment s'approprier leur histoire pour parvenir à sa restitution sans ânonner ?

Pour ceux, moins connus, voire obscurs, mon appétit de fouine en chasse a été stimulé. J'ai constaté à quel point le travail de généalogiste nécessite tempérance et méthode, et je mesure chaque jour la justesse de la devise de notre promotion : *Mustela patientiam tenet* – la fouine fait preuve de patience (merci Aymeline et Maurice !). Chaque élément trouvé dévoile comme une couche que l'on soulève, une somme de pistes nouvelles à explorer. Mais un temps limité nous est imparti, et même si notre directeur d'études a fait preuve de générosité, il m'a fallu accepter – à regret – de laisser certaines pierres sans les retourner, pour emprunter une métaphore d'outre-manche.

La recherche, avec ses fausses routes, et la fatigue venant, les erreurs accumulées m'ont appris la rigueur et la discipline de TOUT consigner et classer, même lorsqu'on est pressé ou stimulé par de nombreuses informations qui se présentent au même moment. Lorsque la mémoire n'est pas le meilleur allié, la recherche généalogique rappelle parfois douloureusement la nécessité de s'appuyer sur des notes systématiques et ordonnées.

Ce temps de la quête, de la chasse, quelle ivresse pour moi ! Mais est arrivé – trop tôt ! – celui de la construction. Tenter de mettre de l'ordre dans la somme d'éléments épars accumulés m'a paru un Everest à gravir. Or, il fallait simplement tirer des fils...

Que me reste-t-il ?

Ce plaisir inattendu du contact avec le papier ancien, l'aspect de l'encre, des graphies parfois magnifiques, quelquefois merveilleusement aisées à lire, d'autres qui font maudire le scripteur – a-t-il jamais pensé que le document officiel qu'il consigne serait lu par d'autres ? –, des découvertes inattendues de gribouillis et de calligraphies à l'essai, en prologue ou à la fin de registres officiels.



— Extraits des procès-verbaux du Présidial de Nîmes²³⁶

— Page de garde du registre secret de la Société des Amis de la Constitution²³⁷

Et que dire de l'émotion procurée à la vue de ce registre secret du Présidial de Nîmes²³⁸ qui condense en un épais volume l'évolution de deux siècles d'écritures, rêve de tout paléographe ?

La rencontre avec cette famille dont je sais si peu en réalité, mais qui a pris corps pour moi, et dont le souffle s'est prolongé grâce aux récits de ses descendants qui pour certains habitent les mêmes murs que leurs ancêtres – d'ailleurs, n'est-ce pas le fait d'habiter moi-même une maison que les descendants ont construite qui m'a poussée à partir à leur rencontre ?

L'émotion ensuite, de trouver ces cahiers qui m'ont permis d'entrevoir l'intimité du monde d'avant l'irruption de cette rupture nommée « Révolution », augmentée de cette autre en découvrant les conséquences dramatiques de cet évènement à l'échelle d'une famille – la prise de conscience que des personnes découvertes essentiellement par le biais d'actes officiels, prennent tant d'importance au point de vouloir les entendre parler et se mouvoir.

Enfin, l'étonnement pour l'historienne spécialiste du patrimoine bâti que je suis, de découvrir que dorénavant, lorsque je conte l'histoire de ma ville et celle de ses maisons, elles sont pour moi réellement habitées par les personnes dont j'ai fait l'étude. La grande histoire s'incarne.

Je n'avais pas imaginé qu'une étude généalogique me conduirait aussi loin.

²³⁶ AD 30 Nîmes I J 811.

²³⁷ AD 30 L 2126.

²³⁸ *Ibidem*.

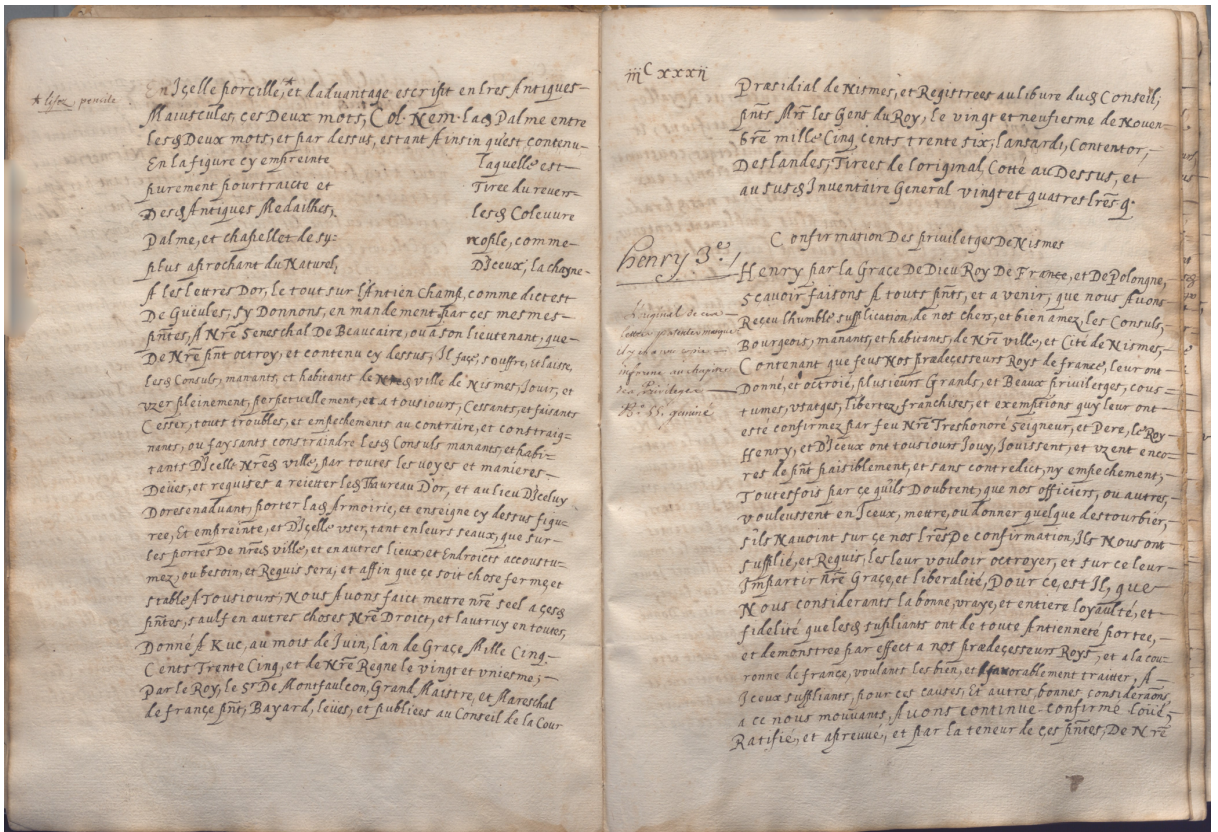
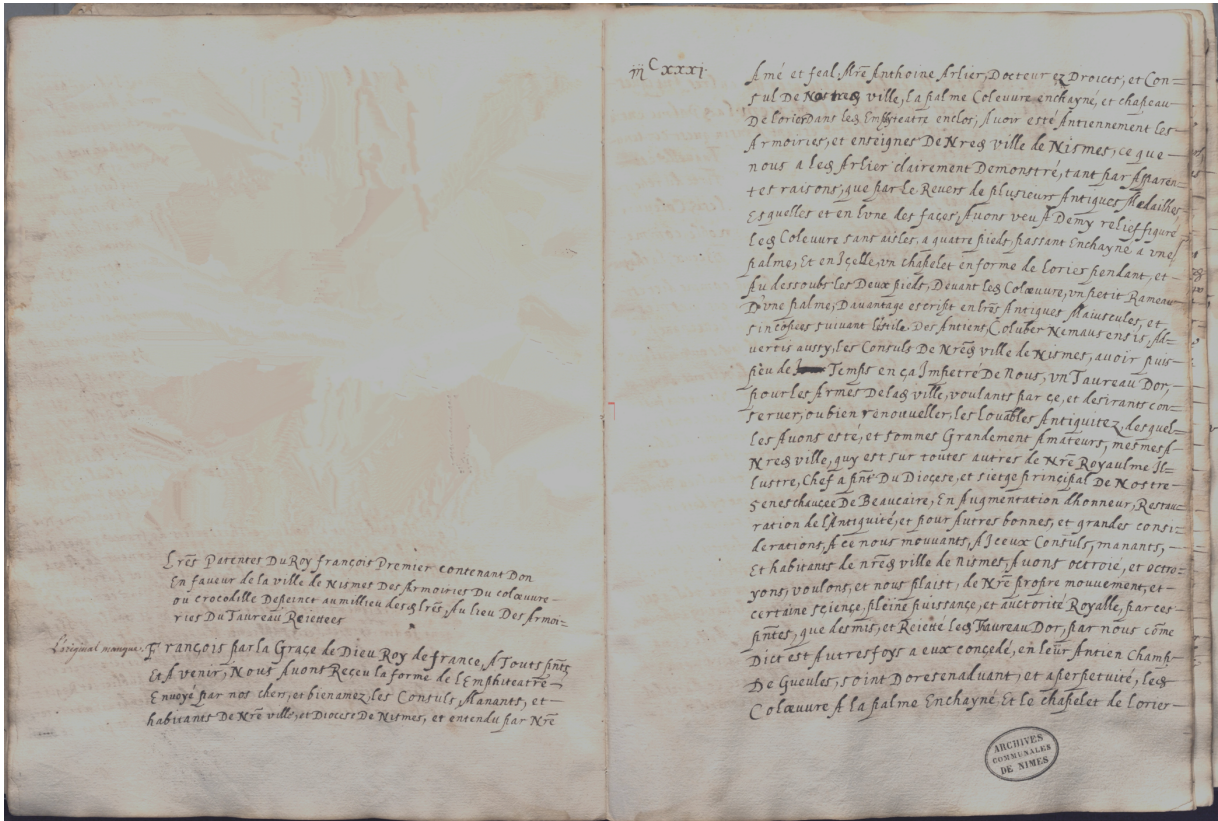
BIBLIOGRAPHIE

- d'Albenas, Poldo, *Discours historial de l'antique et illustre cité, de Nismes, en la Gaule narbonoise*, Guillaume Roville, 1560
- Astor, Jacques, *Dictionnaire des noms de famille et noms de lieux du Midi de la France*, Éditions du Beffroi-Decitre, 2002
- Bosc, René, *Deux Protagonistes de l'inoculation variolique au XVIIIe siècle Jean Razoux et Pierre Baux, médecins à Nîmes*, Mémoires de l'académie de Nîmes, VIIe série, Tome LXIV, 1985
- Barral-Mazoyer, Rose, *Officier de l'armée royale et conventionnel Thomas Augustin de Gasparin*, Eds. Jeanne Laffitte, 1982
- Cabane, Francine et Jean, Danièle, *Nîmes au fil de l'histoire*, Alcide, 2019
- Chassin du Guerny, Yannick, Bonifas, Brigitte, *Maisons fortes et châteaux de la viguerie d'Anduze*, Imprimerie Marès, 1990
- Collectif, *Histoire de Nîmes*, Edisud, 1982
- Coquerel, Charles Augustin, *Histoire des églises du désert chez les protestants de France depuis la fin du règne de Louis XIV jusqu'à la révolution française*, 1841
- Dardier, Christian, *Honoré Turge, un forçat pour la foi*, extrait des *Étrennes chrétiennes*, 1883
- Dauzat, Albert, *Les Noms de famille de France*, Payot, 1945
- Depasse, Henri, *Le Docteur Jules Teissier*, Lien des chercheurs cévenols n°142, 2005
- Dumas, Édouard, *Émilien Dumas et l'empreinte de Sommières sur les familles Dumas, Lombard, Laporte, Conard...*, Éditions Lacour, 1993
- Duport, Anne-Marie, *Terreur et Révolution Nîmes en l'an II*, Jean Touzot libraire-éditeur, 1987
- Fleury, Jean, *Lumineuses Ténèbres*, Nîmes, Éditions Sansouire, 2017
- d'Hozier, Charles-René, *Armorial général, 1701-1800*
- Hugues, E. *Histoire de la restauration du protestantisme en France au XVIIIe siècle, Tome 1er*, Grassart, 1875
- Guide Bleu, *Languedoc-Roussillon*, Hachette, 1988
- Lavignac, Albert, *Voyage artistique à Bayreuth*, Imprimeur Ch. Delagrave, 1897
- Maindron, Ernest, « Les Fondations de prix à l'Académie des sciences » in *La Revue scientifique*, Tome XIX, 1880
- Michel, A. *Nîmes et ses rues 1876*, p. 267 et suivantes
- Pallier, Michèle, *Un notable nîmois au cœur de la vie économique du Gard : Léonce Guiraud*, Mémoires de l'académie de Nîmes, Tome LXXX, 2006
- Teisseyre-Sallmann, Line, *Métamorphoses d'une ville - Nîmes de la Renaissance aux lumières*, Champ Vallon, 2009
- Poton, Didier, *Religion et société à Nîmes et dans les pays gardois vers 1700*, in *Nîmes et le Gard - Fins de siècle, 1500-2000*, Société d'Histoire moderne et contemporaine de Nîmes et du Gard, 2003
- Puech, Albert, *La médecine et les médecins à Nîmes*, Mémoires de l'académie du Gard, 1877
- Razoux, Jean, *Tables nosologiques et météorologiques très étendues dressées à l'Hôtel-Dieu de Nîmes*, Jean Rodolphe Im-Hof & fils, 1767
- Rouvière, François, *Histoire de la Révolution française dans le département du Gard*, Librairie ancienne A. Catelan, 1889
- Susane, Louis, *Histoire de l'ancienne infanterie française*, Volume 3, Librairie Militaire maritime et polytechnique de J. Corréard, 1851
- *Gard : Dictionnaire biographique et album*, Coll. Dictionnaires biographiques départementaux, 1904

Annexes

ANNEXE 1

Lettres patentes de COUCY - AD 30 Nîmes E dépôt 34 4



ANNEXE 2

Demande de permis d'inhumer de Jean VALZ I, 28 juin 1778 - AD 30 Nîmes E dépôt 36 278

186.

Du mardi vingt huitième juin mil sept cent
soixante huit, par devant nous, Jean Louis de
Rouvière de la Rochelle, Lieutenant de Dion-
La Rochelle, chevalier de l'ordre
militaire de Saint Louis, président premier en
la Sénéchaussée et siège présidial de la ville
de Nîmes, lieutenant général criminel en
la Sénéchaussée, lieutenant général civil et
ancien

Sur la requête nous présentée par dem. elle
Elizabeth merxonnet habitant de cette ville
contenant que le sieur Jean Valz mort de la peste
de la ville de Nîmes est de ce jour, jour
à onze heures du matin, âgé de cinquante
cinq ans, et comme aux termes de la déclaration
du roy du 9. aoust 1736. art. 13. registree
au parlement de Toulouse le 7. septembre
suivant, et en la cour présid. de cette ville
le 22. de novembre de la même année, ceux
auxquels la sépulture ecclésiastique n'est
pas accordée ne peuvent être inhumés
qu'en vertu de notre ordonnance rendue
sur les conclusions du procureur du roy de
police, et nous plaise lui permettre de
faire inhumer le sieur Valz de Nîmes

Et la requête notre ordonnance de soit montrée
aux conclusions du procureur de voy de police le tout
de ce jour, après avoir ouï les nommés
Claude Dellet et Simon Robert Vallet de ville
qui nous ont affirmé par serment avoir veu
le cadavre qui a été connu avec celui de
Jean Valz,

Alors permis à la suppliante de faire
inhumer ledit sieur Jean Valz de Nîmes de ce
jour, jour à onze heures du matin, âgé de
cinquante cinq ans, et ce en conformité de la
déclaration du roy du 9. aoust 1736. art. 13.
registree au parlement de Toulouse le 7. septembre
suivant, et en la cour présid. de cette ville le
22. de novembre de la même année de bonne et
véritable usage, jour, mois, et an que dessus


Philippe de Duboy de Nîmes

L'ordonnance

ANNEXE 3

Extrait d'acte de baptême de Jean Elix Benjamin VALZ, 2 juin 1787 - Base LEONORE


Naissance.



Jean Elix Benjamin
Valz,


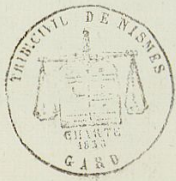
Extrait des registres de l'état civil
de la ville de Nîmes. (Gard.)

L'an mil sept cent quatre vingt sept, et le deuxième Juin,
J'ai baptisé Jean Elix Benjamin né le vingt sept
mai dernier, fils légitime de seigneur Jean Valz, négociant, et
de Dame Anne Rosalie Bausse, habitant de la ville de
Nîmes, le parrain a été seigneur Jean Meissneret,
bourgeois, habitant du lieu de Vauvert, la marraine, Dame
Elisabeth Bausse, tante maternelle de l'enfant, épouse de
seigneur André Louis Delgas, bourgeois, habitant de Nîmes,
témoin seigneur Joseph Ravel, fabricant de bas, et citoyen
marmosier, marchand droguiste, tous habitans dudit nîmes,
sous signés, Valz, Meissonnet, Delgas, Bausse Delgas,
Joseph Ravel, Marmosier, Arnaud, Bausse,
et Vehant, pasteur, signés au registre,



Pour expédition conforme
Delivré le 26^e juillet 1838,
Le Maire de Nîmes,
Bonnaud adjt.,

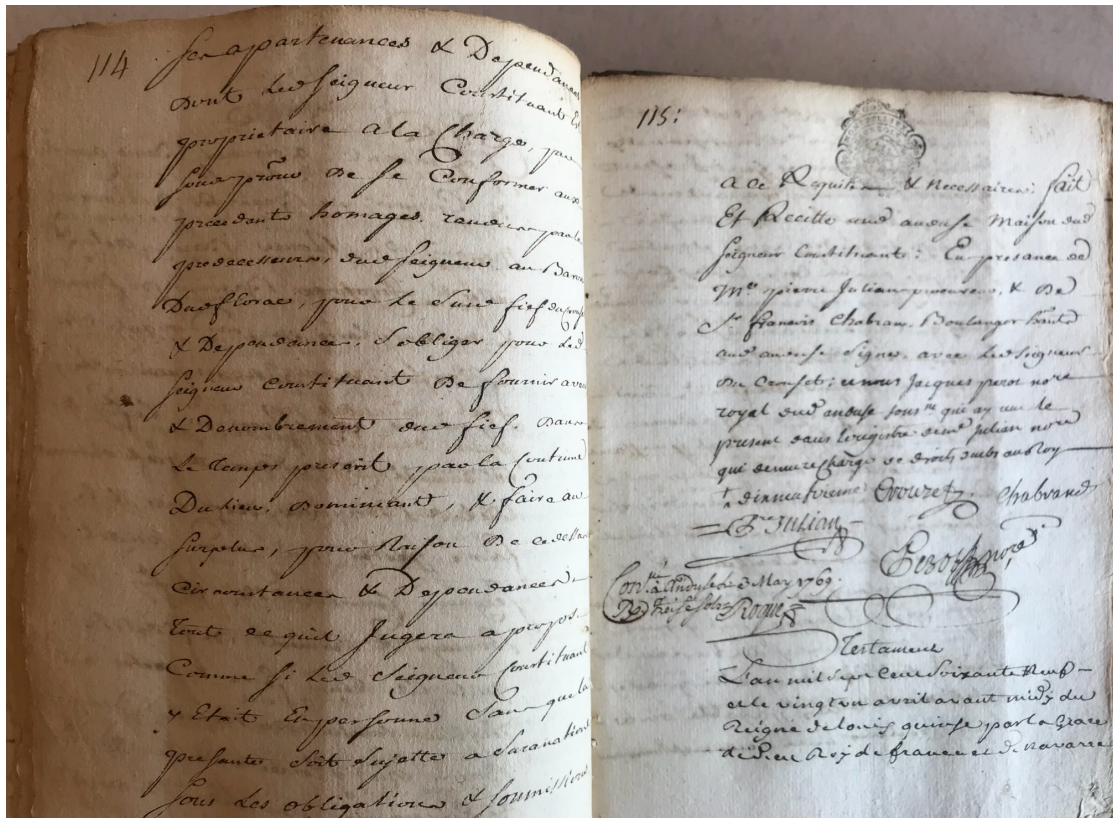
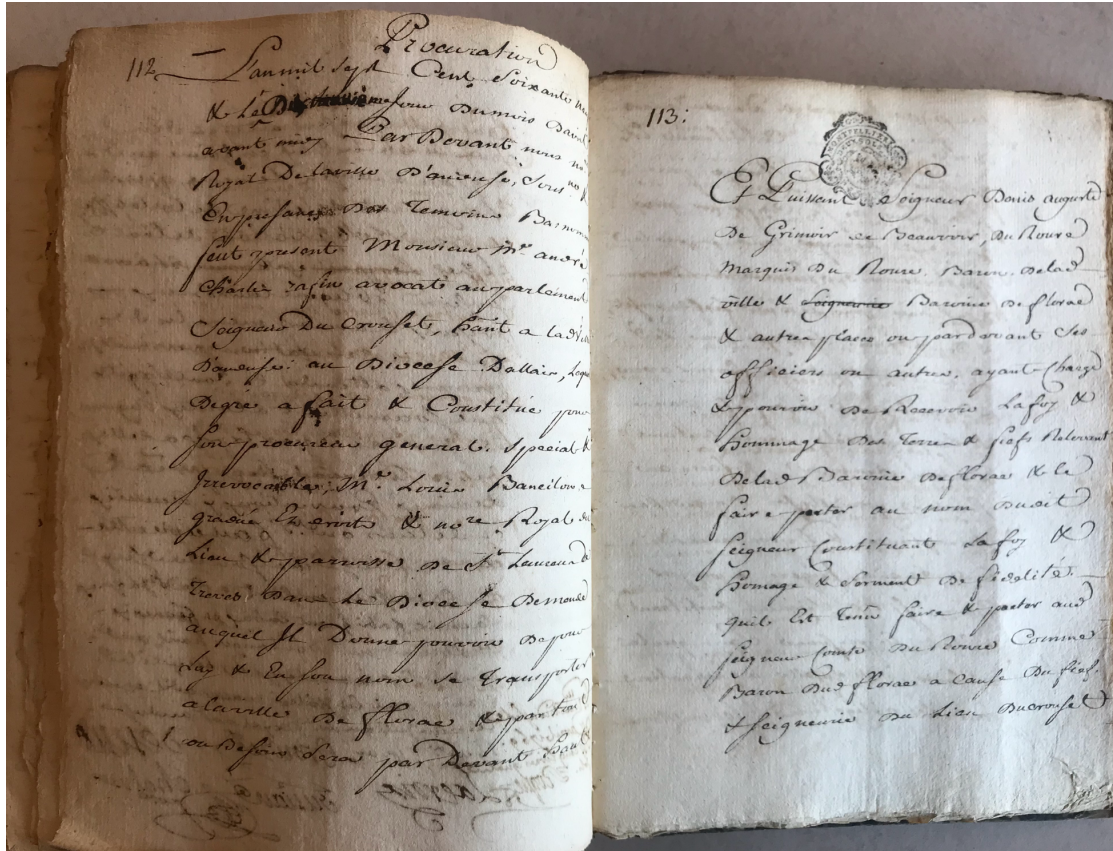
Je par moi Jacques Henri Monel, vice président
du tribunal civil tant à Nîmes Gard, pour la
régularisation de la signature de le Bonnaud, adjoint
à la mairie de Nîmes, apposée à Nîmes,
et Nîmes le 27^e juillet 1838.



Monel
pour M^{re} le vice président
Calvet c.s.

ANNEXE 4

Reconnaissance féodale 19 avril 1763 RAFIN du CROUZET - AD 30 Anduze 2 E 10 908



ANNEXE 5

Acte d'accusation de Marc Antoine RAFIN - prairial an II - AD 30 Nîmes L 3039.

Acte d'accusation.

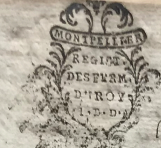
L'accusateur près le tribunal révolutionnaire du Gard expose qu'il a eu dans le département du Gard, en mai, juin & juillet derniers, une conspiration libératrice, tendante à renverser la Représentation nationale pour y substituer toute autre autorité, que les complots eussent même dans plusieurs points du département, & que la liberté périssait sans la valeur des soldats de la République. Les sections de Nîmes commencèrent l'exécution de ce dessein abominable. Elles se déclarèrent permanentes dans le mois de mai; il y eut un comité central des sections. Le jour, mois suivant, l'administration du département, pleinement révoltée, forma de concert avec les sections et le comité central, le projet d'une assemblée représentative de toutes les communes du département. Par arrêté de cette administration, du même mois, toutes les sections furent convoquées. La majeure partie des communes du Gard se réunirent par députés en celle de Nîmes, avec ces mêmes députés ayant formé une assemblée connue sous le nom d'assemblée représentative, forma un comité dit de salut public qui exécuta, organisa & compléta la contre-révolution dans le département du Gard, que les administrateurs du département se dépouillèrent de leurs qualités primitives, et pénétrés de mêmes principes que le reste des contre-révolutionnaires aux entreprises desquels ils avoient voulu donner une teinte de légalité & d'autorité que reprovoient

et le système républicain & les lois qui en font une émanation pure & sacrée, furent les principaux membres de cette prétendue autorité, de ce pouvoir usurpateur de la souveraineté nationale qui dictait des lois aux citoyens du Gard, organisait des bataillons, préparait la guerre civile, à la faveur de laquelle ils s'étoient promis le bouleversement de la République entière, la destruction de la convention nationale, la résurrection du trône: ce qu'il résulte des pièces remises au greffe que le comité dit de salut public avoit par toutes ses délibérations et arrêtés excité et réouvert la porte de la liberté française, l'anéantissement des fanalottes du midi et le rétablissement de la tyrannie et du despotisme; que les Nommés Marsial, Chastanier, Soulier, Raffin, Ribes, abauzit, Boimere, Roquier & Guizot sont prévenus d'avoir été membres de cet infâme comité connu sous le nom de salut public, d'avoir tenté d'altérer & même de rompre la forme du gouvernement républicain, d'avoir perverti l'autorité nationale et d'avoir mis tout en usage pour favoriser le plan de corruption des citoyens, de subversion des pouvoirs et de désordre public. C'est pourquoi l'accusateur public requiert que les dénommés ci-dessus soient jugés conformément aux lois & a signé à Nîmes ce treize prairial l'an second de la République française, une & indivisible.

Marsial

ANNEXE 6

Mutation par décès Marc Antoine RAFIN, 9 nivôse an IV - AD 30 Anduze 6 Q 32



28. 5. 81

Du 9^e nivôse an 4^e

Et comparus en son jugement - y a paru Les sieurs habitants de la commune de Gubières ; lesquels en vertu de l'ordonnance de sonseigneur de Gubières ont par leur procureur assigné les sieurs de la commune de Gubières à l'effet de faire valloir leurs droits de succession sur la succession de Marc Antoine Rafin, lequel est décédé le 24 nivôse an 4^e et dont la succession a été ouverte le 25 nivôse an 4^e et dont la liquidation a été faite le 25 nivôse an 4^e et dont le montant a été fixé à 66,500 francs.

1^e une maison par et par son alloué à la place de la commune de Gubières de 2500^e francs
 2^e autre maison allouée à un revenu de 120^e francs principal 3000^e
 3^e terre au plan de la commune de Gubières de 120^e francs principal 3000^e
 4^e une terre au dit quartier de la commune de Gubières de 50^e francs principal 1500^e
 5^e une pièce appelée la gladière au dit quartier de la commune de Gubières de 500^e francs principal 1500^e
 6^e une pièce de terre de la commune de Gubières de 150^e francs principal 450^e
 7^e une pièce appelée le jardin de la commune de Gubières de 100^e francs principal 300^e
 8^e une pièce appelée le jardin de la commune de Gubières de 100^e francs principal 300^e
 9^e une pièce appelée le jardin de la commune de Gubières de 100^e francs principal 300^e
 10^e autre pièce au dit quartier de la commune de Gubières de 100^e francs principal 300^e
 11^e signe de grande commune de Gubières de 100^e francs principal 300^e

66,500

N^o 32^e Du jugement
 coté

Immubles féodaux

1^e une terre appelée le jardin de la commune de Gubières de 100^e francs principal 300^e
 2^e autre terre appelée le jardin de la commune de Gubières de 100^e francs principal 300^e
 3^e terre appelée le jardin de la commune de Gubières de 100^e francs principal 300^e
 4^e autre terre appelée le jardin de la commune de Gubières de 100^e francs principal 300^e
 5^e autre terre appelée le jardin de la commune de Gubières de 100^e francs principal 300^e
 6^e autre terre appelée le jardin de la commune de Gubières de 100^e francs principal 300^e
 7^e autre terre appelée le jardin de la commune de Gubières de 100^e francs principal 300^e
 8^e autre terre appelée le jardin de la commune de Gubières de 100^e francs principal 300^e
 9^e autre terre appelée le jardin de la commune de Gubières de 100^e francs principal 300^e
 10^e autre terre appelée le jardin de la commune de Gubières de 100^e francs principal 300^e
 11^e autre terre appelée le jardin de la commune de Gubières de 100^e francs principal 300^e
 12^e autre terre appelée le jardin de la commune de Gubières de 100^e francs principal 300^e
 13^e autre terre appelée le jardin de la commune de Gubières de 100^e francs principal 300^e
 14^e autre terre appelée le jardin de la commune de Gubières de 100^e francs principal 300^e
 15^e autre terre appelée le jardin de la commune de Gubières de 100^e francs principal 300^e
 16^e autre terre appelée le jardin de la commune de Gubières de 100^e francs principal 300^e
 17^e autre terre appelée le jardin de la commune de Gubières de 100^e francs principal 300^e
 18^e autre terre appelée le jardin de la commune de Gubières de 100^e francs principal 300^e
 19^e autre terre appelée le jardin de la commune de Gubières de 100^e francs principal 300^e
 20^e autre terre appelée le jardin de la commune de Gubières de 100^e francs principal 300^e
 21^e autre terre appelée le jardin de la commune de Gubières de 100^e francs principal 300^e
 22^e autre terre appelée le jardin de la commune de Gubières de 100^e francs principal 300^e
 23^e autre terre appelée le jardin de la commune de Gubières de 100^e francs principal 300^e
 24^e autre terre appelée le jardin de la commune de Gubières de 100^e francs principal 300^e
 25^e autre terre appelée le jardin de la commune de Gubières de 100^e francs principal 300^e
 26^e autre terre appelée le jardin de la commune de Gubières de 100^e francs principal 300^e
 27^e autre terre appelée le jardin de la commune de Gubières de 100^e francs principal 300^e
 28^e autre terre appelée le jardin de la commune de Gubières de 100^e francs principal 300^e
 29^e autre terre appelée le jardin de la commune de Gubières de 100^e francs principal 300^e
 30^e autre terre appelée le jardin de la commune de Gubières de 100^e francs principal 300^e

66,500

Laquelle répartition et répartition a été faite et sera faite de quatre parts égales, savoir : une part pour le sieur de la commune de Gubières, une part pour le sieur de la commune de Gubières, une part pour le sieur de la commune de Gubières, et une part pour le sieur de la commune de Gubières.

28. 5. 81

Declaracion fait tout ce qui est ci-dessus par tout les sieurs de la commune de Gubières, lesquels ont par leur procureur assigné les sieurs de la commune de Gubières à l'effet de faire valloir leurs droits de succession sur la succession de Marc Antoine Rafin, lequel est décédé le 24 nivôse an 4^e et dont la succession a été ouverte le 25 nivôse an 4^e et dont la liquidation a été faite le 25 nivôse an 4^e et dont le montant a été fixé à 66,500 francs.

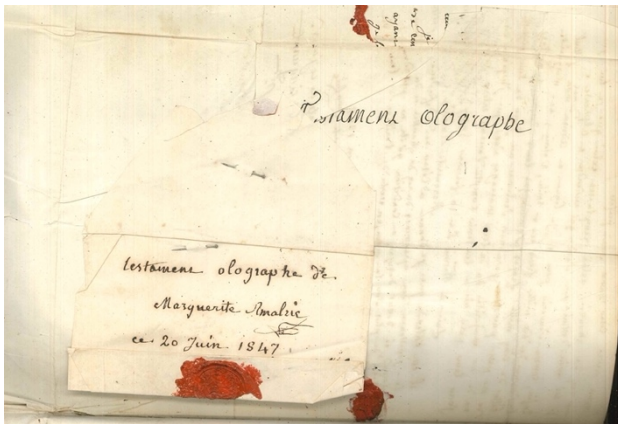
Neu pour le droit, proportionnel de succession sur les biens de la commune de Gubières, en vertu de l'ordonnance de sonseigneur de Gubières, et de l'ordonnance de sonseigneur de Gubières, et de l'ordonnance de sonseigneur de Gubières, et de l'ordonnance de sonseigneur de Gubières.

Rafin, Curateur

arrêté le 9^e nivôse an 4^e
 arrêté le 10^e nivôse an 4^e
 arrêté le 11^e nivôse an 4^e
 arrêté le 12^e nivôse an 4^e
 arrêté le 13^e nivôse an 4^e
 arrêté le 14^e nivôse an 4^e
 arrêté le 15^e nivôse an 4^e

ANNEXE 5

Testament olographe Marguerite AMALRIC, minutes du Me Conte, notaire à Nîmes, année 1850



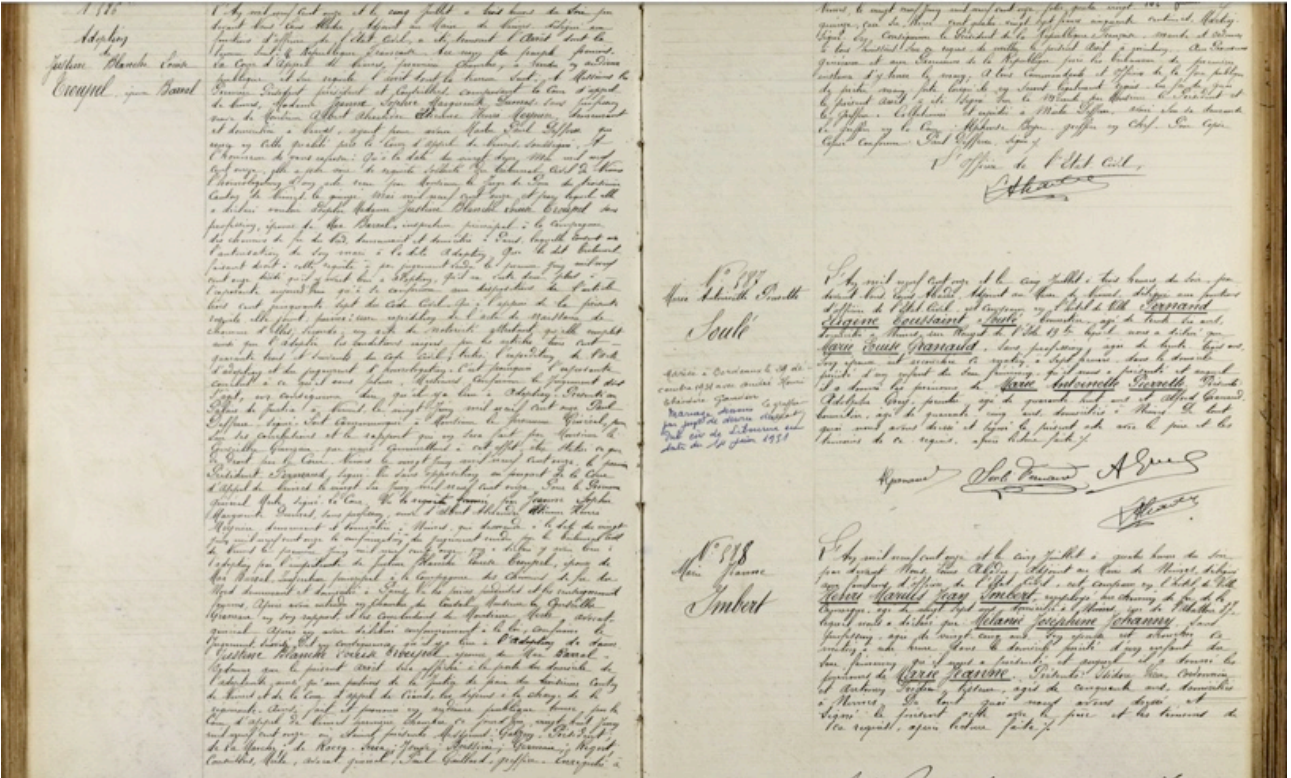
Testament olographe
 Je soussignée, Marguerite Amalric, domiciliée à Nîmes,
 institue pour héritier et légataire universel de tous mes biens meubles
 et immeubles, présents et à venir, Alphonse Dumas, mon petit neveu.
 Je laisse à mon neveu César Dumas, de vie durant, la
 jouissance dans ma maison de la rue des Prêcheurs, de l'appartement
 du second étage, situé sur le devant et composé d'une chambre à
 coucher donnant dans la rue des Orangers, d'un salon donnant dans
 la rue des Prêcheurs et de ma chambre à deux lits et de deux
 cabinets qui y sont joints, donnans dans le ciel ouvert. Plus, de la petite
 cuisine au troisième étage et de la chambre de domestique, située
 près de cette cuisine, et du cabinet qu'il occupe actuellement.
 Je laisse à mon neveu Frédéric Dumas la jouissance, de vie
 durant, de l'appartement au second étage, situé sur le derrière et
 composé de la chambre à coucher qu'il occupe actuellement et de
 petit cabinet adossé, donnans l'une et l'autre sur la rue des Orangers
 de la cuisine donnans dans la même rue, de l'antichambre, du petit
 salon et de la chambre à coucher donnans dans le ciel ouvert de la
 maison, enfin de la chambre au troisième étage actuellement occupée
 par mon domestique, et de l'office avec ce qu'il contient existans sur
 la palier du 2^e étage. Je lui laisse en outre la jouissance de tous les
 meubles placés dans le dit appartement, de l'argenterie que j'ai
 fait mettre à ma marque et consistans en six couverts, une poche
 en une cuiller à soupe, deux à ragoût, deux cuillères à café, une
 à olive et une à sucre, le cabinet de porcelaine à bord doré,
 un vingt-quatre drap de lit, six à grand ouïes, de toile de madras,
 six fin en bon état, six nappes et six de domestique; des
 pièces suivantes de linge de table toutes les nappes et serviettes
 d'entre-deux bleues, toutes les nappes et serviettes damassées en coton
 sept nappes et toutes les serviettes à damas, quatre nappes
 de deux nappes à la venise, une douzaine Muevain tout Neuf
 une douzaine toile Claire à deux toiles, une douzaine toile blanche
 à une toile blanche, une douzaine toile pour la fontaine, une douzaine
 cordes encor bon, douzaine cordes blanc, 6 tablis de cuisine en toile
 bien bon. Je le tiens quitte de toutes les sommes qu'il peut m'avoir
 et lui donne en outre une pension annuelle de mille francs
 qui lui sera payée par semestre l'une par mon neveu Alphonse Dumas.

Il jouira encore de tout ce qui sert à la toilette, de la salle à manger
 par Deligne, qui appartient à Alphonse
 je lègue à Minguet pour mon cousin,
 dont mon neveu Alphonse Dumas lui payera la capital ou la rente
 annuelle au cinq pour cent, suivant que ce dernier le jugera le plus
 convenable. Je lègue à Jacques Minguet cent francs; à François Minguet
 cent francs à Antoinette Minguet cent francs, et à François Minguet
 cent francs; plus à cette dernière qui est ma filleule, une somme
 d'au elle qui portera une étiquette et qui seront versés
 leur destination particulière.
 Je lègue à Madame Guireaud de St Genies ma cousine la somme de
 cent francs et à son fils, Pierre François Guireaud ma nièce en ou
 ayant une somme de cent francs.
 Je lègue à Auguste Durand mon filsule ma nièce en ou à toute guidance
 cent francs.
 Je lègue à Frédéric Blisson mon filsule cent francs,
 je lègue à la fille de ma filleule qui habite Milhau dans je ne me
 rappelle pas le nom, et que Madame Bourde désignera cent francs,
 je lègue au consistant cent francs;
 aux catholiques protestants cent francs;
 à la Salle d'après protestants cent francs;
 Je charge mon neveu Alphonse Dumas d'acquiescer dans l'année
 ces différents legs et de payer tous les droits de succession. Je charge
 encore Alphonse Dumas de
 compte à ordre si elle est fait et scit en vertu de ma main
 en ou à mon service à mon
 Nîmes le 11 mars 1840
 Je soussignée Marguerite Amalric
 Dumas d'acquiescer dans l'année qui
 charge mon neveu Alphonse
 mille francs que je fais à
 reconnaître les services de son père et de sa famille à mon
 regard fait à Nîmes le 15 août 1845
 Marguerite Amalric
 Je soussigné Alphonse Dumas
 550. Legitime d'Alphonse Dumas mort en 1840, par son testament olographe
 de son père et de sa famille à mon

mon neveu César Dumas a préféré prendre son appartement
 de chambre, celui qui remplacera celui que je lui que
 lui avoir d'office au 2^e qui appartient à Alphonse
 Dumas d'office
 comme souvenir pour je lègue à Adrien Dumas
 femme de dix mille francs et à Emilie, veuve de mon neveu
 de cinq mille francs d'hommes qui leurs seront comptés
 ma part par leur père mais seulement au jour de leur mariage
 de leur majorité ou de leur mariage de ce que j'ai jusqu'à
 leur leur père en ce leur compte d'aucun intérêt
 fait à Nîmes le 10 février 1847
 Marguerite Amalric
 il est entendu que je donne à César et à Frédéric
 la jouissance de son appartement dans de chambre et de
 second et de tous désignés à condition qu'ils ne pourront
 rien de plus sur la maison en vertu de l'héritage de leur
 oncle Amalric
 fait à Nîmes le 20 juin 1847
 Marguerite Amalric
 Ne Varietur, suivant notre procès-verbal en tête de ce jour.
 Nîmes le 20 Juin mil huit cent cinquante
 H. Dumas N. P.
 550. Legitime d'Alphonse Dumas mort en 1840, par son testament olographe
 de son père et de sa famille à mon

ANNEXE 6

Adoption Blanche TROUPEL, le 5 juillet 1911 - AD 30 État civil actes N°1911



ANNEXE 7

Fiche matricule de Charalbert Marcel DUMAS

Dumas

Nom: Dumas Prénoms: Charalbert Marcel Surnom: CV

N° de recrutement: **2007**
 Classe de mobilisation: **1901**

ÉTAT CIVIL.
 Né le 31 Oct 1881 à Tignes, canton Tignes, département du Gard, résidant à Tignes, canton de Tignes, département Gard.
 Profession de Étudiant.
 Père Antoine Frédéric Emile et mère Antoinette Julie Auguste, domiciliés à Tignes, canton de Tignes, département du Gard.
 N° 129 de tirage dans le canton de Tignes 2°.

SIGNALEMENT.
 Cheveux bruns, sourcils bruns, yeux gris-bleus, front large, nez est, bouche petite, menton saillant, visage regal.
 Taille: 1 m. 76 cent. Taille rectifiée: 1 m. 76 cent.
 MARQUES PARTICULIÈRES:
 Degré d'instruction: (générale (1)) 5, (militaire (2)) 5.

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
 (Reliquer la copie des drappes.)
Dropteur art. 23 « élève de l'école de Commerce de Montpellier »
 Compris dans la 5° partie de la liste du recrutement cantonal (5° portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
 (Campagnes, blessures, articles d'acte, citations, etc.)
Intégrer au 10° Rég't d'Inf' à compter du 14 nov. 1902
Arrivé au corps au soldat le 21 d. du jour 11 d. 1914
Compris dans la disponibilité art. 23 le 25 7^o 1903
Attesté de bonne conduite accordé le 23 7^o 1903
 Campagnes: Contre l'Allemagne: inférieur du 4 août 1914 au 20 août 1914
amié du 31 août 1914 au 6 sept 1914

Dans l'armée active.
 10° Rég't d'Inf' d
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.
 Rég't d'Infanterie
 10° Rég't d'Infanterie
Dans l'armée territoriale et dans la réserve.
 4° Rég't 2° Bat' 21571

Dans l'armée territoriale et dans la réserve.
 Régiment d'Infanterie de Tignes
 Rendu au dépôt le 20 Mars 1904.
 A accompli une période d'exercices dans l'armée active le 27 juillet au 21 août 1905. Rattaché au 10° Rég't d'Infanterie.
 Admis au 10° Rég't d'Infanterie d'Alsace le 14 Mars 1914.
 Appelé à l'activité (Décret du 2-Août 1914)
 Arrivé au Corps le 14 Août 1914.
 A accompli une période d'exercices dans l'armée territoriale le 14 du 1914
 Passé dans l'armée territoriale le 14 du 1914

Dans l'armée territoriale et dans la réserve.
 Admis au 4° Rég't d'Infanterie 2° Bat' le 14 Août 1914.
 Décédé le 6 sept 1914 à l'hôpital de l'armée territoriale.
 Campagnes: Contre l'Allemagne du 4 août 1914 au 6 sept 1914
 A accompli une période d'exercices dans l'armée territoriale le 14 du 1914
 Libéré du service militaire le 14 du 1914

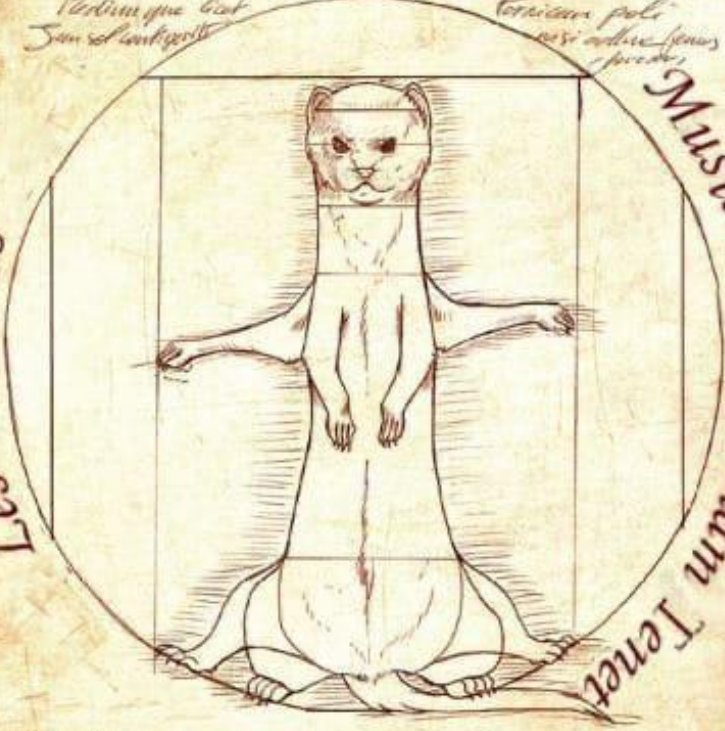
ÉPOQUE	A SÉCULER D'UN HOMME LUT FORTS ELIX			DATE de la LIBÉRATION de service militaire
	la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	la réserve de l'armée territoriale.	
1903				
1914				

1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.
 2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots: exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercé tous les hommes n'ayant pas passé au drappeau.
 3) Pour les hommes compris dans la 5° partie de la liste, l'indication à porter est: Ajourner.
 Pour ceux compris dans la 6° partie de la liste, l'indication à porter est: Service auxiliaire.
 Pour ceux compris dans la 7° partie de la liste, l'indication à porter est: Mis à la disposition du Ministre de la Marine, (Art. 4 de la loi).

Resis nubes, cum ea a venato etiam
Fertur, unum p'q' habilitorem observat
Habent, in ter, sept. hinc vltis cypis corpus
Mactis cogunt / ille sub dilaculo venator
Verbum que lat
Sum et antiquum

Les
Fouines

Mustela
Patientiam Tenet



Ca. m. d. lxxij. m. d. lxxij. lxxij. lxxij. lxxij. lxxij.
Viginti et uno...
Et...
Fuit...
Hic...
Id...
Cum...
Animal oblongo corpore et oculis micantibus

A.J.